

# Bulletin du Conseil communal

N° 22



**Lausanne**

Séance du 26 juin 2018

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant





**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 26 juin 2018

22<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 26 juin 2018, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente**Sommaire**

<b>Ordre du jour</b> .....	1040
<b>Première partie</b> .....	1050
<b>Communications</b> .....	1045
Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 26 juin 2018.....	1045
Crédits d'investissements du patrimoine administratif .....	1046
Résolution de M. Alain Hubler du 22 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler «Conséquences pour la Ville de Lausanne de la réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises » .....	1046
Réponse à la question n° 15 de M. Romain Felli, déposée le 24 avril 2018 « la Ville va-t-elle participer aux commémorations du Centenaire de la Grève générale ? » .....	1047
<b>Communications - Dépôts</b>	
Question écrite de M. Romain Felli « PubliBike en difficulté ? » .....	1048
Question écrite de M <sup>me</sup> Latha Heiniger « Un nuage noir plane sur les places au soleil de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) » .....	1048
Postulat de M. Vincent Brayer et consorts « Mobilité dans la Métropole, une offre découverte de trois mois pour les nouveaux arrivants ».....	1048
Postulat de M. Nicola Di Giulio « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune » .....	1049
Postulat de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! » .....	1049
Postulat de M. Philippe Miauton et consorts « Pas de deniers publics dans la boulette ! » .....	1049
Interpellation de M <sup>me</sup> Céline Misiego et consorts « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ».....	1049
Interpellation de M. Stéphane Wyssa et consorts « EolJorat-Sud : y'a-t-il assez de vent ? » .....	1049
<b>Election complémentaire d'un ou d'une délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis</b> .....	1049
<b>Questions orales</b> .....	1050
<b>Projet de construction d'un bâtiment sis à l'avenue des Boveresses 31a et 31b futurs, dans une démarche de Société à 2'000 watts. Démolition du parking souterrain ECA n° 15'999 pour la construction d'un immeuble comprenant 60 logements à loyer régulé, une école enfantine, une unité d'accueil pour</b>	

**écoliers, une ludothèque, deux abris PCi ainsi qu'un parking semi-enterré de 125 places pour voitures et dix places pour deux-roues**

**Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 7378 en faveur de la société coopérative Logement Idéal**

Préavis N° 2018/17 du 3 mai 2018 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Discussion .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

**Assainissement et rénovation du collège de St-Roch**

**Demande de crédit d'étude (1re série)**

Préavis N° 2018/13 du 19 avril 2018 .....	1064
Discussion .....	1064

**Postulat de Mme Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés »**

Développement polycopié.....	1071
Discussion préalable.....	1071

**Postulat de Mme Latha Heiniger : « Fondation IdéeSport: L'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge »**

Développement polycopié.....	1072
Discussion préalable.....	1075

**Postulat de Mme Laura Manzoni : « Encore une autre chaine internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne? »**

Développement polycopié.....	1076
Discussion préalable.....	1077

**Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'Intégration des personnes handicapées »**

Développement polycopié.....	1077
Discussion préalable.....	1078

**Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers »**

Développement polycopié.....	1079
Discussion préalable.....	1080

**Postulat de Mme Marie-Zhèrèse Sangra et consorts : « Pour mettre fin à la pénurie de logement pour la faune ailée de nos villes ! »**

Développement polycopié.....	1080
Discussion préalable.....	1081

**Deuxième partie.....** 1082

**Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle »**

Développement polycopié.....	1082
Discussion préalable.....	1082

**Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour des bus de quartier attractifs »**

Développement photocopié.....	1083
Discussion préalable.....	1084

**Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking »**

Développement photocopié.....	1085
Discussion préalable.....	1085

**Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue »**

Développement photocopié.....	1086
Discussion préalable.....	1087

**Interpellation urgente de M. Benoit Gaillard et consorts : « Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne ? »**

Développement photocopié.....	1087
Discussion préalable.....	1088

**Interpellation urgente de M. Stéphane Wyssa et consorts : « EolJorat-Sud : y'a-t-il assez de vent ? »**

Développement photocopié.....	1107
Discussion préalable.....	1107

**Ordre du jour**

**A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES**

1. Communications
2. Election complémentaire d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen (Les Verts), démissionnaire.

**B. QUESTIONS ORALES**

**C. RAPPORTS**

- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRÉSIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) : « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).

- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de Mme Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THÉRÈSE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRÉ MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R70. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- R71. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO).
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de Mme Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R75. Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.

- R76. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- R78. Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79. Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITÉ : JOHANN DUPUIS)
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R86. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO)
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R93. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R94. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.

- R103. Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R104. Pétition de Mme Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R108 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- R109 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R110 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R111 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- R112 Préavis N° 2018/13 : Assainissement et rénovation du collège St-Roch - Demande de crédit d'étude. (EJQ/LEA). ALAIN HUBLER.
- R113 Préavis N° 2018/14 : Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy.(SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R114 Préavis N° 2018/17 : Projet de construction d'un bâtiment sis à l'avenue des Boveresses 31a et 31b futurs, dans une démarche de Société à 2'000 watts. Démolition du parking souterrain ECA n° 15'999 pour la construction d'un immeuble comprenant 60 logements à loyer régulé, une école enfantine, une unité d'accueil pour écoliers, une ludothèque, deux abris PCi ainsi qu'un parking semi-enterré de 125 places pour voitures et dix places pour deux-roues - Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 7'378 en faveur de la société coopérative Logement Idéal. (CD/EJQ/LEA). ELIANE AUBERT.

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### **INITIATIVES**

- INI53. Postulat de Mme Sara Soto : « Art urbain, pour une géographie des sites dédiés ». (18e/22.05.18). (CD/FIM/EJQ). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI54. Postulat de Mme Latha Heiniger : « Fondation Idée-sport : L'activité physique non compétitive au service de la sociabilisation et de la participation dès le plus jeune âge ». (18e/22.05.18). (SCS). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI55. Postulat de Mme Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18e/22.05.18). (CD/SE). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI56. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18e/22.05.18).(LEA/EJQ).DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI57. Postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra : « Pour mettre fin à la pénurie de logement pour la faune ailée de nos villes ! ». (20e/12.06.18). DISCUSSION PRÉALABLE.



- INI58. Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20e/12.06.18). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI59. Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20e/12.06.18). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI60. Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour des bus de quartier attractifs ». (20e/12.06.18). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI61. Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20e/12.06.18). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI62. Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20e/12.06.18). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

- INT70. Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne ? ». (20e/12.06.18). DEVELOPPEMENT ET REPONSE MUNICIPALE.
- INT18. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16e/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.

- INT54. Interpellation de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalistiques communes : une meilleure accessibilité ! ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4<sup>e</sup>/03.10.17) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT63. Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18) [EJQ/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT64. Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18) [CD/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT65. Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13<sup>e</sup>/06.03.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M<sup>me</sup> Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13<sup>e</sup>/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? ». (16<sup>e</sup>/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT68. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? ». (16<sup>e</sup>/24.04.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT69. Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve, 15.01.19 (18 h et 20 h 30), 29.01.19 (18 h et 20 h 30), 12.02.19 (18 h et 20 h 30), 19.02.19 (18 h et 20 h 30), 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : en réserve, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19

(18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : en réserve.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : Marlène Voutat

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/58 "Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines. Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »" (LEA, FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 30.1.18 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRÉ MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.
- 06.3.18 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle ». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- 24.04.18 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- 24.04.18 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.

- 24.04.18 Préavis N° 2018/11 : « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation. (FIM). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.
- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- 08.05.18 Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit "Pont de Fenil" à St-Légier. (SE). YVAN SALZMANN.
- 22.05.18 Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD). LATHA HEINIGER.
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » . (FIM/EJQ).
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! » . (FIM/CD). AXEL MARION.
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de co-financement des infrastructures sportives ». (SCS). ALAIN HUBLER.
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- 22.05.18 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 12.06.18 Postulat de M<sup>me</sup> Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage » .(EJQ).VINCENT BRAYER.
- 12.06.18 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier » .(FIM).
- 12.06.18 Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! » .(FIM). SARA GNONI.

- 26.06.18 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 26.06.18 Préavis N° 2018/21 - Financement du programme d'efficacité énergétique équiwatt pour la période 2019 à 2022. (SIL). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 26.06.18 Préavis N° 2018/22 - Télégestion de l'éclairage public lausannois. (SIL). ALAIN HUBLER.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/23 - Marchés, terrasses et manifestations. Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « *Faire son marché en sortant du travail* ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « *Le marché se meurt ? Vive le marché !* ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « *Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois !* ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « *Occupons l'espace public, faisons des terrasses* ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « *Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux !* ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.

## II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14°/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20°/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3°/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10°/16.01.18) [SCS] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10°/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11°/30.01.18). [FIM] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11°/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12°/13.02.18) [SE]. DISCUSSION.

- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13<sup>e</sup>/06.03.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14<sup>e</sup>/20.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14<sup>e</sup>/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 08.05.18 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16<sup>e</sup>/24.04.18) [EJQ/FIM]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? ». (17<sup>e</sup>/08.05.18). [LEA/SIL]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17<sup>e</sup>/08.05.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 12.06.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18<sup>e</sup>/22.05.18). [SE]. DISCUSSION.
- 12.06.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18<sup>e</sup>/22.05.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la Ville ? ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). DISCUSSION.

## Première partie

### Séance

**Membres absents excusés :** M. Quentin Beausire ; Mme Florence Bettschart-Narbel ; M. Alix-Olivier Briod ; M. Xavier Company ; M. Pierre Conscience ; Mme Thérèse de Meuron ; M. Philippe Ducommun ; Mme Sara Gnoni ; Mme Line Golestani Droël ; M. Sébastien Kessler ; Mme Françoise Longchamp ; M. Pedro Martin ; M. Philippe Miauton ; Mme Sophie Michaud Gigon ; M. Fabrice Moscheni ; M. Jacques Pernet ; Mme Sandra Pernet ; Mme Françoise Piron ; Mme Paola Richard-de Paolis ; M. Joël Teuscher ; Mme Thanh-My Tran-Nhu ; Mme Diane Wild

**Membres absents non excusés :** M. Xavier de Haller ; M. Jean-Pascal Gendre.

Membres présents 76

Membres absents excusés 22

Membres absents non excusés 2

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

### Ouverture de la séance

**La présidente :** – Je vais ouvrir ma dernière séance de présidence de l'année 2017/2018, la 22<sup>e</sup> en ce soir du 26 juin 2018.

### Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 26 juin 2018

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 2018/17 – CD :** « Projet de construction d'un bâtiment sis à l'avenue des Boveresses 31a et 31b futurs, dans une démarche de Société à 2000 watts. Démolition du parking souterrain ECA n° 15'999 pour la construction d'un immeuble comprenant 60 logements à loyer régulé une école enfantine, une unité d'accueil pour écoliers, une ludothèque, deux abris PCi ainsi qu'un parking semi-enterré de 125 places pour voitures et dix places pour deux-roues. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 7378 en faveur de la société coopérative Logement Idéal ».

**Motif :** le permis de construire est valable et les travaux doivent être finis en août 2020 pour que les classes soient disponibles. Une fois le préavis adopté par le Conseil communal, les travaux pourraient démarrer en juillet permettant une mise à disposition à la rentrée 2020.

**Préavis N° 2018/13 – EJJ :** « Assainissement et rénovation du collège de St-Roch – Demande de crédit d'étude ».

**Motif :** les travaux de réfection de St-Roch nécessitent une étude préalable qui fait l'objet du préavis N° 2018/13. L'approbation du crédit d'études permettra l'adjudication aux mandataires, afin que ceux-ci entament leurs travaux dès l'été, et évitent des retards par rapport aux interventions fortement attendues par les usagers.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

### **Communication**

#### Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 3 mai 2018, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

### **Communication**

Résolution de M. Alain Hubler du 22 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler « Conséquences pour la Ville de Lausanne de la réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises »

Lausanne, le 7 juin 2018

#### **Rappel**

*Lors de sa séance du 22 mai 2018, dans le cadre du traitement des réponses aux interpellations de M. Romain Felli et consorts « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? » et de M. Alain Hubler et consorts « Conséquences pour la Ville de Lausanne de la réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises »,*

*Le Conseil communal a adopté la résolution suivante :*

*«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre, si possible en coordination avec les autres communes vaudoises, pour que les effets de l'introduction anticipée de la RIE III vaudoise soient compensés par le Canton afin qu'ils n'induisent ni augmentation d'impôts pour les personnes physiques, ni coupes dans les prestations à la population ».*

#### **Réponse de la Municipalité**

Le projet de réforme fédérale de la fiscalité des entreprises (RIE III) prévoyait d'introduire diverses baisses fiscales tout en augmentant, en contrepartie et progressivement, la part de l'impôt fédéral direct (IFD) reversée aux cantons dès 2019. Suite au refus populaire, un nouveau projet a été mis en consultation (Projet fiscal 17). Le Canton de Vaud a décidé d'anticiper cette réforme sans attendre l'adoption de la solution fédérale, donc sans obtenir aucune des contreparties initialement prévues (augmentation progressive de la part de l'impôt fédéral direct, estimée à CHF 108 millions par an, dont CHF 34 millions pour les communes, et des contributions des sociétés à statuts spéciaux, estimée à CHF 50 millions par an, dont CHF 16 millions pour les communes). Ainsi, les communes vaudoises devront



assumer une perte supplémentaire de quelque CHF 50 millions par année durant la période transitoire.

Si la Commune de Lausanne a anticipé les impacts liés à la situation pérenne, elle n'a cependant pas prévu l'introduction unilatérale du volet cantonal, ce qui implique qu'elle ne pourra compter sur aucune recette compensatoire durant toute la période transitoire (ristourne de l'IFD et contributions des sociétés à statuts spéciaux). La mise en œuvre du volet cantonal, telle que négociée en 2015, générera une charge de l'ordre de CHF 32,6 millions dès 2019, toute chose étant égale par ailleurs. Le coût pérenne, soit une fois le projet fédéral en force et les compensations mentionnées préalablement obtenues, est estimé à CHF 17 millions par an, hors effets liés à l'augmentation de la part de financement de la loi sur l'accueil de jour des enfants, de l'ordre d'une dizaine de millions.

La Municipalité n'est pas restée inactive et s'est déjà engagée aux côtés de l'UCV afin d'obtenir du Conseil d'Etat une juste compensation des pertes supplémentaires liées à la mise en œuvre anticipée de la RIE III vaudoise dès 2019, dans l'attente du Projet fiscal 17.

Suite au souhait exprimé par le Conseil communal, la Municipalité a, de plus, envoyé début juin 2018 un courrier aux députées et députés du district de Lausanne afin de les sensibiliser à cette problématique dans le cadre du traitement des dossiers en cours y relatifs, les priant notamment de soutenir la motion de M. Maurice Mischler et consorts « Compensation équitable et supportable pour les communes vaudoises en attendant PF17 ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## **Communication**

Réponse à la question n° 15 de M. Romain Felli, déposée le 24 avril 2018 « la Ville va-t-elle participer aux commémorations du Centenaire de la Grève générale ? »

Lausanne, le 21 juin 2018

### **Rappel**

*Nous commémorons cette année le centenaire de l'événement majeur de l'histoire suisse au XXe siècle : la grève générale de novembre 1918. Cet événement fondateur de la Suisse moderne, et porteur des demandes qui constitueront quelques-unes des plus grandes avancées sociales de notre pays (notamment le suffrage féminin, l'élection à la proportionnelle du Conseil national, l'introduction de la journée de huit heures, et une assurance vieillesse et invalidité), continue d'influencer notre ordre constitutionnel et notre Etat social. Lausanne, sans être au centre de la Grève de 1918, en a été le théâtre d'épisodes importants, notamment le procès politique fait au jeune Ernest Gloor (futur conseiller national) pour sédition.*

### **Réponse de la Municipalité**

Pour rappel, le 12 novembre 1918 éclatait une grève générale en Suisse, sur fond d'inflation, de raréfaction des denrées et de misère sociale pour les ouvriers. Cet événement a ébranlé de manière profonde et durable la vie politique et sociale en Suisse. Les historiens s'accordent d'ailleurs à considérer la grève générale comme un des événements majeurs de l'histoire économique et sociale de la Suisse au XXe siècle.

La Municipalité considère important de marquer le centenaire de la grève générale, non pas à de simples fins de commémoration, mais en privilégiant une réflexion critique permettant de confronter notre société à la compréhension actualisée du passé. Aucune pensée ne peut ni ne doit s'affranchir des expériences et connaissances accumulées au fil des siècles. Le

renouvellement des générations impose d'ailleurs de relancer sans relâche l'actualisation des savoirs et des lectures du passé.

C'est dans cet esprit que la Municipalité a confié au Service des bibliothèques et archives le soin de concrétiser trois projets d'intérêt public qui auront lieu cet automne :

1. une table ronde publique entre historiens et représentants des partenaires sociaux et du monde politique pour lier connaissance historique et action contemporaine ;
2. un soutien à l'édition et promotion publique d'un livre intitulé « La grève générale de 1918 en Suisse romande », édité aux Editions Livreo Alphil dans la collection de livres de synthèse Focus. Un ouvrage collectif placé sous la direction scientifique de MM. Jean-Claude Rennwald et Adrian Zimmermann qui inscrit la grève dans son contexte international. La Ville de Lausanne participera à l'organisation d'une rencontre dans une librairie lausannoise à la sortie du livre cet automne ;
3. l'organisation avec la Cinémathèque suisse d'une soirée de discussion et de projection d'une ou plusieurs œuvres cinématographiques emblématiques de l'action syndicale, au Capitole.

Un programme détaillé et une communication seront bien entendu diffusés dès cet été pour informer le public de ces différents événements.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Romain Felli.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

#### **Communication - Dépôt**

Question écrite de M. Romain Felli « PubliBike en difficulté ? »

Lausanne, le 25 juin 2018

---

#### **Communication - Dépôt**

Question écrite de M<sup>me</sup> Latha Heiniger « Un nuage noir plane sur les places au soleil de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) »

Lausanne, le 26 juin 2018

---

#### **Communication - Dépôt**

Postulat de M. Vincent Brayer et consorts « Mobilité dans la Métropole, une offre découverte de trois mois pour les nouveaux arrivants »

(Signé) *Vincent Brayer et 2 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M. Nicola Di Giulio « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune »

Lausanne, le 6 juin 2018

(Signé) *Nicol Di Giulio*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! »

Lausanne, le 12 juin 2018

(Signé) *Françoise Longchamp*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M. Philippe Miauton et consorts « Pas de deniers publics dans la boulette ! »

Lausanne, le 12 juin 2018

(Signé) *Philippe Miauton et 1 cosignataire*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? »

Lausanne, le 26 juin 2018

(Signé) *Céline Misiego et 3 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Stéphane Wyssa et consorts « EolJorat-Sud : y a-t-il assez de vent ? »

Lausanne, le 25 juin 2018

(Signé) *Stéphane Wyssa et 6 cosignataires*

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

**Election complémentaire d'un ou d'une délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

**La présidente :** – En remplacement de Mme Véronique Beetschen du groupe des Verts, démissionnaire, et j'attends vos propositions.

**Daniel Dubas (Les Verts) :** – Les Verts ont le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Sara Soto.

**La présidente :** – Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas donc nous allons voter à main levée cette élection. Celles et ceux qui acceptent cette élection lèvent la main.

Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté l'élection de Mme Sara Soto.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la démission de Mme Véronique Beetschen (CPV) du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Daniel Dubas au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

Mme Sara Soto (Les Verts) comme déléguée au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2016-2021.

### **Questions orales**

#### Question

**M. Yvan Salzmann (Soc.) :** – Ma question s'adresse à notre municipale Mme Florence Germond.

Parfois dans Lausanne, des piétons qui marchent dans certaines rues se trouvent dans des culs-de-sac et doivent rebrousser chemin alors qu'il y aurait des possibilités, par exemple en négociant avec des propriétaires ou les gérances, de faire ouvrir le passage pour aboutir plus rapidement à un endroit, par exemple au bord du lac. Je pense spécifiquement au chemin de la Batelière qui fait un L, et au bout de ce chemin on arrive à l'un de ces culs-de-sac, fermé vraisemblablement par les propriétaires de l'immeuble

Ma question est en deux temps, tout d'abord est-ce qu'il y a des possibilités de négociations et la Ville le fait-elle ? Est-ce que la Ville favorise au maximum la mobilité douce ces piétons en indiquant par exemple des passages par des ascenseurs ? Et la deuxième partie de ma question, c'est *24 heures* qui y a répondu dans un sens puisque je me faisais du souci pour le pont au-dessus de la Vuachère, à la hauteur de la tour Haldimand, qui permet aux piétons de rejoindre le bord du lac et j'ai donc appris que dès mercredi une passerelle provisoire allait être mise en place.

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Oui je crois que nous faisons tout ce que nous pouvons pour favoriser la mobilité douce dans le cadre qui nous est donné. Par rapport au point évoqué, nous travaillons à valoriser les servitudes de passage public, sises potentiellement sur des parcelles privées, puisque comme vous l'évoquez cela donne des itinéraires piétons tout à fait intéressants et c'est l'un des objectifs du Pdcom.

La Ville va s'engager pour négocier ces différentes servitudes de passage public, c'est d'ailleurs aussi un des éléments qui vous est présenté dans le préavis « Rues vivantes » dans lequel un budget est prévu pour développer ces servitudes. Pour vous donner des

exemples très concrets sur lesquels nous travaillons actuellement, c'est la liaison Coulée verte avec Ouchy, une liaison Victor Ruffy – Temple, Beau-Rivage – chemin de Beau-Rivage, quartier de la Violette et enfin quartier Rôtillon – rue de Bourg.

C'est donc vraiment un sujet de préoccupation, mais c'est vrai qu'il faut quelques moyens parce qu'évidemment c'est quelque chose que l'on négocie avec le propriétaire privé contre quelques deniers publics et ce sont également des engagements pour la Ville en termes d'entretien. En ce qui concerne le chemin de la Batelière, c'est ma collègue qui va s'en occuper dans le cadre de l'itinéraire Côteau de Cour et vous nous avez déjà octroyé les crédits dans le cadre d'un précédent préavis ; nous allons valoriser cet itinéraire qui répondra en partie à votre demande avec peut-être un petit détour.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Ma question s'adresse au syndic. Quelles sont les intentions de la Ville par rapport à la construction temporaire de la patinoire de Malley. A-t-elle entamé une réflexion sur la possibilité de conserver ces infrastructures en ce lieu idéalement placé proche d'une gare CFF après la mise en service des nouvelles installations de glace à Malley ?

Ayant eu l'occasion d'assister à plusieurs spectacles dont dernièrement la fête romande de gymnastique, j'ai pu apprécier cette surface de 6700 places qui pourrait accueillir plusieurs manifestations, notamment certaines en lien avec les JOJ de 2020.

**M. Grégoire Junod, Syndic :** – Comme vous le savez, les terrains de Malley sur lesquels est construite la patinoire provisoire sont des terrains à bâtir dans le cadre du PPA Malley Gazomètre réalisé par les communes de Renens et Prilly, terrains dont la Ville de Lausanne est pour l'essentiel propriétaire privé. Ce ne sont donc pas des terrains qui sont affectés au maintien d'une infrastructure durable et c'est d'ailleurs une compétence qui revient exclusivement aux communes territoriales.

Cela dit, il est prévu que la patinoire soit maintenue en tout cas jusqu'aux Jeux olympiques de la Jeunesse, mais ensuite ce n'est pas une installation qui a vocation à demeurer sur le site. Néanmoins, la patinoire de Malley nouvelle sera un lieu qui sera à la fois extrêmement bien adapté pour le sport, mais aussi destiné à accueillir des manifestations et des spectacles.

**M. Claude Calame (EàG)** – Ma question s'adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand. A la suite de l'intervention pour le moins intempestive d'un cinéaste de la place, il a fallu répondre aux souhaits, par ailleurs légitimes, d'une partie de la population inquiétée par le trafic de stupéfiants dans quelques rues de Lausanne. Ainsi donc depuis le 15 juin et une décision qui a été discutée ici, un contingent de vingt policiers supplémentaires est engagé pour contrôler et réprimer les petits vendeurs de drogue, désormais essentiellement de la cocaïne.

Au vu d'actions analogues lancées dès 2011 à grands coups de déclarations municipales, il est permis de douter de l'efficacité de fond de ces interventions policières. Mais quoi qu'il en soit, ces contrôles ont conduit ces dernières années à plusieurs interventions marquées par la violence verbale et physique, parfois sur fond de racisme. De là ma question, quelles sont les mesures envisagées par la Municipalité pour en éviter la réitération ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie :** – Je remercie M. Calame pour sa question et peux lui répondre ainsi. Nous ne partageons pas tous vos doutes quant à l'action menée, même si je le concède il est trop tôt pour tirer des conclusions sur l'efficacité de ce dispositif. Pour l'heure, tous les échos sont positifs, mais encore une fois il est trop tôt pour tirer des conclusions.

Quoi qu'il en soit, la stratégie présentée est celle d'une visibilité et de dissuasion, de prévention plutôt que répression, c'est le dispositif choisi. Donc la volonté n'est pas d'augmenter considérablement le nombre d'interpellations, mais bien d'empêcher la fixation de lieux de deal au centre-ville. Et les policiers sont particulièrement sensibilisés

aux problématiques que vous évoquez, qui sont bien entendu une composante du métier, auxquelles il faut évidemment de faire très attention.

Pour ce qui est des « nouvelles violences policières », je me permets de rappeler que seules quelques situations isolées, pouvant se compter sur les doigts d'une main, sont survenues durant les dix dernières années, quand bien même s'agissant des seuls agents de Police secours il y a plus d'une dizaine de milliers d'interventions annuelles. Cela ne minimise en rien les incidents non souhaitables, mais cela donne une certaine proportion par rapport au travail qui est effectué au jour le jour.

**M. Claude Calame (EàG)** – Je me permets d'alléguer un témoignage récent dans la mesure qui fait l'objet d'une lettre qui vient d'être adressée autant au Commandant de la Police cantonale vaudoise qu'à celui de la Police municipale. Ce témoignage est celui d'un membre du collectif Jean Dutoit, arrêté dans un arrêt de bus à Bellevaux et je n'ose pas reporter ici les paroles dont il a été l'objet de la part du policier en civil, mais elles sont inquiétantes.

**M. José Martinho (CPV)** – Ma question s'adresse à M. le Municipal David Payot. Dans quelques jours s'ouvrira à la place du Tunnel la 10<sup>e</sup> édition du projet « Le Tunnel rêve de vert » et ce pour le plus grand plaisir des enfants du coin et d'ailleurs. Ce qui est gênant, c'est que juste à côté du portail d'accès à l'enceinte existe un banc public abritant, dès tôt le matin et jusqu'à tard le soir, des gens qui s'adonnent à la consommation d'alcool et autres.

Dès l'arrivée des premiers enfants, les abords de l'entrée de cet espace qui poursuit des objectifs éducatifs tels que l'autonomie, la socialisation, l'éducation à la citoyenneté ou encore la sensibilisation à l'écologie, se trouvent jonchés de débris : cannettes, bouteilles vides, débris de verre et j'en passe. Par le passé, à maintes reprises, des secouristes ont dû être appelés pour porter assistance à certaines de ces personnes se trouvant inanimées, tout cela sous le regard incrédule et perplexe des enfants et de leurs accompagnants.

Ma question est la suivante : en tant que représentant de la Ville au sein du conseil de fondation de la FASL, et afin d'épargner aux enfants ces scènes désolantes et dégradantes, pourriez-vous faire en sorte que le portail d'accès à cet espace de jeu, d'échanges et de convivialité, soit déplacé à un autre endroit ? Ou le cas échéant, supprimer ce banc public momentanément pendant la durée de la manifestation ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Merci pour cette question qui est donc aussi l'occasion de confirmer le souhait de la Municipalité d'avoir des activités pour les enfants en ville de Lausanne, y compris au centre, « Le Tunnel rêve de vert » est de ce point de vue-là un exemple que nous souhaitons poursuivre et qui nous paraît important.

Il y a effectivement une cohabitation avec un public que l'on peut qualifier de marginaux qui est difficile. Les animateurs de l'association socioculturelle qui sont présents sur place y sont attentifs. Parmi les mesures qui ont été prises figurent notamment le déplacement des WC pour que les enfants en aient des séparés et l'équipe d'animation veille pour que les choses se passent au mieux, les équipes de nettoyage veillent à nettoyer dès le matin les débris qui peuvent être laissés. En ce qui concerne les propositions que vous faites, je les relaierais à la FASL pour que leur faisabilité soit examinée.

**M. Pierre Oberson (PLC)** – Ma question s'adresse à M. Hildbrand. La presse de ces dernières semaines nous apprend que le local d'injection Quai 9 à Genève a dû fermer environ dix jours pour cause de violences contre le personnel social.

Dix jours pour une personne dépendante sont une épreuve insurmontable surtout avec le risque de retomber dans l'enfer incontrôlé de la drogue. Au vu de l'expérience vécue par les Genevois, quelles sont les mesures envisagées par la Ville de Lausanne pour la prochaine ouverture du local d'injection afin d'éviter les mêmes erreurs, et surtout assurer la sécurité du personnel et des Lausannois ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie** : – Nous ne minimisons en aucun cas les difficultés qu'a connues l'espace genevois et les difficultés qui pourraient survenir à Lausanne à partir du moment où l'espace ouvrira.

Nous travaillons actuellement à l'adaptation de la convention qui règle d'ores et déjà les accès sécuritaires et les rôles respectifs du personnel de la Fondation à bas seuil, d'une partie des usages, des relations entre les usagers et le personnel accompagnant, et d'autre part évidemment les règles indispensables de maintien de l'ordre à cet endroit. Avec également toutes les règles d'intervention, de suivi et de prise d'un certain nombre de mesures.

Ce travail est mené tant par la direction de M. Tosato que par le Corps de police sous ma responsabilité. Il s'agit d'assurer une présence sécuritaire, pour les usagers eux-mêmes entre eux, mais également pour le personnel qui mérite de ne pas être mis en danger pour effectuer son travail, et puis également d'accompagner les contacts avec les tiers, que ce soit au niveau du quartier ou à l'intérieur de l'espace de consommation sécurisé et du reste du dispositif à bas seuil qui l'accompagne.

Tout cela va faire l'objet de conventions successives et les règles en matière de personnel doivent encore être affinées pour savoir qui intervient comment et à quel moment.

**Mme Anita Messere (UDC)** – Ma question s'adresse à M. Grégoire Junod par rapport au projet de Pierreval qui a reçu le permis de construire de la Ville. Il s'agit d'un projet de promotion qui est fait par le syndicat Unia à gauche (*M. Tétaz projette l'image*) où les deux images qui sont projetées vont prendre la place des arbres qui sont là et de la place de jeu qui est en dessous. Ce qui va évidemment provoquer un réchauffement.

Il y a eu une salve d'oppositions, toutes levées, et on a appris par *24 heures* et Mme Litzistorf que l'on attendait la modification du plan général d'affectation pour essayer de rendre les choses un peu plus contraignantes et que la densification ne se fasse pas au mépris des places de jeu, des arbres et finalement du vert. Elle a aussi parlé d'une cinquième façade, c'est-à-dire la toiture, qui sera en l'occurrence dans ces projets des panneaux solaires selon les renseignements que j'ai pris. Il n'y aura donc pas plus de fraîcheur dans ce projet-là.

Ma question : est-ce que vous allez attendre qu'Unia ait fini de totalement bétonner au maximum toutes ces parcelles afin de faire de la promotion immobilière pour améliorer le plan général d'affectation ou est-ce que l'on peut l'attendre plus vite que cela ?

**M. Grégoire Junod, Syndic** : – Il n'y a pas d'éléments nouveaux autres que ceux vous avez lu lire dans la presse sur ce projet. Pour rappel, ces parcelles sont effectivement propriété du syndicat Unia qui a demandé à l'époque un permis de construire avec la volonté de densifier cette parcelle, un projet qui est conforme du point de vue réglementaire au plan général d'affectation.

On n'est pas dans un secteur où il y a des enjeux patrimoniaux au sens des secteurs ISOS A ou B, etc., mais à la suite des oppositions qui avaient été nombreuses, pour les raisons que l'on comprend, j'avais proposé une solution de compromis qui aurait été de ne réaliser qu'un des immeubles sur les deux proposés par le propriétaire, de manière à ce que l'on ait quand même un peu densification tout en préservant les espaces verts. Cette solution a été non retenue par l'investisseur et ensuite la Municipalité a fait une pesée des intérêts et effectivement a octroyé le permis de construire considérant qu'elle n'avait pas de motifs pour s'y opposer.

Savoir que notre marge de manœuvre n'est pas du tout inexistante, mais elle n'est pas énorme sur les projets qui sont conformes au plan général d'affectation, on doit pouvoir invoquer des motifs d'intégration, notamment en lien avec des notions patrimoniales, ici il nous apparaissait que cela n'était pas le cas. La question a ensuite été tranchée par le tribunal et le projet a été autorisé et jugé conforme.

**Mme Anita Messere (UDC)** – C’était vraiment une question, pour quand est-ce que l’on peut attendre le plan général d’affectation ? Et j’aimerais rappeler qu’en développant parfois des trésors de diplomatie et de conviction vous arrivez à faire plier la Migros pour qu’elle réduise le nombre de logements qu’elle prévoit sur une parcelle, par exemple aux Bergières, et puis là, avec vos camarades d’Unia, vous n’arrivez à rien. La densification est totale, la maximisation du profit est à l’extrême.

**M. Grégoire Junod, Syndic** : – Le plan général d’affectation est prévu pour une mise à l’enquête en 2021. La commission qui traite du crédit nécessaire à la réalisation de ce projet s’est réunie hier, elle a statué sur le projet de préavis et il est effectivement prévu qu’on mette le projet à l’enquête en 2021.

Il y aura très vraisemblablement des procédures de recours et d’opposition derrière, puisque l’on va probablement modifier les droits à bâtir, mais la question de la nature comme élément patrimonial sera évidemment d’importance.

Pour revenir au projet de Pierreval et pour nuancer un tout petit peu, il ne s’agit pas d’une maximisation du profit éhontée dans la mesure où un des immeubles sur deux est à loyers contrôlés et sera notamment réservé en priorité aux locataires dont le logement sous gare sera démoli en raison de l’agrandissement de la gare. Cela dit, vous avez raison, on est dans une densification extrêmement importante de la ville qui soulève un certain nombre de questions qui seront traitées dans le cadre du plan général d’affectation.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Un témoignage m’a été récemment rapporté, celui d’une dame d’un certain âge et connaissant des difficultés de déplacement, qui a trouvé dans son courrier une lettre lui informant que le prix du service Dring Dring, auquel elle faisait appel régulièrement, allait doubler et que la livraison serait supprimée le matin en raison de la cessation du soutien de la fondation City Management à ce service.

En sachant que ce retrait péjore particulièrement les personnes âgées et celles souffrantes de difficultés de déplacement ou d’ordre psychologique, quelles sont les mesures transitoires que la Municipalité entend prendre en attendant d’apporter formellement une réponse au postulat de M. Denis Corboz intitulé « Développement de l’aide de livraison à domicile » ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie** : – S’agissant de la fin du contrat et de subvention de la fondation City Management, qui a d’ores et déjà passé par pertes et profits et qui s’est transformée en fondation pour le commerce lausannois, elle a soutenu une offre portée par des commerces qui eux-mêmes s’engageaient à payer une partie de la prestation.

A partir du moment où ces commerces ont renoncé à y recourir, ça n’avait pas de sens qu’indirectement la Ville, à travers la fondation, continue à soutenir des projets dans lesquels il n’y avait pas de prestation privée de commerces. S’agissant de la dame dont vous vous faites l’écho des difficultés, j’imagine qu’un certain nombre de commerces font livrer leur prestation et que d’autres alternatives sont possibles. Nous devons réfléchir aux offres alternatives et voir quels commerces sont d’accord d’aller dans cette direction, parce qu’encore une fois, nous n’avons pas vocation à nous substituer à la relation entre les commerces et les acheteurs.

Nous sommes attentifs et vous devons une réponse, mais nous intervenons là comme tiers subventionneur dans une relation qui est d’abord celle d’un commerçant avec ses clients, réguliers ou non, avec des difficultés pour transporter certaines choses lourdes. C’est à ce titre-là que nous intervenons pour favoriser des circuits courts ou des prestations parasociales.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – En l’occurrence il s’agit d’une grande enseigne qui n’a pas arrêté de travailler avec le service, donc je ne comprends pas bien la réponse de la Municipalité.



**M. Matthieu Carrel (PLR)** – Cette question est plutôt un vœu, comme le règlement nous y autorise, au moins ce ne sera pas une interpellation.

J'ai constaté depuis un certain temps que les cloches de la Ville qui nous donnent l'heure toutes les quinze minutes subissent un décalage qui va croissant. Actuellement on a un décalage d'environ quatre minutes entre la première qui sonne au 58 et la dernière qui sonne deux minutes après l'heure pleine.

La Municipalité a-t-elle un moyen de remettre les pendules de nos églises à l'heure et le cas échéant pourrait-elle le faire ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – S'il avait été question d'accordage de cloches j'aurais peut-être pu vous renseigner, malheureusement en ce qui concerne leur synchronisation je n'ai pas d'information en ce moment et me renseignerai à ce sujet.

**Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** – Nous avons appris par un communiqué de presse et un article dans *24 heures* que le plan canicule avait été activé cette année et des températures élevées sont annoncées pour ce week-end, soit plus de trente degrés selon Météo Suisse.

Le plan canicule consiste en une série de recommandations à l'attention des aînés et il propose un numéro de téléphone gratuit à l'intention des personnes de plus de 75 ans, ou atteintes d'une maladie chronique, qui vivent seules et qui n'ont pas de suivi d'un CMS. Elles peuvent demander une visite à domicile, assurée par un membre du Corps de police, assistant de sécurité publique ou de la Protection civile.

Les canicules ayant sévi durant les trois derniers étés, nous souhaiterons connaître le nombre de personnes qui ont fait appel au numéro de téléphone mis à disposition, et combien d'entre elles ont reçu une visite, ceci lors des derniers étés.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie** : – Il s'agit de distinguer entre l'activation du plan canicule et le déclenchement du plan canicule. Cette subtile distinction fait que nous activons le plan canicule chaque été, mais nous ne le déclenchons pas forcément. Pour qu'il soit déclenché, il faut qu'un certain nombre de températures et durées soient réunies.

Il n'y a donc pas eu de déclenchement du plan canicule en 2016 et 2017, mais uniquement une activation. Tandis qu'en 2015, nous avons les chiffres que vous nous demandez ici. Pour la période du 2 au 8 juillet, où le plan canicule a été déclenché, nous avons eu 82 visites, 144 téléphones et 286 annonces. Et pour la période du 16 au 24 juillet, 76 visites, 230 téléphones et 472 annonces. Ce qui fait un total de 161 visites à domicile, 374 téléphones, où la personne demandait juste à être rappelée, et 758 annonces au call center où nous avons pu renvoyer un certain nombre de personnes.

Voilà ce qui s'est passé lors du dernier déclenchement du plan canicule.

**M. David Raedler (Les Verts)** – Le nombre de marchands se rendant au marché de Grancy a fortement diminué en l'espace de dix ans et ceux qui restent s'avèrent essentiels à la vie de Grancy et pour de nombreux habitants pour se fournir en produits de la région.

Le marché est très régulièrement confronté à des voitures parkées les matins de marché à l'endroit où les marchands doivent prendre place, ce qui oblige ces derniers à appeler la police et attendre le retrait des véhicules, engendrant à chaque fois un retard d'une heure et donc une perte conséquente.

Il y a le risque qu'au final cela décourage les marchands et amène à la mort du marché de Grancy. Dans la mesure où le seul panneau indicatif est en français et apposé au-dessus de l'horodateur central, alors que le marché a lieu le lundi, ma question consiste à savoir quelles mesures le Service des routes et de la mobilité envisage-t-il de prendre pour éviter ce type de problèmes, par exemple par la pose de panneaux plus grands et traduits en

anglais, et apposés clairement à l'entrée du parking. Et également à savoir si d'autres marchés de quartier rencontrent des problèmes similaires.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie :** – J'espère que votre groupe vous désignera pour participer à la commission relative au rapport-préavis sur les différents marchés.

La réponse doit être coordonnée avec Routes et Mobilité à qui vous adressez votre question, et pour les aspects plus police et marché, je tiens en préambule à dire que les tailles des panneaux et des lettres sur ces panneaux font l'objet de réglementations qui échappent à la compétence de la Municipalité pour une grande partie.

S'agissant du marché même de Grancy, voici les derniers renseignements en ma possession. Le nombre de marchands s'établissait entre 4 et 7 entre 2016 et 2017, et grâce des contacts qui ont été pris, nous sommes passées à 7 à 11 pour la saison actuelle.

Nous constatons qu'effectivement il y a parfois une à deux voitures qui doivent être déplacées, les contacts se passent en général bien entre le Corps de police, les inspecteurs et les marchands. Nous ne constatons pas les difficultés dont vous vous faites l'écho, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'existent pas, mais enfin nous n'avons pas de grosses difficultés.

Le retour des marchands est bon par rapport à l'adéquation entre la forme du marché et leur clientèle, il est vrai qu'il reste les questions de circulation qui devront être traitées par la direction concernée pour voir s'il y a matière à améliorer le sens de circulation ou pas. Je constate qu'il y a un panneau, vous l'avez dit, au niveau de l'horodateur, mais que des vaubans sont également disponibles avec des marques sur la configuration du marché. Et il y a un contact direct qui existe avec les policiers pour le cas échéant évacuer un certain nombre de véhicules.

Plus globalement nous sommes assez mal à l'aise avec des panneaux qui seraient traduits en plusieurs langues pour ce qui est d'interdictions publiques. Pour ce qui est d'un certain nombre de prestations où la personne a besoin de lire ce qui se passe, c'est juste, mais pour des interdictions de stationner ou autres on ne peut traduire tous les panneaux de la Ville, même en anglais.

Ces questions vont être reprises à la fois dans le cadre du rapport-préavis et qui dans la commission va les traiter.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Au chemin des Fleurettes 35, la rue dans laquelle j'habite, ce qui me permet de déclarer mes intérêts, se trouve l'église de Villard. Elle est classée en note 2, elle fait partie d'un ensemble bâti typique du XIXe siècle qui est particulièrement harmonieux, du moins jusqu'à aujourd'hui.

En effet, un projet d'agrandissement des lieux est à l'enquête qui rappelle par son esthétique les heures les plus sombres – peut-être pas de l'histoire – mais en tout cas de l'architecture totalitaire. Non seulement le bâtiment projeté va occuper l'ensemble de la parcelle qui est aujourd'hui un jardin, mais en plus il entraînera l'abatage de deux tilleuls hauts d'une dizaine de mètres. Les habitants du quartier se mobilisent et font d'ores et déjà circuler une pétition.

Ma question est la suivante : que compte faire la Municipalité pour éviter de faire ce qui promet une regrettable balafre dans le quartier ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Les règles de procédure font que, M. le conseiller, je ne suis pas en mesure de vous donner beaucoup d'indications si ce n'est que la mise à l'enquête a effectivement eu lieu, qu'il y a beaucoup d'oppositions et qu'à ce jour la Municipalité n'a pas statué sur le projet en question.

Voilà ce que je pouvais vous dire, que vous serez bien entendu informé puisque vous faites peut-être partie des opposants.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Pendant une semaine, une patrouille de sécurité privée a donc arpenté les rues lausannoises pour aider à lutter contre les petits trafiquants de drogue.

Financés par la société coopérative des commerçants lausannois, ces six agents avaient pour but par le dialogue de dégager l'accès aux magasins. Le numéro de téléphone de la société mandatée, dont je tairai le nom pourtant sujet à commentaires, a même été donné aux commerçants, invités à contacter ses agents en cas de besoin, cela au lieu d'appeler la police, dont l'effectif au niveau du terrain vient pourtant d'être augmenté comme l'a souligné d'ailleurs M. Calame.

La Municipalité ne considère-t-elle pas que l'engagement de patrouilleurs privés par des commerçants pour effectuer sur l'espace public les missions de la police communale risque d'amener à des dérapages et marque un recul flagrant du service public de proximité ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie :** – Je réponds volontiers à la question sachant qu'une réponse plus complète validée par la Municipalité existe quant à l'existence de pseudo patrouilles. C'était la position qui avait été exprimée tant à l'époque des Gardian Angels que de celle de Résistance quelque chose.

Nous sommes confrontés à une autre situation qui appelle d'autres remarques. Précédemment, des commerçants ont pu se rassembler pour mandater un certain nombre d'entreprises de sécurité, c'est d'ailleurs ce que fait parfois la Ville dans un certain nombre de circonstances. Nous veillons très fortement à ce qu'il n'y ait pas de patrouilles destinées à cela sur l'espace public. Nous sommes ici confrontés à des personnes qui sont ici sous un contrat qui respecte les règles du concordat romand en matière de sécurité, et l'idée où il y a une discussion préalable avec la police était qu'il n'est pas scandaleux qu'un commerce assure un certain nombre de règles pour les entrées à ces établissements.

Ce sont d'ailleurs des règles que nous imposons pour un certain nombre d'établissements de nuit. A partie de là, si plusieurs commerçants de la même rue se mettent ensemble et souhaitent un dispositif mobile qui passe d'une entrée à l'autre, et bien la situation ne peut être assimilée à des rondes privées avec une délégation de tâches publiques puisqu'ils n'ont pas de pouvoir régalién.

J'espère vous montrer la différence qui existe tant au niveau de la composition de ces agents de sécurité et de leur rôle que du mandat qui leur est attribué et de la coordination qui pourrait être faite avec la police. Il n'y a eu aucune délégation de tâche publique dans cette affaire.

---

**Projet de construction d'un bâtiment sis à l'avenue des Boveresses 31a et 31b futurs, dans une démarche de Société à 2000 watts. Démolition du parking souterrain ECA n° 15'999 pour la construction d'un immeuble comprenant 60 logements à loyer régulé, une école enfantine, une unité d'accueil pour écoliers, une ludothèque, deux abris PCi ainsi qu'un parking semi-enterré de 125 places pour voitures et dix places pour deux-roues**

**Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 7378 en faveur de la société coopérative Logement Idéal**

Préavis N° 2018/17 du 3 mai 2018

Culture et développement urbain

Enfance, jeunesse et quartiers

Logement, environnement et architecture

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

## Discussion

**Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

**M. Musa Kamenica (Soc.)** : – Je remercie d'abord la Municipalité pour cet excellent préavis. Ces dernières années le quartier de Boveresse connaît une forte densification, et lorsque l'on dit densification, on dit également tendance vers une pénurie de logements. Et ce projet de construction dont on parle aujourd'hui s'inscrit parfaitement dans une dynamique active que la Ville de Lausanne poursuit pour contrer la pénurie de logements.

Il prend en compte l'aspect écologique, la diversité sociale et générationnelle et la mobilité urbaine du quartier. Avec la construction de 60 nouveaux logements, d'une petite école primaire, d'une unité d'accueil pour les écoliers, un espace social multifonctionnel et des parkings supplémentaires, le projet en question répond clairement aux besoins des habitants et c'est pourquoi le groupe socialiste, dans cet hémicycle, vous appelle à le soutenir.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Lorsqu'il y a une quarantaine d'années les premiers bâtiments de ce quartier qui s'est appelé par la suite Boveresses, Praz-Séchaud et Eterpeys sont sortis de terre, il y avait une certaine cohérence municipale à en faire des bâtiments et un quartier à loyers abordables.

Les années ont passé, et les familles habitant ces logements au cours des ans n'ont plus rempli les conditions permettant d'habiter dans ces logements, soit parce qu'elles étaient arrivées à de meilleurs niveaux de salaire ne leur donnant plus droit aux subventions, soit qu'il n'y avait plus que les deux parents dans les quatre-pièces.

Le problème est qu'ayant été obligés par la force des choses de quitter ces bâtiments, ils ont été remplacés par une population beaucoup plus hétérogène qui n'avait pas l'esprit de corps et de quartier, fatalement et par la force des choses, qu'avaient les habitants que je qualifierais d'origine. Et ce quartier, petit à petit, a glissé dans un quartier à problème, à tel point que la Bourdonnette ayant retrouvé un rythme de croisière, Boveresses, Praz-Séchaud et Eterpeys étaient devenus véritablement les quartiers à problèmes, hélas numéro un de Lausanne et ceci pendant de nombreuses années.

Je salue le virage pris par la Municipalité de permettre, avec la construction de ce nouveau bâtiment, à des gens du quartier qui auraient dû le quitter de pouvoir ne déménager que d'une centaine de mètres et intégrer ces nouveaux logements qui seront construits, contribuant à recréer un esprit de corps, car il y a un vivier de bonnes volontés dans cette région absolument phénoménale et permettant, en plus de mesures de la Municipalité telle qu'un club de foot et des infrastructures sportives, de redonner une identité de quartier à une région qui n'en demandait pas tant.

C'est la raison pour laquelle notre groupe approuvera ce préavis. Au travers des caractéristiques de qualité des logements, de l'isolation et autres, absolument normales à notre époque, il fait part de sa satisfaction dans ce premier virage qui je l'espère sera suivi d'autres.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Le PLR salue avec enthousiasme ce préavis en soulignant que l'octroi de droits de superficie au secteur privé est encore bien trop rare en dehors des projets mammouth tels que ceux des Fiches et de Métamorphose. On a l'impression que seules quelques miettes qui n'intéressent pas la Ville lui sont attribuées.

Pour ce PPD dont le bénéficiaire sera Logement Idéal, il faut préciser que la nouvelle construction se fera sur un ancien parking et soixante appartements à loyer modéré seront mis sur le marché. Il n'y aura à dessein pas de loyer subventionné. Deux classes enfantines, une ludothèque et une unité d'accueil pour enfants compléteront la construction.

Le PLR salue également le fait que Logement Idéal ne demande aucun cautionnement, prêts chirographaires pour garantie de la Ville pour financer cet excellent dossier. Il reste toutefois un élément à déterminer avant le début de la démolition prévue du parking, c'est l'endroit où vont aller se garer les usagers actuels de ce dernier. Le PLR vous invite à soutenir ce préavis.

**M. Vincent Voulliamoz (CPV) :** – En félicitant la Municipalité pour ce projet de densification intelligente, accompagner la revalorisation d'un site consacré jusqu'ici à un parking, le Centre PDC – Verts libéraux apprécie notamment la mixité sociale du quartier favorisée par cette réalisation. Les loyers régulés ne limitent pas l'accès aux seuls bénéficiaires de logements subventionnés actuellement majoritaires dans le quartier des Boveresse suite à l'intégration de classes enfantines et de structure d'accueil parascolaires.

Nous relevons aussi la pertinence de la démarche de mise en concurrence du mandat d'architecte. Depuis leur assujettissement à la législation sur les marchés publics, certains maîtres d'ouvrage parapublic rechignent souvent à l'appliquer. Bravo donc à la coopérative Logement Idéal ainsi qu'à la Municipalité pour l'accompagnement mis en œuvre dans le développement de ce projet de qualité.

Du point de vue de la durabilité de la construction, le Centre regrette cependant le refus de pousser l'exemplarité jusqu'à une certification IP éco, laquelle aurait permis d'une part de garantir l'exemplarité d'un projet soutenu par la Ville, et d'autre part d'obtenir de substantielles subventions cantonales. Si le suivi des principes dits de la société à 2000 watts mérite d'être souligné, cela ne garantit cependant pas que le projet satisfasse les exigences inhérentes à une véritable certification.

Avec une franchise que nous apprécions, le préavis annonce notamment que le projet n'atteint pas la cible préconisée en matière d'émission de gaz à effet de serre, particulièrement à cause de l'important volume de béton grevant le bilan d'énergie grise. En espérant que de prochains projets d'investissement porteront un peu plus loin la durabilité des choix constructibles, jusqu'à les faire certifier et subventionner, le Centre PDC Verts libéraux soutiendra favorablement ce préavis.

**Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts)** – Comme mes préopinants, les Verts sont favorables à ce préavis. Pour ne pas trop répéter, évidemment nous sommes très favorables à la mixité d'usage avec la présence de logements, mais aussi des classes enfantines, d'APEM et la ludothèque, mais aussi avec le choix de fixer des loyers contrôlés qui permettront à des gens de rester dans ce quartier qu'ils aiment.

Les Verts attirent toutefois l'attention sur deux points qui leur semblent importants qui relèvent un peu des remarques qui ont été faites par M. Chollet. Vu la très forte densité de ce quartier, l'emplacement en périphérie de Ville, on souligne l'importance de maintenir et souligner un bon accès aux transports publics avec une fréquence élevée pour se rendre en ville pour les populations qui habiteront là-bas, notamment pour essayer de garder les objectifs d'une société à 2000 watts, et donc éviter que trop personnes ne recourent à la voiture au l'éloignement du centre-ville.

Et on attire également l'attention sur l'importance élevée qu'il y a, dans de futurs projets de constructions dans les plans de quartier qui vont venir, à maintenir des espaces extérieurs qui devront être aménagés avec un très grand souci de qualité, notamment pour contrer un peu cette densification de masse qu'il y a dans ce quartier-là.

**M. Philippe Stauber (PLC) :** – Le PLC reconnaît la qualité intrinsèque de ce projet, mais regrette une fois de plus les prix relativement élevés de loyers. En effet, nous arrivons une fois de plus à 240.– le mètre carré net, ce qui donne pour un apparentement de cent mètres carrés 2 000 francs par mois, et ceci à l'heure où le taux hypothécaire de référence est extrêmement bas, sauf erreur à 1,5 %.

Il faut donc s'imaginer quels seront les loyers dans cet immeuble lorsque la moyenne historique du taux hypothécaire sera à nouveau d'actualité, je vous rappelle que c'est autour de 4,5 %, et à ce moment ces loyers seront très substantiellement supérieurs.

Une fois de plus nous regrettons des loyers trop élevés et nous abstiendrons sur les conclusions de ce préavis.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – En mon propre nom, j'ai été plus de sept ans à Praz-Séchaud, je connais très bien le quartier, quand j'entends que tout le monde se targue d'une mixité sociale, et bien c'est mort, il n'y en a plus, les personnes qui avaient des revenus relativement moyens sont déjà parties depuis longtemps, parce les loyers ont augmentés à cause de la fin des subventions.

C'est arrivé à un certain nombre de personnes qui, parce qu'elles ont un salaire moyen, ne pouvaient plus rester avec un loyer qui arrivait à 2000 francs par mois et comme c'était des gens avec un salaire qui ne le permet pas, ils sont partis. Et qu'est-ce qui est resté ? Malheureusement les gens qui sont au social, ce qui a provoqué une hausse au niveau de la violence et une chute au niveau de l'école. Une des choses qui a fait que je suis parti de ce quartier, c'est l'ambiance générale et les difficultés scolaires qui s'y retrouvaient.

Si vous aviez un enfant, et j'en ai trois, et si je voulais qu'ils aient une petite chance qu'ils s'en sortent dans la vie, et bien ce n'était pas en restant à Praz-Séchaud que cela allait arriver. Je connais bien les associations et je ne peux en dire que des choses positives sur les gens qui s'engagent à Praz-Séchaud, mais l'ambiance générale s'est franchement dégradée ces dernières années. Les dégradations, les mises en morceaux de divers endroits du quartier, cela fait peur.

Alors vous pouvez faire ce que vous voulez, vous pouvez attirer un certain nombre de personnes, mais je ne suis pas vraiment sûr, à part si vous n'avez vraiment pas le choix, que vous iriez habiter le quartier de Praz Séchaud vu la réputation qu'il traîne depuis des années. Peu de gens diront « ah oui c'est chouette, je veux aller vivre là-bas, c'est un quartier superbe avec un énorme potentiel », ce n'est pas du tout le cas. J'ai un souvenir de l'un de mes enfants devant la maison où il n'y avait pas de voiture. Malheureusement avec les difficultés sociales, cela s'est péjoré et cela se péjore encore.

Donc votre projet il est très bien, mais à mon avis ça ne va pas vraiment améliorer la situation et au niveau de la densification c'est largement fait. Cet endroit en particulier où cela va être construit, c'est un peu un noman's land où certains jeunes se rendaient pour aller fumer du cannabis je ne suis pas sûr que ce soit vraiment une bonne idée de construire à cet endroit-là.

**Mme Antonela Vonlanthen (Soc.) :** – Je souhaite répliquer à tout ce que vient de dire mon collègue Fracheboud. J'ai eu la direction du Centre de vie enfantine de la Grangette ces derniers six mois jusqu'en février, je ne connaissais pas le quartier, je n'habite pas dans cette région.

Je dois dire que vous vous trompez M. Fracheboud, c'est un quartier d'une mixité croissante d'après les parents et les personnes rencontrées dans ce quartier et qui y habitent, avec un deuxième ou troisième enfant et donc une stabilité. C'est un quartier où la qualité de vie a beaucoup changé, je pense au terrain multisport qui a beaucoup changé la vie des jeunes qui sortent et qui investissent tous ces espaces, les bancs également, on mangeait souvent avec des groupes de petits dehors, les interstices entre les immeubles sont très bien investis par la population, donc c'est vraiment un quartier convivial, été comme hiver, le soir aussi à la sortie des heures d'école.

Il est vrai que ce n'était pas le cas, les gens disent qu'il y a une amélioration ces derniers cinq-six ans et je voulais vous dire cela en qualité de voyageuse qui a atterri là-bas, j'ai pris le pouls d'une ville que je ne connaissais pas donc je pense que j'ai un regard objectif et je pense que ce projet mérite d'être réalisé.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je m’inscris totalement en faux contre ce que vient de dire mon collègue Fracheboud, je suis même étonné qu’il ait tenu ces propos. Allant régulièrement voir jouer le club AS Nord Lausanne ou en allant voir des gens à la maison de quartier ou la Société des Boveresses, je peux vous assurer que le comportement des jeunes y est exemplaire, il a évolué de manière exemplaire depuis quelques années et surtout depuis que l’on a mis à disposition le centre sportif des Boveresses. On voit qu’il y a un autocontrôle de ces jeunes, je vois qu’il y a huitante nationalités différentes qui sont dans le quartier et je trouve que l’accueil qu’ont ces personnes vis-à-vis des membres du corps politique et associatif est exemplaire.

Et la dernière assemblée générale où j’ai participé, c’était celle de la Société des Boveresses, je tiens à saluer l’excellent travail qu’ils font dans ce quartier et nous avons des représentants de diverses associations qui représentaient également les jeunes et cette assemblée s’est déroulée dans un climat qui était très agréable et je tiens à remercier ici publiquement le travail qui est fait dans ce quartier tant par la Ville que par les associations du quartier.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Si vous permettez une petite réplique, j’ai bien dit que les gens qui s’investissaient dans le quartier font un travail formidable. Maintenant c’est bien gentil, vous y avez habité ? Parce que M. Gaudard vous n’habitez pas tout à fait là. Et Madame que j’ai bien entendu, je peux vous dire n’importe quoi, si je suis intéressé par un projet et que ces gens ont intérêt à cette construction, mais je vous invite à prendre un appartement pour y vivre six mois et vous verrez que relativement rapidement vous allez vous rendre compte qu’il y a un certain nombre de problèmes dues à des difficultés sociales que l’on y rencontre.

Alors c’est très bien, je ne suis pas contre, mais je vais m’abstenir. La densification s’est déjà faite et je ne suis pas vraiment sûr que vous allez attirer de nouvelles personnes, il y en aura des actuelles qui ne rentrent plus dans les critères, mais néanmoins attirer d’autres personnes dans ce quartier avec une très mauvaise réputation qui se mérite quand même un peu. Et me dire que tout est beau, tout est mignon, je pense que l’on en a déjà entendu pas mal dans ce Conseil communal, avec l’expérience et le temps ce n’est pas tout à fait la réalité.

**M. Grégoire Junod, Syndic :** – Un mot sur ce quartier des Boveresses, il y a une série de choses qui ont été dites et qui sont justes, et effectivement qu’il y a de belles énergies notamment dans le quartier associatif et c’est vrai qu’il y a un gros travail fait dans ce quartier.

Il m’arrive d’y aller assez souvent pour faire du sport, et c’est vrai que la situation est fluctuante, mais plutôt en amélioration depuis quelque temps. Ce que dit M. Fracheboud par ailleurs est juste aussi, c’est un quartier plutôt difficile, parmi les plus homogènes socialement à Lausanne, défavorisé du point de vue économique et social, et comme tous les quartiers qui ont ce type de configuration-là, et bien il faut évidemment y apporter un soin important et je suis convaincu que les efforts que font la Ville et les différentes associations y contribuent.

Ce projet va y contribuer parce que les grands ensembles de logements que l’on a construits dans les années 60-70 sont des ensembles qui ont vieilli, qui ne favorisent pas la mixité sociale et je le dis à M. Fracheboud, nous sommes dans le domaine du logement social contraint par le droit cantonal, la Commune n’a aucune marge de manœuvre s’agissant des réglementations sur les logements subventionnés, elles sont toutes régies par le droit cantonal et sont assez rigides. Notamment quand il s’agit de pouvoir garder les personnes dans le quartier alors que leurs revenus se sont un peu améliorés, et c’est souvent dommage parce qu’on a souvent des personnes qui sont aussi des éléments intégrateurs dans le quartier, qui y ont une longue histoire et y jouent un rôle social important, mais qui peuvent à un moment ou un autre être contraintes de le quitter.

De ce point de vue-là, la portée de la mixité dans un quartier contribue bien sûr aussi à préserver les équilibres sociaux utiles. Alors ces logements ne seront pas habités que par les habitants actuels des Boveresses, il y aura aussi de nouveaux habitants et on fera le bilan une fois que ce sera construit M. Fracheboud, mais je suis à peu près certain que ces logements-là vont se remplir dans peine parce qu'ils sont de qualités et contrairement à ce que dit M. Stauber, ce sont des logements qui sont bon marché quand bien même ils ne sont soumis à aucun critère d'occupation,

Je vous donne un exemple, M. Stauber, je viens d'aller sur le site Homegate, j'ai tapé Lausanne trois-pièces, trois-pièces et demi. Il y a une centaine de logements qui sont disponibles, dont neuf qui sont à moins de 1500 francs, et la plupart ont 50 mètres carrés. Ici nous construisons des trois-pièces et demi qui feront 75 mètres carrés et qui seront tous à moins de 1500.-. Ce sont des logements neufs avec des performances énergétiques importantes alors que les neuf logements disponibles sur Homegate sont relativement anciens et vétustes. Ces logements neufs se situeront parmi les dix pour cent des logements les moins chers aujourd'hui sur le marché lausannois.

Alors c'est vrai que le marché lausannois comme l'ensemble des marchés en Suisse est cher, que les prix de l'immobilier ont explosé depuis une dizaine d'années même s'il y a une petite accalmie depuis quelque temps, mais il n'en demeure pas moins que sur les logements accessibles, celles et ceux que peut se payer la classe moyenne, qui sont des trois-pièces à moins de 1 500 pièces, les quatre pièces autour de 1 800 – 1 900 francs par mois, il n'y pas beaucoup de logements disponibles. Et c'est précisément dans ces catégories-là que nous allons pouvoir offrir de nouveaux logements et c'est extrêmement rare d'avoir des logements neufs à ces tarifs.

Pour le reste, je remercie les différents groupes politiques pour leur soutien à ce préavis, je dirais à M. Gaudard, qui aime bien le sujet des logements idéaux, qu'il lui arrive même parfois de demander des cautionnements, vous en avez voté pas plus tard qu'il y a quelques années pour le projet qui sera bientôt fini à Sévelin, qui sera lui aussi un très beau projet, ma foi c'est le lot des coopératives, parfois elles en ont besoin parce qu'elles sont en manque de fonds propres, parfois elle n'en ont pas besoin, mais s'agissant des cautionnements je rassure une fois de plus M. Gaudard, dans le domaine du logement subventionné ce sont des placements on ne peut plus sûrs et des engagements que la Commune n'a jamais eu à honorer dans son histoire.

Ce projet est une contribution bienvenue à ce quartier des Boveresses et qui sera aussi, parce que l'on a fait pas mal de consultation auprès de voisins, qui est attendu par la population du quartier comme un projet qui fait sens pour le développement du quartier, pour sa mixité sociale et aussi pour son image.

La discussion est close.

**La présidente** : – Avant de passer aux conclusions je dois donc passer en revue le nouveau droit distinct et permanent de superficie. Page 25 je vais lire les articles, si vous avez quelque chose à ajouter ou à commenter merci de vous manifester.

Article 1 : Constitution de servitude de superficie.

Article 2 : durée

Article 3 : immatriculation au Registre foncier

Article 4 : constructions autorisées

Article 5 : coûts des constructions et impenses d'amélioration

Article 5bis : coûts de constructions existantes

Article 6 : montant de la redevance de superficie



Article 7 : entrée en possession

Article 7b : responsabilité de la superficiaire

Article 8 : exclusion de la responsabilité de la superficiante

Article 9 : garanties

Article 10 : site pollué ou contaminé

Article 11 : obligations de la superficiaire

Article 12 : modifications

Article 13 : visites de lieux

Article 14 : consultation des documents de la superficiaire

Article 15 : cession et transfert économique du droit

Article 16 : retour anticipé d'une ou des constructions pour cause d'intérêt public

Article 17 : retour anticipé pour cause de violation des obligations de la superficiaire

Article 18 : retour à l'échéance

Article 19 : servitudes

Article 20 : autorisation à bien plaire

Article 21 : publicité

Article 22 : contributions diverses

Article 23 : clauses d'arbitrage et for

Article 24 : annotation de clauses spéciales

Article 25 : modification éventuelle de la loi

Article 26 : autres dispositions

Article 27 : loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger

Article 28 : frais et droits de mutation

Nous considérons ce règlement comme accepté et passons au vote des conclusions de ce rapport-préavis.

**Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice** : – Les sept conclusions ont été votées ensemble et acceptées à l'unanimité des neuf membres présents.

**La présidente** : – Nous allons voter à main levée ces conclusions, celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques abstentions vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2018/17 de la Municipalité, du 3 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 20'850, grevant 5138 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 7'378 en faveur de la société coopérative Logement Idéal, pour la construction d'un bâtiment comprenant au total 60 logements, des locaux d'activités et un parking souterrain de 125 places, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d'autoriser le remaniement parcellaire, pour une surface de 45 m<sup>2</sup>, entre les parcelles n° 7'378 et n° 7'548 propriétés de la Commune de Lausanne ;
3. d'autoriser la modification de la servitude de passage à pied, pour tous véhicules et canalisations ID 007-2001 006043 aux conditions figurant dans le présent préavis ;
4. de modifier l'assiette et les conditions du DDP existant n° 7'172 aux conditions figurant dans le présent préavis ;
5. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- pour l'acquisition du mobilier ;
6. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 5 par la rubrique 5900.331 du Service d'accueil de jour et de l'enfance ;
7. de faire figurer sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs aux dépenses du crédit alloué sous chiffre 5.

## Assainissement et rénovation du collège de St-Roch

### Demande de crédit d'étude (1re série)

Préavis N° 2018/13 du 19 avril 2018

Enfance, jeunesse et quartiers

Logement, environnement et architecture

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

**Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** – Je déclare mes intérêts, je suis membre de la commission d'établissement Villamont-St-Roch où je représente le collectif Vinet-Beaulieu.

Je pourrais résumer mon intervention à un seul mot : enfin ! Mais je ne résiste quand même pas au plaisir de vous dire quelques mots de cet excellent préavis. Nous avons eu une attente relativement impatiente face aux besoins de rénovation de ce bâtiment qui est particulièrement en mauvais état et donc nous accueillons avec satisfaction le préavis de la Municipalité qui nous propose de voter un crédit d'étude de 1,4 million.

C'est vrai qu'il a fallu passer dans une première étape par la rénovation des salles de gym en sous-sol qui prenaient l'eau de toutes parts, il s'agissait d'une urgence « urgente » alors que la rénovation du collège se contentait d'être urgente. Le collège St-Roch – apprend-on – figure parmi les grandes écoles bâties à Lausanne. La seule réfection importante a été effectuée en 1945 en même temps qu'un rehaussement du toit. La seule évolution importante durant ces dernières années fut la création de huit salles spéciales en dehors du bâtiment, en 1998, et d'un accueil parascolaire qui ont été créés dans un autre bâtiment situé de l'autre côté de la rue Jean-Louis Galliard, petite rue qui longe le côté ouest du collège.

Les problèmes principaux sont les infiltrations d'eau, l'orage d'il y a quelques jours a fait de véritables ravages supplémentaires dans le bâtiment et nécessite donc la réfection de la toiture et des garnitures de ferblanterie, l'isolation thermique doit également être refaite, la plupart des circulations intérieures et les parquets de salles de classe devront également être rénovés.

On mentionnera également les façades en molasse avec des moulures qui sont en très mauvais état et doivent être entièrement reprises. Mentionnons que le bâtiment est classé en note 2 et qu'il est inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés. Il est aussi nécessaire de créer une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et signalons qu'il n'est pas prévu d'agrandissement du bâtiment qui en l'état, nous a-t-on dit, répond aux besoins actuels et futurs.

Les membres de la commission ont émis quelques remarques et propositions supplémentaires qui ont été accueillies favorablement et avec intérêt par les représentants de la Ville, soit le municipal des écoles, la directrice des écoles primaires et secondaires et le directeur de l'établissement. On mentionnera tout d'abord l'élément suivant : le bâtiment comporte deux parties qui ne communiquent pas, sauf la salle des maîtres qui se situe de chaque côté de ces deux parties. Ce bâtiment a été conçu à une époque où filles et garçons étaient strictement séparés. Il ne présente pas de vestibule ou d'espaces communs à part la salle des maîtres et il nous apparaît qu'il serait important que ce bâtiment ait un véritable cœur qui puisse y être créé. Et cela ne semblait pas impossible a priori.

Deuxièmement, le statut de la rue Jean-Louis Galliard, qui fait partie du périmètre scolaire puisqu'il y a des classes de chaque côté, devrait être revu compte tenu du nombre d'enfants qui la traversent chaque jour avec des problèmes de sécurité. Troisièmement, certains locaux devraient pouvoir offrir de meilleures conditions aux utilisateurs, on a mentionné la bibliothèque. Le directeur nous a fait remarquer qu'il y avait bon nombre de grands espaces qui pourraient être mieux utilisés et il a pris note de notre suggestion.

Quatrièmement, on a pu remarquer que tous les locaux, dont le réfectoire où nous avons tenu séance, les salles de classe, les espaces de circulation étaient très sonores et on a appris avec satisfaction que l'intervention d'un ingénieur acousticien était prévue. Cinquièmement, il manque tout de même une salle pouvant réunir plus de monde que la salle de projection qui peut accueillir actuellement une trentaine de personnes.

Sixièmement, le préau nord qui marque l'entrée du bâtiment pourrait être repensé, c'est d'ailleurs prévu, mais repensé dans l'organisation de l'espace et son usage, actuellement c'est un parking pour les enseignants la journée, mais avec des places louées en fin de journée. Il pourrait être repensé dans son organisation et son espace pour s'étendre aux besoins du quartier qui manque singulièrement d'espaces publics.

Dernière remarque et peut-être la plus importante, le crédit d'étude permettra de chiffrer le coût des travaux, mais a priori le montant inscrit au plan des investissements, soit dix millions, paraît nettement insuffisant. S'agissant du calendrier, la commission a mentionné qu'il était très serré. On nous a expliqué qu'il serait nécessaire d'installer des modules temporaires dans le préau et que les vacances scolaires seraient mises à profit pour avancer un maximum les travaux.

Le chantier est prévu de 2019 à 2021 avec mise à disposition du bâtiment rénové à la rentrée 2021. Le groupe socialiste vous recommande chaleureusement d'approuver les crédits d'étude et il en fera évidemment de même.

**Mme Karine Roch (Les Verts)** – Après ce descriptif très détaillé de Mme Decollogny, c'est vrai qu'il est difficile de rajouter d'autres détails. Mais comme le reste de la commission, les Verts vont soutenir ce préavis, nous avons bien pu nous rendre compte lors de la visite de la vétusté des locaux, du besoin urgent de rénover, mais aussi d'adapter les lieux aux besoins actuels tant des élèves que des enseignants. Et dans une contrainte

architecturale très particulière liée à ce parti pris de séparer les classes filles et garçons à l'époque.

Nous avons entendu en commission que le souhait des habitants de disposer d'espaces extérieurs communs plus accessibles dans un quartier qui en manque cruellement a été pris en compte et nous nous réjouissons que le préau côté nord soit aménagé pour répondre aux besoins des habitants. Et aussi en lien avec des postulats en cours de traitement, entre autres le postulat Eggenberger dont le délai de réponse a à nouveau été dépassé et avec le programme de cette législature.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Comme l'a dit notre collègue Decollogny en introduction, ce préavis était attendu de longue date et il est clair pour nous que l'accueil des écoliers dans de bonnes conditions pour étudier est une responsabilité importante de notre Ville. A cet égard le groupe libéral-conservateur reste inquiet et manifeste son inquiétude face à l'état de décrépitude marqué que montrent plusieurs bâtiments scolaires dans notre ville.

Leur assainissement représentera un investissement considérable ces prochaines années dans un contexte de finances publiques que chacun connaît et qui sont toujours précaires. En l'état toutefois ce préavis constitue un pas dans la bonne direction, mais le chemin est encore long, nous allons donc l'accepter et vous invitons à en faire de même.

**M. Maurice Calame (PLR) :** – En juin 2015, une commission a examiné dans l'urgence, comme d'habitude avec les préavis municipaux concernant l'école, le préavis 2015/24 pour l'assainissement de deux salles de gymnastique au collège St-Roch.

Ce préavis à près de six millions concernait principalement l'étanchéité des salles de gymnastique. La commission de l'époque avait pu constater la vétusté des locaux d'enseignement et avait fait une remarque afin que l'on s'occupe rapidement de la mise en état de l'ancien bâtiment. Trois ans après, et toujours dans l'urgence, la Municipalité nous propose une demande de crédit de 1,4 million pour faire une étude destinée à l'élaboration d'un projet de rénovation du Collège St-Roch.

Le calendrier préparatoire des opérations propose entre autres trois dates que nous avons retenues, dépôt des préavis en 2019, chantier en 2019 et remise du bâtiment en 2021. Une année c'est court pour avoir un préavis bien ficelé, mais nous essayons d'y croire.

L'estimation du coût des travaux, qui n'est pas indiqué dans le préavis mais se trouve dans le plan des investissements pour dix millions de francs nous paraît bien faible. A voir l'état de l'immeuble et en particulier les façades, nous avons vraiment l'impression que nous n'y arriverons pas.

Mise à part cette incertitude, le groupe PLR soutiendra ce préavis à l'unanimité pour encourager notre Municipalité à se préoccuper quelque peu des écoles et d'avoir rapidement un plan directeur des constructions et rénovations scolaires.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – Notre groupe était représenté au sein de la commission par Mme Sandra Pernet qui était absente ce soir, je me permets un témoignage très personnel.

Mon fils a suivi sa scolarité secondaire au collège St-Roch, laquelle s'est très bien déroulée grâce à un encadrement de qualité et le soutien d'autres infrastructures de l'établissement de Villamont. Dépourvu de préau en raison des travaux de réfection de la salle de sport, il a cependant pu suivre les cours même en hivers grâce à une confortable doudoune.

Par les hasards de la vie, ma femme avait eu également l'opportunité de fréquenter ce même collège qui présentait déjà au siècle précédent les défaillances remarquées et que les participants à la commission ont pu vérifier lors de la visite ; confort thermique à choix glacial ou caniculaire, des sanitaires régulièrement inutilisables, cantine dans un local en sous-sol.

A l'instar de l'unanimité de la commission, je ne peux que soutenir un projet de rénovation attendu depuis plusieurs décennies. A la lecture du préavis et du rapport, je demeure cependant perplexe sur la démarche proposée. L'octroi des mandats d'architecte pour un ouvrage de cette nature aurait mérité à mon sens d'une mise en concurrence basée sur un concept d'intervention plutôt que sûr une offre financière, notamment en considérant qu'une éventuelle économie sur le coût des concepteurs – même si l'enveloppe est importante – ne présage en rien le coût de la future réalisation.

Cette démarche a-t-elle été suivie en considérant que cette réalisation se limite à un pour un sans qu'il y ait un programme d'adaptation de l'espace de formation. Sur ce point le préavis précise que les affectations demeureront inchangées. Les montants importants sollicités pour ces études auraient certainement permis d'ouvrir le champ des réflexions jusqu'à questionner le maintien des affectations qui correspondaient aux méthodes d'enseignement du XIXe siècle.

L'intervention de Mme Decollogny n'a pas manqué de me surprendre en laissant l'impression que ce fût le rôle de la commission d'échafauder le programme des locaux, une bibliothèque ici, un espace de rencontre là, sans même évoquer l'antique séparation filles-garçons, une étude programmatique en lien avec l'enseignement du XIXe siècle n'aurait-elle pas dû précéder l'octroi du mandant d'architecte ?

Tout en soutenant ce préavis d'une main, je ne peux qu'encourager la Municipalité à élargir le champ des études en osant ouvrir la réflexion architecturale au-delà d'une simple rénovation un pour un.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Comme dit précédemment, le PLR soutiendra ce préavis, mais il y a un mais. Pour la dixième fois nous, COGES, rappelons le postulat Eggenberger Julien et consorts intitulé « Planification des rénovations et constructions scolaires » déposée le 18 février 2014 et transmis à la Municipalité le 18 mars 2014.

Entre autres explications ayant d'écoulées sur plusieurs demandes de renvoi, dont la dernière au 31 décembre 2017, la COGES a noté des propos de M Le Syndic, je cite : « cela relève plus de l'enveloppe financière et non d'une difficulté à répondre. » Et pourtant, le 30 juin 2016, la Municipalité répondait : « la rédaction du rapport-préavis est pratiquement terminée. » Comprenez qui pourra.

Le préavis que nous examinons interpelle dans le contexte général de ce contentieux. On peut se demander si la Municipalité ne dégage pas en touche en adoptant, faute de trésorerie consacrée à d'autres projets, la politique des petits pas en fractionnant l'idée issue du postulat Eggenberger demandant une étude globale,

On peut craindre en l'état la perte de substance de l'initiative et attendre l'état de vétusté de plusieurs collèges, alors que l'on s'apprête à montrer aux jeunes du monde entier ce que l'on peut faire en matière de sport dans le cadre des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, il est urgent et tout aussi prépondérant que la Municipalité fasse preuve du même enthousiasme envers la jeunesse qui fréquente les collèges lausannois.

J'attends, outre une réponse de la Municipalité à ce questionnement, qu'elle traite cette observation avec diligence et qu'elle donne la date d'un nouveau délai qu'elle s'est peut-être accordé.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Nous voilà face à un préavis dilapidateur de nos deniers publics, donc de nos impôts. En effet, il est demandé à notre Conseil d'octroyer 1.4 million à la Municipalité afin d'étudier les possibilités d'assainissement et de rénovation complète de St-Roch qui est déjà pratiquement à l'état de ruines.

C'est incompréhensible que la Municipalité ne nous présente pas une planification à moyen terme des bâtiments scolaires à rénover et qu'elle vienne nous présenter des demandes de crédits d'étude qui conduiront au résultat que chacun d'entre nous connaît déjà. A savoir que la rénovation de nos collèges du XIXe siècle et hors de prix. La Ville

n'a pas les moyens de payer la mise aux normes et la rénovation de ces édifices. La dernière rénovation en date, celle du collège de Villamont, a coûté quarante millions à la collectivité.

Malgré sa note deux au recensement architectural de la Commune de Lausanne, le collège est inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classé, donc avec peu d'intérêt. Pour ceux qui ont lu ce préavis et l'inventaire des travaux à entreprendre, ils ont compris que pour remettre ce collège à niveau, il fallait entièrement refaire les façades qui sont en pierres de mollasse et très dégradées. La nature de la corniche et des bandeaux de façade a également subi une forte érosion, les fenêtres sont en bois avec simple vitrage et il n'y a donc pas d'étanchéité et aucune qualité thermique. La couverture en tuiles plates et toute la garniture de ferblanterie sont poreuses, laissant place à de fréquentes infiltrations d'eau. Les surfaces intérieures, particulièrement dans les circulations et les salles de classe, doivent être rénovées. Les installations techniques et les locaux sanitaires sont anciens et doivent être adaptés aux exigences en vigueur.

Tout en sachant que cette liste est non exhaustive, vous l'aurez compris, cet immeuble est bientôt insalubre. Il doit donc ne pas être rénové, mais démoli. S'il s'agit de conserver des témoignages du passé architectural des bâtiments scolaires de la même époque que celui de St-Roch, nous avons déjà Villamont, Mon-Repos, Beaulieu, la Croix d'Ouchy et la Barre. C'est donc déjà suffisant. Il n'y a pas lieu d'engendrer des frais totalement irréalistes se montant à plusieurs dizaines de millions de francs pour retaper ce bâtiment.

Pensons différemment, étudions plutôt la possibilité de vendre certains collèges en octroyant des DDP à des investisseurs qui auront à charge de rénover ces bâtiments ou de les démolir et qui, par la suite, les loueront à la Ville. Nous n'aurions de ce fait aucun investissement à engager.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Vous avez donc un préavis qui a la charge de répondre à une longue attente exprimée par Mme Decollogny et d'autre part à de nombreuses attentes qu'elle a également exprimées tant en matière de restauration de l'état du bâtiment que par rapport aux différentes espérances de ses utilisateurs.

A défaut d'être une vision d'ensemble, au moins le fait d'aborder cet objet donne une idée de la vision qui a été nécessaire à la fin du XIXe siècle pour construire six ou sept collèges entre 1870 et 1910 face à une population qui à l'époque avait doublé. Et essayer de marquer cet enjeu urbanistique qu'est la construction de bâtiments scolaires, avec du point de vue de la Municipalité la préoccupation partagée d'un parc qui se retrouve vétuste et qui nécessite une rénovation.

Un des enjeux est la croissance démographique dont a bénéficié Lausanne depuis la fin des années nonante et qui fait qu'une bonne partie des investissements ont été destinés à répondre à la démographie scolaire en augmentant la capacité des établissements. Et donc à repousser une partie des investissements en matière de réfection. Il paraît ainsi logique et de bon sens que si la réfection d'un bâtiment peut parfois attendre quelques années, par contre la scolarisation des élèves ne peut attendre, ne serait-ce qu'un mois.

Signaler aussi par rapport à la vision d'ensemble qui est évoquée que la Municipalité a à cœur d'entreprendre des réfections, on peut citer notamment les huit millions qui ont été accordés en fin de législature passée pour des interventions supplémentaires, des deux millions qui ont été octroyés avec le bouclage des comptes de 2016 et qui permettent de faire des interventions qui sont aussi différentes de la dernière réfection en date qui a été évoquée, celle de Villamont, avec des interventions qui sont souvent plus modérées, mais visibles, mais qui paraissent tout aussi efficaces pour assurer justement des bâtiments fonctionnels qui sont correctement entretenus et d'autre part permettent de répondre au développement de la démographie scolaire.

Ceci étant dit évidemment que nous aurons à cœur de vous présenter un rapport-préavis qui répondra au postulat Eggenberger, en admettant que la réponse a pris du retard, notamment en raison des changements à la tête des écoles primaires et secondaires. Nous espérons d'avoir une réponse qui au moins sera de qualité et permettra d'avoir une planification des investissements qui soit crédible et qui permette un assainissement à long terme de ces bâtiments.

En ce qui concerne notamment les dix millions mentionnés pour le préavis de St-Roch, naturellement que le montant fera partie de la réfection globale et qui sera intégré dans l'ensemble des investissements clairs avec l'objectif de ne pas surcharger le plan des investissements et d'avoir quelque chose d'équilibré par rapport à l'ensemble des investissements de la Ville.

Mme Anne-Françoise Decollogny a exprimé un certain nombre d'attentes des utilisateurs, nous comptons aussi prendre en compte celles qui pourraient être exprimées par les enseignants et élèves en les consultant. Comme déjà dit nous ne pourrions pas d'ores et déjà garantir que nous répondrons à toutes les attentes, mais nous aurons au moins à cœur qu'elles soient prises en compte et que nous puissions expliquer les motifs qui font que certaines ont été priorisées sur d'autres.

Il a été évoqué l'hypothèse d'un changement important du bâtiment et de son affectation pour l'adapter au projet d'une scolarité du XXI<sup>e</sup> siècle, à notre sens en grande partie elle peut être faite avec le bâtiment existant. On peut noter que Lausanne bénéficie d'un patrimoine scolaire qui est plus que centenaire avec différents bâtiments, ceux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle supportent bien la comparaison, notamment en matière de capacité des salles puisqu'ils avaient naturellement des effectifs beaucoup plus élevés et une densité d'élèves qui était plus grande et répondent aux objectifs lorsque l'on essaie d'y installer une vingtaine d'élèves par classe.

De ce point de vue-là l'idée est plutôt d'avoir une intervention qui permette de maintenir l'usage du bâtiment de St-Roch, sans vouloir faire une transformation en profondeur de son usage, le caractère notamment historique de ce bâtiment s'oppose à des modifications très profondes et probablement que les principales adaptations devront être faites ailleurs, même si les enjeux d'une école du XXI<sup>e</sup> siècle peuvent à notre sens obtenir des réponses dans ce type de bâtiment.

Selon une proposition constante de M. Gaudard et une réponse constante de la Municipalité, notre projet n'est pas d'externaliser les investissements dans les bâtiments scolaires, mais plutôt de procéder aux investissements à charge de la Ville et de les assumer. Il nous paraît que le fait d'externaliser les investissements peut aussi impliquer des charges que nous forçons les générations futures à assumer et qui ne sont pas forcément plus responsables qu'un investissement aujourd'hui.

Je remercie donc les différents groupes qui ont exprimé leur soutien à ce préavis et ne peux qu'espérer que vous les suivrez.

**M. Philippe Stauber (PLC) :** – J'ai une question complémentaire. M. le Municipal, est-ce que vous serez d'accord de nous donner un plafond d'investissement pour ce projet ? Parce qu'on a l'impression que dix millions c'est un peu communiquer comme si c'était un minimum, alors quel serait le maximum ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Comparaison n'est pas forcément raison, dans le cadre de Villamont il y avait notamment un certain nombre de développements et d'ajouts par rapport au programme existant et qui ne figurent pas dans le projet actuel, et de fait l'enveloppe de dix millions ne paraît pas devoir être doublée comme le suggérait M. Gaudard.

En ce qui concerne la réponse au postulat Eggenberger, une première version consistait plutôt à exposer la pratique de Lausanne en matière de planification scolaire, nous espérons pouvoir donner une version qui puisse mettre l'accent aussi sur le cadre financier

en matière d'investissements qui est prévu pour réaliser ces projets, c'est cela que nous espérons vous présenter encore dans le cours de l'année 2018.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Je constate que l'on donne beaucoup de directives concernant le crédit d'étude qui est attendu. En revanche M. le Municipal, votre réponse concernant le postulat Eggenberger est exactement dans le même style que celles que nous entendons maintenant depuis bientôt cinq ans. Vous faites un simple survol en disant « il va venir, il va venir », mais vous ne dites pas quand et si vous avez changé de manière de la concevoir en optant pour la politique des petits pas, c'est-à-dire l'un après l'autre et puis reléguer Eggenberger aux oubliettes.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Dans le prolongement de ce que vient de dire mon collègue Henchoz, si on prend en référence le collège de Villamont, on était entre un million et un million et demi la classe. Donc là sur le collège de St-Roch on est sur 24 classes si je ne m'abuse, soit 24 millions ou 36 millions avec un million et demi. On est donc loin des dix millions que vous annoncez maintenant et là on parle uniquement d'un seul collège.

Après c'est vraiment qu'il y aura tous les autres de la même époque qui suivront et sont plus que centenaires, donc cela va coûter à la Ville plus de deux cents millions pour rénover ces bâtiments. Ce serait quand même intéressant que vous nous disiez comment vous pensez financer l'investissement nécessaire à leur rénovation puis à leur réhabilitation.

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Le groupe Ensemble à gauche votera à l'unanimité ce crédit d'étude et on espère que la Municipalité le mette en oeuvre très rapidement afin que le crédit de construction puisse arriver pour que cette école soit rapidement rénovée.

La discussion est close.

**La présidente** : – La discussion n'est plus demandée, nous allons donc directement pouvoir passer au rappel des conclusions.

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur** : – Les conclusions une et deux ont été regroupées et votées à l'unanimité des membres présents.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Nous allons voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions et deux refus, vous avez accepté les conclusions de ce rapport préavis.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2018/13 de la Municipalité, du 19 avril 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. l'octroi d'un crédit de CHF 1'400'000.- en vue d'une étude destinée à l'élaboration d'un projet de rénovation du collège de St-Roch. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité ultérieurement par voie de préavis ;
2. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.



## Postulat de Mme Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés »

### Développement polycopié

A travers l'organisation des ateliers d'art urbain<sup>[1]</sup> répartis en 7 lieux de la ville<sup>[2]</sup>, ou encore de la commande de graffitis à poser sur plus de 500 armoires électriques<sup>[3]</sup>, les autorités lausannoises encouragent l'art urbain (ou *street art*) et la majorité des lausannois s'en réjouissent.

En dehors de ce cadre, c'est de manière plus libre que plusieurs artistes de rue investissent notre ville. A titre d'exemple, en l'an 2000, Lausanne a eu l'honneur d'entrer sur la liste des villes choisies par l'artiste français *Invader*<sup>[4]</sup> pour y poser ses œuvres. De Paris à New York, de Vârânasî à Bangkok, depuis 1990, ses créations talonnent des villes mondiales avec l'empreinte d'une mosaïque représentant les *Space Invaders*, éponymes du jeu vidéo légendaire. Présentes aujourd'hui dans plus de 70 villes et sur 5 continents, elles sont accessibles au plus grand nombre, puisque situées dans l'espace public, comme un don fait aux villes qui l'ont séduit et inspiré.

A Lausanne, ces œuvres sont pour l'instant laissées sans protection, et tombent souvent entre les mains de vandales voire de voleurs. Pour ne citer qu'*Invader*, sur les 18 pièces installées dans la ville, seule une subsiste encore à l'heure actuelle: Il s'agit du *LSN\_04*, situé sous le pont Bessières le marché des *Invaders* ayant une cote sur le marché de l'art, les 17 autres ont certainement été volées par des personnes qui tentent d'en faire commerce auprès de collectionneurs. Consciente de la valeur de ces objets, la Municipalité de Paris a décidé l'an dernier de porter plainte contre les voleurs de ces œuvres d'art ainsi consacrées.

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une mise en valeur de l'art urbain, par la protection d'œuvres ou par l'inventaire d'espaces susceptibles d'être, de manière éphémère ou définitive, investis par des artistes de rues locaux ou autres *street artistes* internationaux.

### Discussion préalable

**Mme Sara Soto (Les Verts)** : – Jusqu'à ce jour, lors de mes passages par l'esplanade de la cathédrale, et pour paraphraser Victor Hugo, « je voyais le lac au-dessous des montagnes, les toits au-dessous du lac, le *Space Invader* au-dessous des toits », mais aujourd'hui le *Space Invader* a disparu. Cette mosaïque éponyme du jeu vidéo légendaire était l'œuvre de l'artiste français *Invader* qui depuis les années 90 fait don de ses créations dans les villes du monde entier. Laisse sans protection, le *Space Invader* de l'esplanade a donc disparu.

Comme quatorze des seize pièces posées à Lausanne en l'an 2000, puis reposée il y a deux ans, il a certainement été volé par des opportuns qui tentent d'en faire commerce auprès de collectionneurs. Comme beaucoup d'amateurs d'art contemporain, j'ai été révoltée qu'un bout de patrimoine puisse être volé ou détruit, songeant que les *Space Invaders* ont une cote sur les marchés de l'art, et que des Villes comme Paris, conscientes de leur valeur, font tout pour les protéger.

Ceci doit nous mobiliser et nous rappeler que l'art en ville contribue à la réenchanter, la raconter, lui donner un sens. Les artistes urbains qui offrent leurs œuvres aux espaces publics et à leurs usagers participent aussi à la diffusion de l'art contemporain hors des

<sup>[1]</sup> [http://www.lausanne.ch/art\\_urbain](http://www.lausanne.ch/art_urbain)

<sup>[2]</sup> <https://www.lausanne24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/lausanne-effacait-graffitis-maintenant-expose/story/26839739>

<sup>[3]</sup> <https://www.lausanne.ch/thematiques/services-industriels/les-sil/distribution/electricite/art-urbain-des-armoires-pleines-d-energie.html>

<sup>[4]</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Invader\\_\(artiste\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Invader_(artiste))

murs. Ceci sachant que ces artistes et leurs représentants sont présents à Lausanne pour ne citer que la galerie Kohly, l'une des plus grandes dans le domaine de l'art urbain dans le monde.

Nous inspirant notamment de l'exemple parisien, napolitain ou lisboète, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une mise en valeur de l'art urbain, par la protection d'œuvres ou par l'inventaire d'espaces susceptibles d'être de manière éphémère ou définitive, investi par des artistes locaux ou d'autres *street artists* internationaux. Ceci dans un dialogue avec les différents acteurs actifs dans le domaine évidemment.

Aussi nous souhaitons le renvoi direct de ce postulat à la Municipalité.

**La présidente** : – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Sara Soto « Art urbain, pour une géographie des sites dédiés » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Postulat de Mme Latha Heiniger : « Fondation Idée-sport: L'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge »**

Développement polycopié

Il existe dans toute la Suisse des espaces et des structures propices à pouvoir s'adonner à un sport et dans lesquels il est possible de mettre le mouvement en priorité. Ces endroits sont faciles d'accès, généralement disponibles et ceci gratuitement. Les personnes indépendamment de leur statut social et de leur origine façonnent une Suisse positive. (Vision de la Fondation Idée sport <https://www.ideesport.ch/la-fondation/conception>).

La fondation IdéeSport favorise l'ouverture d'espaces dans lesquels il est possible de bouger et de faire du sport. Elle crée ainsi des endroits propices aux rencontres pour des personnes provenant de lieux et cultures différentes tout en leur donnant la possibilité de prendre des responsabilités. La fondation IdéeSport travaille en collaboration avec les communes, les cantons et la Confédération ainsi que d'autres partenaires nationaux en mettant sur pied des offres sportives pour promouvoir le mouvement.

- La vision d'IdéeSport est intéressante à plusieurs titres. Elle s'axe sur :
- L'utilisation d'infrastructures existantes non occupées;
- La socialisation par le biais de rencontres locales;
- La prévention dans le domaine de la santé au travers d'activités physiques sans compétitivité ;
- L'apprentissage de la prise de responsabilités chez des jeunes grâce à des formations.

La fondation IdéeSport propose trois actions: MidnightSport pour les jeunes entre 13 et 14 ans - OpenSunday pour les enfants entre 6 et 12 ans - MiniMove pour les enfants entre 2 et 5 ans et leurs parents.

## **MIDNIGHTSPORTS**

### *Contexte*

Les loisirs des jeunes se sont modifiés ces dernières années, tant dans les villes qu'en campagne. Les jeunes sortent désormais plus tard et restent plus longtemps dehors. L'offre nocturne se compose d'une large palette d'animations comme des bars, des discos et des fêtes ; cependant en raison de l'âge requis pour y participer ou des prix d'entrées onéreux, les jeunes se retrouvent plutôt le soir dans des lieux publics (gares, arrêts des transports publics ou préaux d'écoles). La rencontre avec d'autres utilisateurs de ces espaces mène parfois à des conflits. Il faut donc créer des endroits et des structures où les jeunes peuvent se réunir sans causer de désagréments.

### *Projet*

Les événements MidnightSports ont lieu les samedis soirs entre 21h00 et minuit et sont encadrés, organisés par une équipe composée de jeunes junior coaches) et d'adultes (senior coaches, chefs de projet et bénévoles). La régularité de l'offre et son aspect non événementiel sont les facteurs clés pour sa réussite. La participation est ouverte à tous les jeunes, selon un groupe cible défini, débutant généralement dès 13 ou 14 ans.

Les participants des sports d'équipes sont encouragés à s'auto-arbitrer et de se mélanger entre différentes équipes. Les sports phares sont le football, le basketball ou le volley-ball.

Les activités proposées s'ouvrent également à d'autres sports ou animations, comme des ateliers de danse, des espaces de jeux (babyfoot, tennis de table) et un kiosque proposant des rafraîchissements et des snacks. Le MidnightSports ne se limite pas uniquement aux jeunes intéressés par le sport: il est également un lieu attrayant pour se rencontrer et se socialiser.

### *Participation des jeunes*

Les projets MidnightSports impliquent les jeunes. L'appropriation du projet par ces derniers est la priorité. L'expérience avec ces jeunes collaborateurs après 12 ans est très positive. L'absence de violence et le respect des autres vont à l'encontre d'une image de la jeunesse, souvent négative véhiculée par les médias.

## **OPENSUNDAY**

### *Contexte*

Les enfants aiment bouger et sont physiquement actifs, néanmoins il faut qu'ils en aient la possibilité. Le fait qu'ils passent davantage leur temps libre devant des consoles de jeux, à regarder la télévision au lieu de bouger n'est pas forcément lié à un désintérêt au sport. Cela tient plutôt à l'environnement social et géographique (société, offres existantes, lieux publics) qui restreint l'accès et l'utilisation des espaces. De nombreux programmes scolaires sont attentifs à cette problématique et dédient des offres aux élèves liant sport et nutrition. Ce qui n'est pas le cas en dehors des heures de l'école obligatoire.

### *Salles de sport ouvertes le dimanche*

Le programme OpenSunday s'adresse aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Ils peuvent accéder librement chaque dimanche après-midi à la salle de gymnastique locale. En plus, un goûter composé d'aliments sains leur est offert. Dans la salle, des jeux sont à disposition et les activités sont encadrées par de jeunes junior coaches) ainsi que des adultes (chefs de projet et bénévoles). la préparation de chaque projet inclut les écoles et les parents. le développement de cette offre varie moins que pour le MidnightSports, et le temps de préparation requis est plus court.. Comme pour les offres MidnightSports, les projets OpenSunday sont également évalués et améliorés en permanence lorsque cela est nécessaire.

## **MINIMOVE**

### *Contexte*

Les enfants ne se dépensent pas suffisamment physiquement et mangent trop. Ces facteurs sont les dénominateurs des études de ces dernières années. En plus des occupations sédentaires comme la télévision ou les jeux vidéo, une alimentation riche en graisses s'ajoute à ce constat. L'espace extérieur est de plus en plus réduit et les parents ont de moins en moins de temps libre. Ceci est particulièrement le cas dans les familles nombreuses.

### *Des dimanches ouverts pour les plus petits*

Le projet MiniMove va dans les quartiers et ouvre chaque dimanche après-midi entre 14h30 et 17h00 la salle de gymnastique locale afin d'établir un espace de rencontre dédié au mouvement. Cette offre s'adresse aux enfants âgés entre deux et cinq ans ainsi qu'à leurs parents. Le MiniMove propose une incitation au mouvement, facilement accessible et gratuite.

### *Joue aussi une fois sans tes parents*

Deux espaces sont à disposition: Dans la salle des MINI, les parents sont pleinement impliqués et prennent soin des enfants les plus jeunes. La salle MAXI est dédiée aux enfants plus âgés. Les parents peuvent les regarder s'amuser ou rencontrer d'autres parents autour d'un café.

Chaque dimanche, un goûter composé d'aliments sains (pain, fruits, eau, etc.) est offert aux enfants et donne l'occasion de rassembler tous les participants. Pendant cette pause, les salles sont fermées.

Lausanne propose déjà quelques possibilités d'activités pour les publics mentionnés en lien avec l'utilisation d'infrastructures sportives comme l'ouverture le soir des salles de gym pour les jeunes ou l'utilisation par des garderies d'infrastructures sportives ou d'associations qui développent de la gym parents-enfants. Toutefois, la vision globale d'idée Sport qui concilie l'utilisation d'infrastructures existantes avec l'objectif de création d'événements qui améliorent le vivre ensemble par le biais de la prévention et de la participation des enfants et des jeunes est un nouvel élément qui mérite d'être étudié par Lausanne.

La Fondation IdéeSport a fait ses preuves en Suisse alémanique. Dans leur dernier rapport d'activité c'est 3'559 événements organisés pour 125'697 participants. Il me semble important que les habitants de Suisse romande, et plus particulièrement les Lausannoises et les Lausannois pour ce qui concerne notre Conseil, puissent aussi bénéficier de leurs expériences et compétences.

La Fondation a commencé à se tisser un réseau d'acteurs publics et privés intéressants tant au niveau des communes que des cantons. Sur Lausanne, la Fondation est déjà entrée en contact avec différents services sans toutefois réussir, jusqu'à aujourd'hui, à trouver la bonne porte d'entrée. En effet, ses activités concernent autant les enfants, les jeunes que les parents et s'inscrivent aussi bien dans la santé, la prévention que dans le sport. Les politiques publiques n'étant pas toujours construites de manière transversale, il peut être difficile de trouver le bon interlocuteur pour étudier leurs propositions.

C'est pourquoi, la postulante souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de mettre en place, de manière transversale et complémentaire aux prestations existantes, l'offre de prestations de la Fondation IdéeSport, nommées MiniMove, OpenSunday et MidnightSports.

## Discussion préalable

**Mme Latha Heiniger (Soc.)** : – Répression et prévention. Deux maîtres mots qui nous ont occupé les débats ces dernières séances à plusieurs reprises et qui me permet de faire le lien aujourd'hui avec le postulat que je vous présente ce soir.

IdéeSport s'inscrit dans la droite ligne des mesures de prévention qui permettent de renforcer les compétences de savoir-faire et de savoir-être des enfants et des jeunes en tant qu'acteurs à part entière de la société. La prévention permet d'outiller nos enfants pour agir et réagir au sein des environnements au sein desquels ils évoluent, comme la famille, l'école, les loisirs ou la rue.

Donc pour illustrer ce postulat je vais vous donner l'exemple d'une démarche récente dans un des quartiers de Lausanne, qui tout à l'heure a été pointé comme un quartier peu propice à y habiter. J'y ai habité et c'est un très joli quartier extrêmement dynamique. Nous avons un groupe d'habitants qui s'est mobilisé pour non seulement identifier les besoins de mettre en place un certain nombre de mesures pour les enfants et les jeunes de ces quartiers, pour les accompagner dans un certain nombre de démarches des préoccupations des parents et des acteurs du terrain. Mais aussi pour montrer que de telles prestations doivent aussi être soutenues d'une certaine manière par la Ville, et non pas seulement par des initiatives citoyennes et individuelles.

J'ai donc rencontré ce groupe de parents qui sont soutenus actuellement pas divers professionnels du milieu scolaire et parascolaire, ils se sont approchés de l'association IdéeSport pour imaginer comment répondre à un certain nombre de besoins qui ont été identifiés dans ce quartier pour soutenir les enfants et les jeunes. Une des prestations de l'association IdéeSport est l'OpenSunday qui, pour rappel, sont des salles de sports ouvertes le dimanche pour des enfants âgés de 6 à 12 ans pour pratiquer des activités sportives encadrées par des juniors coaches formés par la fondation.

Ces parents ont été alertés par les enseignants de leurs enfants, car un certain nombre de problématiques ont été relayées auprès des enseignants, de différentes situations de violence, de harcèlement et de différentes situations d'insécurité ressenties par les enfants. Les enseignants ont mis en place des groupes de travail avec les parents pour résoudre un certain nombre de problématiques et un certain nombre d'idées pour émerger. L'idée d'approcher cette fondation qui n'a pas pour l'instant de partenariat avec la Ville de Lausanne pourrait permettre aux parents d'être rassurés sur un certain nombre de choses sur ces problématiques.

Mais vous savez que quand un groupe de citoyens désire mettre en place un certain nombre d'activités, c'est assez simple pour mettre en route les idées, mais pour les pérenniser et les financer c'est plus compliqué. C'est donc là que le groupe de parents est confronté à une problématique, ils ont de l'énergie, mais pas les moyens derrière pour pouvoir pérenniser le partenariat qu'ils aimeraient mettre en place avec la fondation.

A partir du moment où on identifie une problématique sur le terrain, et qu'elle répond à un ensemble large de population, ce n'est pas juste l'initiative citoyenne qui peut répondre à ce problème-là, cela devient une problématique de société et la Ville doit pouvoir soutenir un certain nombre de mesures.

En fait ce groupe s'est dit on ne va pas laisser tomber notre initiative, ils sont en train de faire de la recherche de fonds, mais vous savez que les stratégies de recherche de fonds sont bonnes pour les projets qui sont ponctuels, mais pas pour résoudre des problèmes de société qui sont durables et sur lesquels on doit travailler sur des solutions plus pérennes.

Effectivement aujourd'hui avec ce postulat je souhaite que la Municipalité étudie en détail les prestations de la fondation IdéeSport qui peut effectivement apporter un certain nombre de réponses et de solutions aujourd'hui dans les quartiers de Lausanne dans la mobilisation des enfants et des jeunes en partenariat aussi avec les parents. Je propose donc ce que ce

postulat soit directement envoyé à la Municipalité pour l'étude des prestations de cette fondation.

La discussion est ouverte.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je pense que le renvoi à la Municipalité se justifie parfaitement, mais j'ai juste une question, est-ce que la fondation IdéeSport a pris contact directement avec la Municipalité ou pas encore ?

**Mme Latha Heiniger (Soc. ) :** – La fondation a pris contact avec différents interlocuteurs au niveau de la Ville et effectivement une des problématiques c'est qu'il n'y a aujourd'hui pas une réponse suffisante qui a été donnée à mon postulat

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Pour confirmer en tout cas que les activités d'IdéeSport sont connues et font partie des suggestions qui ont notamment été évoquées par l'un des établissements dans le cadre de divers projets qu'ils ont présentés. C'est donc un prestataire dont nous connaissons les offres et que nous pouvons examiner pour d'autres manières de répondre à ce besoin.

La discussion est close.

**La présidente :** – Il n'y a pas d'autres demandes de parole et ce postulat sera donc renvoyé directement à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Latha Heiniger « Fondation Idée-sport : L'activité physique non compétitive au service de la sociabilisation et de la participation dès le plus jeune âge » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de Mme Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne? »**

Développement polycopié

Dans « 24 heures » du 22 mars 2018, on apprenait qu'un des géants de la malbouffe Kentucky Fried Chicken {KFC} entendait ouvrir une succursale de 900m<sup>2</sup> au Fion (la plus grande de Suisse!). Le Fion est un quartier animé, de jour comme de nuit, et on connaît l'appétit des jeunes et des fêtards ... mais aussi les problèmes de santé qu'entraîne l'alimentation offerte par ces chaînes internationales de fast-foods pour une population toujours plus touchée par des problèmes d'obésité.

Cette annonce fait suite à l'installation des nombreuses succursales de restauration rapide appartenant à d'autres enseignes multi nationales, qui ont ouvert leurs portes ces dernières années en Ville de Lausanne. Sans intervention publique, c'est une monoculture culinaire qui va s'imposer, s'inscrivant dans une perspective purement économique, au détriment de la santé publique, du bien-être alimentaire, de l'écologie, de la convivialité et des conditions de travail des employés concernés.

Par ailleurs, la ville de Lausanne est reconnue pour une politique alimentaire qui promeut activement la qualité nutritionnelle et la proximité des mets servis et qui lutte contre le

gaspillage alimentaire : Lausanne Ville du Goût, Lausanne à Table, Restauration collective durable, cantines scolaires, etc. Malgré cela, les grosses chaînes de fast-food tendent à envahir le centre-ville, dont récemment la porte d'entrée du Fion risque d'être dominée par un mastodonte de presque 1000 m<sup>2</sup> dédiés à la malbouffe.

Dès lors, pour anticiper des conséquences sociales, écologiques et sanitaires dévastatrices, nous demandons à la Municipalité d'examiner les possibilités d'empêcher le développement, sur le territoire communal, de chaînes internationales de restauration rapide aux qualités culinaires déplorables pour la santé publique et de mettre en oeuvre des mesures pour réguler et limiter leur installation sur le territoire de la commune de Lausanne (en modifiant, par exemple, le Plan Partiel d'Affectation (PPA) communal).

Discussion préalable

**Mme Laura Manzoni (Eàg)** : – Nous avons appris par la presse qu'une succursale de KFC de 900 m<sup>2</sup> allait ouvrir ses portes dans le quartier du Flon. Sachant les efforts que fait la Ville de Lausanne en matière de politique alimentaire pour promouvoir une proximité des aliments et la lutte contre le gaspillage alimentaire et connaissant les difficultés des petits bistrotiers pour survivre en ville, nous demandons à la Municipalité de réguler l'installation de nouvelles chaînes internationales de fast-food au centre-ville de Lausanne.

Je demande un renvoi direct à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**Mme Anita Messere (UDC)** : – Je demande le renvoi en commission parce que j'imagine que l'offre en matière de restauration à Lausanne est déjà suffisante et d'excellente qualité.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – Il me semble que Lausanne propose une offre alimentaire et gastronomique riche, variée, abondante. Une chaîne de fastfood de plus ou de moins ne changera pas cette donne, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter de cela de mon point de vue.

En outre Lausanne vit d'une économie essentiellement libérale et je ne vois pas en quoi et pourquoi nous pourrions nous opposer à l'installation d'une telle chaîne au centre-ville. Laissons la clientèle décider, c'est elle qui fera le succès ou l'échec de cette nouvelle proposition.

La discussion est close.

**La présidente** : – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, ce postulat sera donc renvoyé en commission.

---

### **Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées »**

Développement polycopié

La Ville de Lausanne, outre des vignobles remarquables, est aussi la propriétaire d'une quarantaine d'établissements publics, dont quelques-uns en droit de superficie. Du bistrot de quartier jusqu'au restaurant gastronomique, l'offre de dégustation et de partage est riche.

Ces restaurants constituent un patrimoine gastronomique, mais souvent aussi social et architectural, à découvrir au fil de belles promenades ou à se réapproprier lors de rendez-vous réguliers.

Il est connu que le meilleur vecteur d'intégration est le fait d'avoir un travail. Il en va ainsi pour les personnes handicapées, notamment trisomiques. Avoir un travail permet de

s'autonomiser et prendre des responsabilités, tout en devenant financièrement plus indépendant.

Certains emplois dans la restauration, typiquement celui de serveurs, sont bien adaptés aux personnes handicapées, notamment les trisomiques. De nombreux exemples de restaurants employant des personnes handicapées existent. On constate que ces restaurants ont un succès commercial et ont su développer une clientèle fidèle,

Ce postulat invite à la Municipalité à favoriser l'intégration des personnes handicapées en dédiant un ou plusieurs de ses restaurants à une gestion qui intègre des personnes handicapées. En particulier, cette intégration devrait se faire en confiant aux personnes handicapées des emplois qui les mettent en contact avec la clientèle. Une telle initiative pourrait s'appuyer sur le Canton pour tout ou partie du financement et être mise en place de concert avec les associations concernées (GastroVaud, associations s'occupant des personnes handicapées, .. ).

Discussion préalable

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – En l'absence de Fabrice Moscheni, je développe son idée qui est également la nôtre disant que la Ville de Lausanne est propriétaire d'une quarantaine d'établissements publics, de tous genres, de tous types, dont quelques-uns en droit de superficie. Cela va du bistrot de quartier au restaurant gastronomique et il est connu que le meilleur facteur d'intégration est d'avoir un travail, en particulier pour les personnes handicapées et trisomiques.

Et avoir un travail leur permet de s'autonomiser, de prendre des responsabilités, de s'affirmer et d'avoir leur place dans la société et dans le travail ce qui est une excellente chose. Certains emplois dans le domaine de la restauration, typiquement celui de serveur, mais pas uniquement, sont bien adaptés à certains nombres de handicaps. Et de nombreux exemples de restaurants employant les personnes handicapées existent ailleurs en Suisse et en Europe avec un certain succès.

Ce postulat invite la Municipalité à étudier cette question de favoriser l'intégration de personnes handicapées en passant sous la forme qui lui paraîtra le plus idoine, des contrats ou des accords avec certains de ces restaurants afin qu'ils jouent le jeu en offrant à ces personnes handicapées une occasion de pouvoir avoir un travail et la légitimité qui va avec.

Il est évident que dans le choix des moyens doivent être en accord avec le Canton, Gastrovaud ou des associations s'occupant de personnes handicapées telles qu'Ebenezer, pourraient effectivement permettre de compléter l'offre. Nous demandons un renvoi en commission.

**La présidente :** – Il n'y a pas de demande de parole. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, ce postulat sera donc renvoyé en commission.



## **Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers »**

Développement polycopié

### **Préambule**

Ces dernières années, on constate malheureusement une augmentation sensible des violences faites à l'encontre des fonctionnaires lausannois. En effet, pour la seule année 2017, l'augmentation des infractions à l'art. 285 du CPS (Code Pénal Suisse) a été de 56% à Lausanne. Une partie importante de ces violences sont commises contre les policières et les policiers.

A noter que les violences commises contre les fonctionnaires à Lausanne représentent 63% des violences recensées dans le Canton de Vaud, alors que la population lausannoise ne représente qu'environ 20% de la population du Canton. On peut donc malheureusement parler de Lausanne comme un point noir sur la carte du non-respect et la violence envers les fonctionnaires, en particulier les policières et policiers, qui représentent 60% des violences recensées à Lausanne (i.e. 40% des violences recensées dans le Canton).

La Police de Lausanne effectue un travail essentiel pour notre ville et le respect des lois. Par son action, elle garantit notamment une certaine qualité de vie.

Sur le territoire communal, le maintien de la sécurité, de l'ordre public, le respect des bonnes mœurs ainsi que l'hygiène et la salubrité publiques sont régis par le RGP - Règlement Général de Police, daté du 27 novembre 2001 et entré en vigueur le 1er mai 2003. Le RGP, article 29, spécifie que :

*« Celui qui, d'une quelconque manière, entrave l'action d'un fonctionnaire, notamment d'un agent de police, ou celui qui refuse de se conformer aux ordres d'un agent de police, encourt les peines prévues par la loi sur les contraventions, sans préjudice des sanctions prévues par le Code pénal »*

A ce jour, les amendes usuelles sont au maximum de quelques centaines de CHF. Cette pratique est en vigueur depuis plusieurs années et, au vu de l'évolution de la situation, n'est pas assez dissuasive. La sévérité des sanctions doit être augmentée au maximum de ce que permet le Canton afin de, autant que faire se peut, réduire les violences faites envers les fonctionnaires, notamment les agents de police.

### **Projet de règlement**

Nous proposons la modification de l'article 29 du RGP (Règlement Général de Police) comme suit (les changements sont soulignés) :

#### **Art. 29**

Celui qui injurie un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions ou qui, d'une quelconque manière, entrave l'action d'un fonctionnaire, notamment d'un agent de police, ou celui qui refuse de se conformer aux ordres d'un agent de police, encourt les peines prévues par la loi sur les contraventions, sans préjudice des sanctions prévues par le Code pénal. L'amende est au minimum de 500 CHF. Demeurent réservés les cas de peu de gravité.

En cas de récidive ou de contravention continue, l'amende est au minimum de 850 CHF.

## Discussion préalable

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ces dernières années, on constate malheureusement une augmentation sensible des violences à l'encontre des fonctionnaires lausannois, en particulier les fonctionnaires de police. On pourrait rajouter également des fonctionnaires cantonaux, notamment ceux qui s'occupent des questions sociales.

Les violences commises contre les autorités et les fonctionnaires à Lausanne représentent 63 % des violences recensées dans le canton, alors que Lausanne ne représente environ que 20 % de la population du canton, il y a donc manifestement un problème. La Police de Lausanne effectue son travail sur la base du règlement général de police, le RGP qui dit entre autres à l'article 29 que celui qui d'une quelconque manière entrave l'action d'un fonctionnaire, notamment d'un agent de police, ou celui qui refuse de se conformer aux ordres d'un agent de police encourt les peines prévues par la loi sur les contraventions, sans préjudice des sanctions prévues par le Code pénal.

Et notre collègue demande par voie d'un projet de règlement un durcissement des sanctions pécuniaires à l'endroit de ceux qui exercent ce type d'inamabilités comme décrits précédemment, avec renvoi direct en Municipalité.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Contrairement à l'objet précédent, il nous semble important de discuter, c'est une thématique importante, mais nous ne savons par exemple pas pourquoi on fixerait par exemple la peine minimale à 500 francs, c'est quelque chose qui mérite d'être discuté en commission.

**La présidente :** – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, ce postulat sera donc renvoyé en commission.

---

## **Postulat de Mme Marie-Zhérèse Sangra et consorts : « Pour mettre fin à la pénurie de logement pour la faune ailée de nos villes ! »**

Développement polycopié

### **Préambule**

Ce postulat demande de mieux prendre en compte les besoins de la faune ailée dans la construction ou la rénovation des bâtiments.

Le développement urbain a peu à peu grignoté les milieux naturels. La faune et la flore ont vu leurs espaces vitaux naturels se morceler, puis se raréfier, ce qui a conduit à un recul généralisé de la biodiversité qui prend aujourd'hui une dimension alarmante. La ville n'est toutefois pas un milieu inhospitalier pour certaines espèces anthropophiles qui au cours du temps se sont installées sous nos toits, dans les anfractuosités des bâtiments ou des vieilles granges. Ces milieux de substitution qui accueillent entre autres martinets, hirondelles de fenêtre ou certaines espèces de chauves-souris disparaissent peu à peu lors des assainissements ou des démolitions des anciens bâtiments, si on n'y prête pas attention. Sans cavités de nidifications, ces espèces voient leurs effectifs décliner de façon préoccupante. Les derniers recensements ont montré qu'une espèce aussi fréquente que le moineau domestique est aujourd'hui en forte régression (- 40 % depuis 1980 dans certaines régions de Suisse, Birdlife 2015). Une grande partie de la population apprécie ces animaux qui chassent les insectes et égalaient nos cieux de leur vol et leurs cris. La crise du logement qui frappe ces espèces, qui sont désormais liées à l'habitat urbain, peut pourtant être facilement résolue par l'intégration d'abris artificiels dans les bâtiments que ce soit au moment de la construction ou lors de rénovation. Une architecture favorable à la biodiversité urbaine sera aussi attentive au choix de vitres respectueuses des oiseaux. Equipées avec du verre trop transparent ou trop réfléchissant, ces dernières sont

responsables en Suisse de la mort de dizaines de milliers d'oiseaux qui s'y percutent chaque année.

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prendre systématiquement en compte les besoins de la faune ailée urbaine lors de tout projet architectural en réalisant des inventaires (indice de présence) avant toute démolition et en prévoyant l'aménagement de refuges ou l'intégration de nichoirs adaptés aux espèces lors de projets de rénovation, modification ou construction de nouveaux bâtiments. Ces mesures, la plupart du temps simples et peu coûteuses, sont parfaitement compatibles avec nos projets de construction ou d'entretien des structures bâties. Appliquées aussi souvent que possible, elles apporteront une contribution non négligeable à la sauvegarde de la faune urbaine.

#### Discussion préalable

**Mme Marie-Zhèrèse Sangra (Les Verts) :** – Ce postulat demande de mieux prendre en compte la faune ailée lors des projets de construction et de rénovation des bâtiments. On constate une régression énorme de la biodiversité dans notre pays et de manière générale en Europe, notamment dans la zone agricole, mais on constate aussi que dans les milieux urbains la diversité qui nous est familière diminue.

En effet, la densification, appelée aussi de nos vœux, a peu à peu grignoté les derniers milieux naturels. La faune et la flore ont vu leurs espaces naturels se morceler puis se raréfier, ce qui a provoqué un recul généralisé de ces espèces. En ville, il y a des espèces qui se sont habituées à vivre avec nous, dans les anfricosités de nos bâtiments, dans les vieilles granges, et ces milieux de substitution accueillent maintenant des martinets, des hirondelles de fenêtre, certaines espèces de chauves-souris qui ne pourraient plus vivre s'ils n'avaient pas ces espaces.

Malheureusement, lorsque l'on fait des projets de rénovation, même d'isolation, très souvent ces espaces disparaissent, ou alors des projets de nouvelles constructions qui n'intègrent pas cet enjeu de protection de la nature. Une espèce aussi commune que le moineau a disparu de nos villes à 40 % de sa population initiale.

Ces régressions sont très préoccupantes et ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prendre systématiquement en compte les besoins de la faune ailée dans tous projets architecturaux, des inventaires de présence ou d'absence des espèces et en intégrant, par des nichoirs et différentes mesures très peu coûteuses, des mesures en faveur de la sauvegarde de la faune urbaine dans nos bâtiments.

Je propose de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

**La présidente :** – La discussion n'est pas demandée, ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

## Séance

### Deuxième partie

**Membres absents excusés :** M. Quentin Beausire ; Mme Florence Bettschart-Narbel ; M. Alix-Olivier Briod ; Mme Muriel Chenaux Mesnier ; M. Georges-André Clerc ; M. Pierre Conscience ; M. Denis Corboz ; Mme Thérèse de Meuron ; M. Philippe Ducommun ; Mme Line Golestani Droël ; M. Sébastien Kessler ; Mme Françoise Longchamp ; M. Pedro Martin ; Mme Sophie Michaud Gigon ; M. Fabrice Moscheni ; M. Jacques Pernet ; Mme Sandra Pernet ; Mme Françoise Piron ; M. David Rädler ; Mme Paola Richard-de Paolis ; M. Joël Teuscher ; Mme Thanh-My Tran-Nhu ; Mme Diane Wild

**Membres absents non excusés :** M. Jean-Pascal Gendre ; M. Mathieu Maillard ; M. Nicolas Tripet.

Membres présents 75

Membres absents excusés 23

Membres absents non excusés 2

**Effectif actuel 100**

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

### Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle »

Développement polycopié

Il y a quelques années, l'Etat de Vaud avait, à l'instar de Lausanne, une dette abyssale (8 milliards). En appliquant méticuleusement la politique dite des petits pas, le conseil d'Etat a réussi à remettre les finances à flot, avec le succès que nous connaissons.

Si notre directrice des finances a pu nous présenter des comptes équilibrés, voire légèrement bénéficiaires, il s'avère que la dette n'a pas diminué significativement pour autant. Or cette dernière s'élève encore - d'après les derniers comptes connus - à CHF 2,466 milliards.

Une des actions importantes que le conseil d'Etat avait entreprise pour diminuer la dette cantonale (et de se fait permettre plus d'investissements) était d'attribuer toutes les recettes exceptionnelles au remboursement de la dette. En effet, ces recettes par leur nature ne sont pas budgétées. Une telle attribution n'empêchera pas une dépense ou un investissement important pour la ville.

Rappelons ici que la dette a un coût pour la commune chaque année, à cause des intérêts à rembourser. Une diminution de la dette amènera donc à terme plus de liquidités de manière durable à notre commune.

Par cette motion, les initiants demandent donc que les revenus extraordinaires de la commune de Lausanne soient attribués au remboursement de la dette.

Discussion préalable

**M. Henri Klunge (PLR) :** – La Ville de Lausanne a une dette très, voire trop importante qui, d'après le *PME Magazine* de janvier-février 2018 coûte 3,5 % des impôts que Lausanne perçoit. Or, actuellement, les taux d'intérêt sont très bas, ce qui réduit les effets de l'intérêt de la dette.

Si nous voyons les comptes s'améliorer depuis quelques années, la dette, elle, ne diminue que peu ou pas. Nous comprenons que cette dernière ne soit pas la priorité numéro une de la Municipalité, et là n'est pas le but de cette motion. Cependant, il serait bon, pour prévoir

le moment où les intérêts remonteront, de rembourser gentiment notre dette. Cela permettra aussi d'utiliser ces 3.5 % d'impôts dévolus actuellement au paiement des intérêts à d'autres fins.

Cette motion demande donc, comme l'a fait le Canton il y a quelques années, d'utiliser tous les revenus extraordinaires pour le remboursement de la dette. Par revenu extraordinaire, nous entendons tous revenus non budgétés qui n'ont pas vocation à être pérennes. Par exemple la vente d'un immeuble, comme nous l'avions fait il y a quelques années avec le Tribunal de Montbenon.

Cela ne comprend bien sûr pas les rentes de DDP ou l'augmentation du revenu de l'impôt sur les personnes physiques ou morales, car nous pouvons supposer et même espérer qu'une telle augmentation sera pérenne. Bien entendu, cette motion laisse la possibilité de rembourser la dette par d'autres biais.

Etant persuadé que cette motion va dans la bonne direction et qu'elle ne péjorera pas les comptes municipaux dans la mesure où le budget dévolu au remboursement de la dette n'est pas prévu dans le budget, je vous invite à renvoyer cette motion directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Il va de soi que c'est effectivement un objet important qui doit être discuté en commission et je demande également au Bureau de charger la Commission des finances plutôt qu'une commission ad hoc.

La discussion est close.

**La présidente :** – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, cette motion sera donc renvoyée à la Commission des finances.

### **Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour des bus de quartier attractifs »**

Développement polycopié

La ville de Lausanne dispose d'un réseau de transports publics dense et de bonne qualité. Outre les axes forts (métros, LEB), les TL exploitent un nombre important de lignes de trolleybus et d'autobus desservant de manière assez fine tous les quartiers de la ville.

Dans les discussions politiques, on parle passablement des nouveaux axes forts comme le M3 et les bus à haut niveau de service (BHNS) qui vont beaucoup apporter aux usagers des transports publics et favoriser le transfert modal. Mais on parle moins des petites lignes de bus dont l'attractivité mérite d'être améliorée. En effet, les temps de parcours sont parfois très longs aux heures de pointe et les arrêts ne sont pas toujours très accueillants.

Lorsque la circulation automobile est dense, les bus sont considérablement ralentis en l'absence de voie propre et de priorité aux carrefours.

Par ailleurs, certains arrêts sont très mal éclairés, ce qui ne rend pas le temps d'attente du bus très agréable sans compter le sentiment d'insécurité que cela peut induire. Beaucoup d'arrêts ne disposent même pas de banc pour s'asseoir. Enfin, la plupart des arrêts sont très minéraux (béton, métal, verre), ce qui ne les rend pas toujours très conviviaux.

Afin d'améliorer l'attractivité des petites lignes de bus (hors BHNS) desservant les quartiers et par conséquent le transfert modal de la route vers les transports publics, nous souhaitons que la Municipalité étudie la possibilité de :

- 1) Créer des voies réservées aux bus partout où cela est possible.
- 2) Donner la priorité aux bus à tous les carrefours réglés par des feux.

- 3) Installer un éclairage de qualité et des bancs aux arrêts qui n'en disposent pas.
- 4) Rendre les arrêts plus accueillants en les végétalisant et en utilisant des matériaux comme le bois.

#### Discussion préalable

**M. Robert Joosten (Soc.)** : – Mon postulat « Pour des bus de quartier attractifs », cosigné par Benjamin Rudaz des Verts, s'inscrit dans le cadre d'une feuille de route sur la mobilité et l'aménagement urbain que le PS lausannois a présenté à la presse au début du mois dernier.

Cette feuille de route est intitulée « une répartition plus juste de l'espace public, une meilleure qualité de vie pour tous » et comprend trois autres postulats. Deux vont vous être présentés dans quelques minutes par mes collègues, tandis qu'un troisième, « à 30 Km/h à toute vitesse » vous avais été présenté ici par ma collègue Anne-Françoise Decollogny il y a un mois.

Le réseau de transports publics de Lausanne est relativement dense et de bonne qualité. Avec le développement du M3 et des bus à haut niveau de service, il va considérablement s'améliorer ces prochaines années, mais il ne faut pas oublier les petites lignes de bus de quartier, hors BHNS, qui forment un élément essentiel du réseau. Mon postulat vise à améliorer l'attractivité de ces lignes, ce qui profitera à ses utilisateurs actuels et favorisera le report modal vers les transports publics.

Je suis un grand utilisateur de ces petites lignes de bus et pour moi il y a deux éléments qui diminuent l'attractivité de ces lignes, le temps de parcours parfois très long, surtout aux heures de pointe, et le côté peu accueillant de certains arrêts. Lorsque la circulation automobile est dense, les bus sont considérablement ralentis en l'absence de voie propre et de priorité aux carrefours. Un exemple, la ligne 16 dans le sens de la descente entre les arrêts Tunnel et St-François ; aux alentours de 17 heures, c'est infernal.

Donc pour augmenter la vitesse commerciale des bus de quartier, je demande donc dans mon postulat que des voies de bus soient créées partout où cela est possible, et que la priorité soit donnée aux bus à tous les carrefours réglés par des feux.

L'autre souci est les arrêts. Certains sont très mal éclairés, ce qui ne rend pas l'attente du bus très agréable, sans compter le sentiment d'insécurité que cela peut produire. Beaucoup d'arrêts ne disposent même pas de bancs pour s'asseoir. Enfin, la plupart des arrêts sont très minéraux, construits en béton et verre, ce qui ne les rend pas toujours très conviviaux. De quoi dissuader un certain nombre de personnes de prendre le bus. Par exemple l'arrêt Mémise, situé à côté du centre commercial Migros de la Borde, est pénible lorsque l'on attend le bus avec de lourds sacs de commissions.

Un autre exemple nous a récemment été donné par la pétition de Mme Chevalley, dont je salue la présence ce soir, qui demandait la construction d'un arrêt de bus à Praz-Collet, un arrêt qui est exposé à la bise et très fréquenté, notamment par des personnes âgées. Pour rendre les arrêts de bus plus attrayants, je demande dans mon postulat d'une part qu'un éclairage de qualité et des bancs soient installés aux arrêts qui n'en disposent pas, et deuxièmement que les arrêts soient rendus plus accueillants en les végétalisant et en utilisant des matériaux comme le bois.

Je souhaite que mon postulat soit directement envoyé à la Municipalité.

**La présidente** : – La discussion n'est pas demandée et votre postulat sera donc renvoyé directement à la Municipalité.

## **Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking »**

Développement polycopié

De nombreuses rues de Lausanne sont bordées de places de parc qui ont, de fait, une double fonction : parking résidentiel pour les habitants et habitantes du quartier, et parking lié à une activité spécifique en ville pour les autres utilisateurs.

Ainsi que le démontrent les chiffres publiés par l'Observatoire de la mobilité, le nombre de voitures par ménage diminue dans notre ville. Les besoins en stationnement résidentiel vont donc tendanciellement également diminuer.

Par ailleurs, l'emprise de la circulation des véhicules individuels motorisés a vocation à se réduire, au centre-ville comme dans les quartiers. La réduction du bruit, la lutte contre la pollution, facilitation de la mobilité par les autres modes, la sécurisation des rues pour les enfants ou les personnes à mobilité réduite sont autant d'objectifs qui requièrent que le trafic motorisé soit moins présent en milieu urbain. La préservation d'une atmosphère conviviale propice au commerce passe aussi par là.

Dès lors, il semble utile d'entamer une réflexion sur la manière de valoriser autrement l'espace public précieux aujourd'hui occupé par des cases de stationnement, en particulier là où de grands projets de réaménagements de rues ne sont pas prévus dans un avenir proche. Il existe dans cette perspective de nombreuses possibilités de reconverter, plus ou moins temporairement, des places de parcs, comme en témoignent les exemples ci-après.

La liste des possibilités est longue, et on pourrait encore en imaginer bien d'autres. L'avantage de ces différents dispositifs est de permettre une réappropriation d'une parcelle d'espace dédié au stationnement jusqu'alors par d'autres utilisateurs, sans pour autant nécessiter d'investissements lourds. Les places de parc sur domaine public communal pourraient être mises à disposition gratuitement dans le cadre d'un appel à projets.

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité, parallèlement à son travail sur la politique générale de stationnement, de favoriser ou d'entreprendre elle-même la reconversion temporaire ou définitive de places de parc au profit des autres utilisateurs de la rue.

Discussion préalable

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Je me permets de prendre la parole à la place de M. Denis Corboz qui est absent puisqu'en cette saison, comme vous le savez, certaines écoles de musique à Lausanne sont en train de fusionner et Denis Corboz gère de main de maître ce dossier.

Son postulat propose de réfléchir à l'opportunité de pouvoir de manière temporaire réattribuer des espaces pour des places de parc pour d'autres usages, que ce soit par exemple une terrasse temporaire pour un café ou pour une présentation d'œuvres d'art comme cela a été fait à Lausanne Jardins, ou encore d'autres possibilités, comme ce qui s'est fait à San Francisco.

Il s'agit ici de réfléchir à un usage temporaire autre pour les places de parc, par exemple à la belle saison on pourrait imaginer des endroits où une place de parc devient un espace de jeu pour les enfants, puisque l'été toutes les places de parc ne sont pas forcément utilisées.

Nous demandons le renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte

**M. Valentin Christe (PLC)** : – Nous entrevoyons pour notre part un autre nouveau destin pour ce postulat, à savoir le passage dans une commission.

La discussion est close

**La présidente** : – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, ce postulat sera donc renvoyé à une commission.

## **Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue »**

### Développement polycopié

La Ville de Lausanne a entamé une mue qui vise à remettre au coeur de la ville l'ensemble des mobilités, qu'elles soient motorisées ou douces et ce dans un équilibre facilitant le vivre ensemble et la vie citadine. Il existe toujours - pour le postulant - un déséquilibre donnant une place prépondérante au trafic motorisé dans l'espace public ; si bien que la plupart des rues lausannoises ressemblent davantage à des routes qu'à des rues conviviales où la préséance est donnée aux personnes vivant cet espace.

En ce sens, il nous semble que la focale devrait être de rappeler toujours au trafic motorisé qu'il est invité à traverser un lieu de vie avant tout. Une rue habitée est et devrait toujours être perçue en premier lieu comme un espace de vie et en second lieu - uniquement - comme un axe de circulation.

À cet effet, il existe un vaste panel de mesures que la Municipalité est invitée à étudier au travers de ce postulat. Certaines d'entre elles sont déjà menées et ne sont mentionnées ici que par souci de complétude.

En premier lieu, il s'agirait de mener des études extensives permettant de déterminer quels espaces publics pourraient être à terme transformés en zone piétonne ou en zone de rencontre que cela se produise dans l'hyper centre ou bien dans les quartiers. Il existe encore de nombreuses possibilités à exploiter.

En parallèle, il s'agirait aussi de déterminer dans les rues où transports publics, mobilité douce et motorisée doivent cohabiter quels sont les aménagements à mettre en place pour qu'il soit clair que les véhicules de tous types, motorisés ou non, sont avant tout des invités dans un espace habité. Il pourrait s'agir par exemple, de limiter la vitesse de déplacement des véhicules de tout type, de modifier les revêtements, de mieux faire cohabiter les flux en misant sur une cohabitation bien pensée.

Il s'agit aussi de rappeler que les piétons sont les plus vulnérables dans la jungle de la mobilité. Ainsi, les trottoirs et les espaces piétonniers ne devraient pas se voir adjoindre de pistes cyclables, de parkings pour motos, ou pour voitures. Les espaces pour les différentes formes de mobilité devraient disposer de revêtements spécifiques afin d'augmenter la sécurité de tous. Afin d'assurer la sécurité des cyclistes, leurs voies devraient être réservées (ni piétons, ni trafic motorisé), mais aussi être continues.

Il s'agit aussi de continuer la réflexion sur la gestion des places de parcs et sur leurs emplacements d'un point de vue stratégique. L'équilibre permettant à tous de bien vivre Lausanne doit toujours être remis sur l'établi.

Voici quelques pistes de réflexions afin de réaffirmer que dans les rues résidentielles, le trafic sous toutes ses formes devrait se soumettre aux autres fonctions de la rue.

En résumé, le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier, dans le cadre notamment de la révision du PDCOM et du PGA, la possibilité d'une vraie politique de passage d'une logique de route à une logique de rue, en étudiant :

- La création de nouvelles zones piétonnes ;
- La réduction du nombre et de largeur des voies pour le trafic individuel motorisé (rues à sens unique, une seule voie pour chaque sens, etc.) ;
- L'élargissement des trottoirs et des bandes ou pistes cyclables ;
- La réduction du nombre de places de stationnement en surface sans appliquer la règle de compensation de manière rigide ;



- L'utilisation de divers revêtements ;
- La limitation de la vitesse des véhicules qu'il soit motorisés ou non dans les zones denses d'habitations ;
- L'optimisation de la gestion des différents flux de mobilité (piétons, vélos, transports en commun, motorisés)

Discussion préalable

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – J'ai oublié de préciser pour le postulat précédent qu'il était co-signé par nos camarades des Verts. C'est aussi le cas de ce postulat qui demande à la Municipalité de réfléchir et de travailler à un changement de paradigme, de passer de celui de la route à celui de la rue quand il s'agit du centre-ville. Il demande pour cela d'explorer plusieurs possibilités qui sont listées à la fin du postulat, que ce soit par exemple par la création aux endroits idoines de nouvelles zones piétonnes, que ce soit aussi par une réflexion sur le nombre et l'usage des voies de circulation motorisée avec l'introduction par exemple de davantage de sens uniques et de meilleurs circuits au centre-ville. Cela demande aussi, et cela peut être intéressant, un élargissement des trottoirs et des bandes ou pistes cyclables.

Egalement une étude sur l'utilisation de divers revêtement sur le sol, pour rappeler aux automobilistes que l'on est dans une zone de rencontre et que les voitures n'y sont pas forcément prioritaires et que l'espace est partagé. Enfin, il y a aussi la possibilité et la demande de faire une meilleure optimisation des flux de mobilité, qu'ils soient piétonniers, à vélo, en transport en commun ou motorisés.

Toutes ces mesures devraient être étudiées lors de la révision du Pdcom et du PGA qui est en train de commencer, comme le disait tout à l'heure le Syndic, et nous demander un renvoi en commission.

La discussion est ouverte

**M. Claude Calame (EàG)** : – Ce postulat va dans le sens des quatre postulats concernant la manière d'introduire des zones 30 km/h et des zones de rencontre qui vont être discutés prochainement dans ce Conseil, donc il est souhaitable qu'il soit discuté par une commission.

La discussion est close

**La présidente** : – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, ce postulat sera donc renvoyé à une commission.

---

**Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne ? »**

Développement polycopié

Comme on le sait, la situation des chauffeurs de taxis dans la région lausannoise se dégrade depuis des années. Sous les coups de boutoir d'une plate-forme, Uber, qui fait travailler des prétendus indépendants au mépris de toutes les lois en vigueur, allant même jusqu'à payer elle-même les amendes infligées par les autorités, le marché a été cassé. Avec UberPOP en particulier, le marché a été cassé par une sous-enchère très violente sur les prix, rendue possible uniquement par des salaires misérables et un contournement des règles régissant l'exercice de la profession. Le produit UberX, aujourd'hui, n'est pas non plus en règle, comme l'a confirmé la Cour constitutionnelle dans le cadre d'une procédure contre une décision de l'autorité intercommunale pour la réglementation du service des taxis. Dans ce contexte, il est incompréhensible qu'Uber ait pu être reconnue comme centrale au sens du règlement intercommunal, puisque cette plate-forme ne dispose pas de

chauffeurs exerçant légalement.

Les chauffeurs se mobilisent. Après une première manifestation en 2015, ils ont cherché à dialoguer avec les autorités et à obtenir davantage de contrôles pour mettre fin aux activités illicites. Si l'intensité des contrôles a en effet été augmentée, ils n'ont pas permis de mettre fin à la concurrence déloyale. Les 8 et 18 mai, respectivement à la place de la Riponne et au Flon, plus de 100 chauffeurs se sont à nouveau réunis pour protester contre le bradage des autorisations face aux exigences du géant californien.

En somme : aujourd'hui encore, les chauffeurs de taxis en règle, soit disposant d'un carnet de conducteur de taxis et d'une autorisation d'exploiter sont mis en danger, économiquement, par la concurrence déloyale d'une multinationale qui se comporte en pirate et s'assoit sur notre ordre juridique. Pire, l'association intercommunale a choisi d'adapter une partie de son règlement aux exigences d'Uber ... mais tel n'est pas le débat pour le Conseil communal de Lausanne, la réglementation de ce domaine ayant été déléguée au Conseil intercommunal de l'association de communes.

En revanche, la fragilisation des acteurs actuels du marché -chauffeurs, entreprises détenant plusieurs taxis, centrales- pourrait avoir de vraies conséquences fâcheuses pour des prestations de service public offertes à Lausanne. Les centraux d'appel ancrés localement, avec lesquels il est possible d'entretenir un dialogue, peuvent en effet être chargés de réaliser des prestations pour le compte des collectivités. Quant aux taxis eux-mêmes, avec leurs tarifs fixes et transparents, ils offrent un complément bienvenu, pour certains types de déplacements, aux autres modes de transport- c'est particulièrement vrai à l'heure ou la moitié des ménages lausannois n'ont plus de voiture individuelle.

C'est l'objet de la présente interpellation adressée à la Municipalité de Lausanne.

#### Discussion préalable

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Je crois que les membres de ce Conseil communal sont trop attentifs à ce qui se dit et s'écrit dans les médias pour ne pas connaître la problématique générale que nous connaissons dans le marché des taxis depuis maintenant quelques années dans la région lausannoise. La résumer serait une chose longue et par ailleurs nous venons d'élire une nouvelle membre, les communes se sont unies en une association intercommunale au début des années 2000 et c'est le Conseil intercommunal de cette association qui est compétant pour débattre du règlement concernant le transport de personnes. Et le Conseil communal a donc en quelque sorte délégué les discussions de cette affaire à ce Conseil intercommunal depuis maintenant une petite vingtaine d'années.

Il ne serait donc pas correct non plus de faire ici un débat de fond sur les problématiques sur les modifications de ce règlement, sur son application et le comportement des acteurs qui, de mon avis et de celui des autorités, ne s'y conforme pas au premier rang desquels malheureusement l'entreprise Uber.

On peut donner des mots clés, nous sommes face à une situation dramatique de concurrence déloyale. On peut dire ce qu'on veut des règles qui sont en vigueur, mais elles sont en vigueur, démocratiquement légitimées, et vous avez des acteurs qui pratiquent la prestation régulée ou réglementée sans se conformer aux règles. C'est un peu près aussi simple que ça, ce sont comme des ouvriers qui viennent travailler à des prix en dessous des conventions collectives, comme un électricien qui interviendrait sans son autorisation OIBT sur une installation qui la requiert, c'est exactement aux mêmes types de comportements que nous avons affaire, de la simple et pure concurrence déloyale.

Elle a pour effet de fragiliser, évidemment, les gens qui respectent les règles, comme à chaque fois comme dans ce genre de cas, ceux qui jouent juste ont davantage de coûts et rencontrent d'avantages d'obstacles que ceux qui jouent faux, ceux qui trichent, en l'occurrence les pirates sous l'égide de la société que j'ai citée toute à l'heure.

Je précise encore un point, le règlement en vigueur n'interdit aucunement la concurrence. On entend parfois dire qu'il s'agit là d'une protection, des chauffeurs de taxi qui protégeraient un cartel, un monopole, etc. Ce n'est pas la situation exacte, il y a aujourd'hui deux catégories d'autorisations, l'une il est vrai avec un nombre d'autorisations limitées et un nombre de droits en regard, mais aussi un important nombre de devoirs, ce sont les taxis gris, les taxis A qui peuvent occuper les stations, et puis il y a la deuxième catégorie qui est celle des taxis B, libre d'accès, de par la jurisprudence du Tribunal fédéral n'est pas limitable en nombre, et sur laquelle n'importe qui dans ce Conseil ou ailleurs peut intervenir, devenir chauffeur pour autant qu'il respecte les nombres de base, possède un permis de professionnel, etc...

Donc je n'aimerais pas ici que l'on entame le débat sous de faux auspices, il n'y a pas blocage de la concurrence dans le système des taxis lausannois, il y a simplement des règles qui s'appliquent à tous.

Cela étant dit et avant de passer au développement de l'interpellation qui vous permettra de comprendre pourquoi je me permets néanmoins de porter la question devant le Conseil communal ce soir, j'aimerais faire une remarque de forme, cette interpellation a été enregistrée il y a deux semaines au Conseil communal, la réponse n'a pas été donnée en séance de le mardi soir, ni le mercredi soir, le municipal concerné étant absent ce dont je ne lui fais pas grief, je regrette qu'en dérogation à mon sens à l'article 68 du règlement de notre Conseil, nous n'ayons pas été nantis d'une réponse écrite aux questions que j'ai posées, d'autant plus que si vous les lisez, elles méritent tout de même quelques développements dont la compréhension de la problématique aurait bénéficié. Je ne me satisfais pas de la réponse qui a été donnée, que la réponse à mon interpellation n'aurait pas été traitée faute de temps, il me semble que lorsque le municipal est absent l'une des deux soirées, et bien nous ne sommes pas en face d'un manque de temps, il aurait été élégant de me faire part de réponses écrites. J'ajoute encore que deux semaines auparavant le texte de l'interpellation était déjà connu, cela fait donc en réalité un mois que cette interpellation est sur la table du municipal concerné. Vous savez que ce n'est pas forcément dans mon habitude de faire de la forme, mais là j'avoue que j'ai trouvé cela très inélégant.

Les conséquences de la fragilisation du marché des taxis touchent donc des personnes qui y participent en respectant les règles, mais également un certain nombre de prestations de service public, que nous, Commune de Lausanne, trouvons bien commode, parfois en conjonction avec d'autres communes, de déléguer à une organisation de taxis qui était un interlocuteur fiable, avec un nombre de véhicules qu'il pouvait mettre à disposition et avec la capacité de répondre aux demandes de l'autorité publique dans un certain nombre de domaines que je vais lister tout à l'heure.

Si nous perdons un interlocuteur capable de remplir ce genre de missions, donc un central de taxi, donc des chauffeurs de taxi qui simplement arrivent à vivre de leur travail puisqu'ils ne subiraient pas la concurrence déloyale que j'évoquais, si nous perdons tout cela, nous perdons aussi certaines prestations importantes de service public communal comme je vais le dire maintenant, et c'est à ce sujet que j'aimerais interroger la Municipalité.

***Question 1 : Taxi Services, central d'appel auquel sont tenus de s'affilier tous les chauffeurs disposant d'une autorisation de type A permettant l'usage accru du domaine public, est l'un des fournisseurs des prestations de transport offertes aux personnes à mobilité réduite par la coordination TMRL (Transports pour personnes à mobilité réduite de Lausanne et environs) dont Lausanne fait partie. De l'avis de la Municipalité, quel serait l'effet sur les prestations offertes à ces personnes d'une disparition du central Taxi Services si son activité cesse d'être rentable ?***

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Vous me permettrez d'être long pour certaines questions qui ne relèvent malheureusement pas de ce Conseil

communal. Pour le reste je ne polémiquerai pas sur certaines expressions de M. Gaillard, nous verrons pourquoi par la suite.

Permettez un préambule. De rappeler qu'en adoptant le 3 septembre 2002 les statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, ci-après l'Association de communes, le Conseil communal de Lausanne lui a délégué des tâches relevant de la compétence communale, à savoir celles d'établir et d'appliquer la réglementation intercommunale sur le service des taxis ainsi que les prescriptions d'application qui en découlent, de modifier et tenir à jour cette réglementation dans toute la mesure utile, s'assurer de la bonne marche du service de taxi sur tout le territoire des communes membres et d'assumer toute autre fonction qui pourrait lui être assignée par les communes membres, ce conformément à l'article 4 desdits statuts.

Afin d'être exhaustif, il est relevé qu'en application des articles 119 alinéa 1<sup>er</sup> et 122 alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 28 février 1958 sur les communes, le Conseil intercommunal et le comité de direction de l'Association de communes exercent respectivement les fonctions d'organe délibérant, comme le Conseil communal, et de législatif.

Au vu de ce qui précède, l'interpellation de M. Benoît Gaillard ne saurait être recevable en la forme, dans le sens où il interpelle la Municipalité sur un domaine de compétence qui a été confié par le Conseil communal à une association de communes. Ainsi la Municipalité n'est pas forcément compétente pour répondre à cette interpellation. La réponse que je fournis néanmoins ce soir pour que le débat puisse avoir lieu n'engage que moi puisque je dois également réserver expressément la position des autres membres du comité de direction, individuellement et en organe, et puis d'éventuelles remarques ou décisions du Conseil intercommunal.

Préalablement, il faut aussi relever un certain nombre d'éléments qui complètent les réponses qui seront données aux questions. D'abord, les avancées technologiques ont bouleversé les habitudes de consommation et de facto les conditions d'accès à certaines activités. C'est dans cette dynamique que la société Uber est rapidement devenue une concurrence d'importance pour les prestataires usuels dans le domaine du transport individuel de personnes que sont les taxis. Si en soi la concurrence peut s'avérer être un moteur économique efficace, on doit néanmoins porter une attention particulière aux impacts qu'elle peut avoir sur les aspects sociaux pour les travailleurs concernés et ceux relatifs à la protection des consommateurs.

Les enjeux précités étant d'une certaine importance, les réglementations communales et intercommunales se sont retrouvées inefficaces pour faire face à ces nouveaux défis, en particulier l'émergence du modèle si décrié, Uber Pop, dans lequel des particuliers se livraient à une activité de taxi, et ce en dépit de dénonciations de nombreuses autorités compétentes : Ministère public, Commission de police, Préfecture, pendant plus de trois ans. Le projet de modification de la loi sur l'exercice des activités économiques, et de la loi sur la circulation routière, présentée le 19 mai 2017 par le Département de l'économie, de l'innovation et des sports du Canton de Vaud, permettra de mettre un terme à cette concurrence déloyale. Et je n'hésite pas à dire déloyale. En effet, ce projet a pour but de régler et harmoniser les problèmes inhérents à l'activité des taxis, et plus particulièrement en relation avec les nouvelles pratiques apparues avec la société Uber.

Ce projet n'entrera cependant pas en vigueur avant le printemps 2019, compte tenu du processus législatif, d'éventuels recours et du fait que la commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet ne rendra son rapport qu'en automne, ainsi que du temps nécessaire au Grand Conseil pour adopter ce projet de loi avec tous les risques de recours et contestations. Il faut aussi relever que le comité de direction de l'Association était associé au projet de loi cantonale et qu'il soutient globalement le projet qui avait été soumis au Grand Conseil, même si nous ne sommes pas dans le secret de ce qui avait été adopté en commission.

Le comité est conscient que le statu quo ne pouvait pas inclure certaines mesures qui ont

été prises dans l'intervalle, entre maintenant et le moment où le droit cantonal qui sera appliqué permettra enfin d'attaquer une partie du problème, il fallait là obtenir que la société Uber mette un terme à son activité d'Uber Pop au sein de l'arrondissement, respectivement dans le canton de Vaud.

Ces mesures que nous avons prises, couplées avec l'annonce du projet de loi cantonal, ont amené la société Uber à annoncer en novembre 2017 la cessation du modèle Uber Pop à Lausanne avec effet au 1<sup>er</sup> mars. La société a maintenu sa décision et depuis la date précitée, seul le service Uber X est disponible à Lausanne. Je rappelle qu'il s'agit de personnes qui sont titulaires d'un permis professionnel et dont les véhicules sont équipés d'un tachygraphe. Et puis nous avons également souhaité, pour que la concurrence qui était déloyale, et nous ne le contestons pas, s'équilibre au moins un petit peu, et bien cela permet de rapprocher les prix cassés d'Uber Pop des prix officiels des taxis. Et cet équilibre se rapproche puisque très récemment la société Uber a annoncé une augmentation de dix pour cent de ses prix.

Ceci précisé, il faut encore aborder deux éléments avant de répondre aux questions de l'interpellateur. Tout d'abord concernant la reconnaissance d'Uber B.V. par la commission administrative de l'Association en tant que centrale d'appel. Il faut absolument rappeler la décision rendue le 27 avril 2016 par la cour constitutionnelle qui n'a pas admis la qualité déparée à la société Uber et a par conséquent jugé irrecevable ses conclusions. Cependant, et c'est là où nous nous confrontons à la difficulté du droit, elle a estimé qu'exiger que le siège du central d'appel soit dans l'arrondissement, ainsi que l'obligation pour les chauffeurs exerçant dans l'arrondissement d'être agréés par le préposé intercommunal, était contraire à la loi sur le marché intérieur. Nous n'avons donc pas les outils juridiques au niveau du comité de direction, au niveau de l'association intercommunale, pour interdire un certain nombre de choses.

Ainsi et eu égard au fait d'une part que la réglementation actuelle ne prévoit aucune restriction quant au siège de la société, et ce suite à la décision précitée, et d'autre part que des chauffeurs de l'actuelle catégorie B sont affiliés, il n'y avait pas de motifs légaux pour donner une suite favorable à la demande, ce d'autant plus que l'enregistrement de la société Uber en tant que centrale était demandé, voir exigé, depuis plus de trois ans par la profession, dont une partie se plaint aujourd'hui de la situation.

Pour terminer, il faut préciser que le comité de direction de l'Association est sensible aux diverses difficultés économiques rencontrées par les chauffeurs et que la recherche de solutions est activement engagée. C'est d'ailleurs notamment pour ce faire que le comité de direction a rencontré les représentants des chauffeurs de taxi et du syndicat Unia lors de sa dernière séance, soit le 12 juin, afin de discuter des modalités de contrôle, des exigences liées à la formation et à la vérification des heures de travail des chauffeurs de tout type actifs dans le transport de personnes. Un groupe de travail a d'ailleurs été créé pour traiter des points précités, par chance, il contient deux personnes qui, tout en n'étant pas déliées du secret des travaux de la commission, y ont participé.

Pour répondre à la question 1 de l'interpellateur, il est indéniable que la disparition du Central Taxi Sàrl serait très regrettable. Cependant si une telle hypothèse devait se réaliser, le rôle d'intermédiaire ferait l'objet d'un appel d'offres et serait repris par le nouveau central d'appel titulaire d'une concession, ou par des partenaires déjà actifs, on pense aux centraux d'appel du Taxi B, ainsi la coordination pour le transport des personnes à mobilité réduite à Lausanne et environs se ferait par cette nouvelle entité. Ce n'est évidemment pas ce que nous appelons de nos vœux, mais cette prestation pourrait être garantie dans tous les cas.

***Question 2 : Taxi Services assure également les prestations Taxibus sur mandat des tl, qui permettent de se déplacer dans des secteurs non desservis en permanence par les transports publics ou en dehors des heures de fonctionnement du réseau, et ce à un prix fixe et abordable. De l'avis de la Municipalité, quel est le risque qui pèse sur cette***

***prestation si la centrale Taxi Services ne peut plus l'assûmer ?***

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Il est de nouveau question de cette prestation d'un central de taxi. Si une telle hypothèse devait se réaliser, le rôle d'intermédiaire pourrait être pris à l'issue d'un appel d'offres, on pourrait par exemple imaginer que les TL assurent eux-mêmes ce rôle de distribution de courses et puis d'autres centraux d'appel, par exemple Taxi B, pourraient reprendre ce rôle de coordination. Le rôle de Taxi B serait ainsi exécuté par cette nouvelle entité pour ce qui est de la part de la mise en relation des demandes et de l'offre.

***Question 3 : Taxi Services assure également des prestations pour des élèves dont l'état de santé physique ou psychique ne permet pas d'emprunter les transports publics pour rejoindre l'école. Même question: de l'avis de la Municipalité, le péril qui pèse sur le central d'appel Taxis Services menace-t-il l'exécution de cette prestation ?***

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Encore une fois ce n'est pas Taxi Services Sàrl qui fait la prestation, elle est faite par des taxis, et donc le rôle d'intermédiaire pourrait être repris. Nous souhaitons qu'il soit fait par Taxi Services Sàrl, ce serait très regrettable qu'ils ne puissent plus assurer cette prestation, cependant s'ils ne devaient plus être en mesure de le faire, ce rôle d'intermédiaire ferait l'objet d'un appel d'offres et les prestations aux élèves seraient garanties par le central d'appel qui remplacerait Taxi Services Sàrl. Ainsi les élèves dont l'état de santé physique ou psychique ne permet pas d'emprunter les transports publics pourraient rejoindre leur école via des taxis, mais la prestation serait communiquée par un nouveau central d'appel.

***Question 4 : Tant Taxis Services, central d'appel des taxis disposant d'une autorisation A, que tout taxi disposant d'une autorisation 8 (sans droit d'usage accru du domaine public) ou central d'appel regroupant de tels taxis (Taxiphone aujourd'hui), doit de par le règlement intercommunal afficher de manière claire et transparente les tarifs qu'elle entend pratiquer. Ce n'est pas le cas d'Uber qui pratique une tarification différenciée susceptible de varier à la minute près en cas de pic de demande, et d'être multipliée par deux, trois ou même dix. De l'avis de la Municipalité, est-Il acceptable de prendre le risque, en accommodant le règlement intercommunal pour y faire entrer les pratiques d'Uber, de voir les taxis proposant des tarifs fixes et transparents, très utiles par exemple pour les courses récurrentes de personnes âgées, disparaître au profit d'un service aux prix totalement variables ?***

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Toutes nos mesures visent un seul et unique but, celui de préserver les taxis A et leurs activités au sein de l'arrondissement, via un central d'appel comme Taxis Services Sàrl. Nous pensons qu'il est utile d'avoir dans cette agglomération un service de taxis A, ce qui implique également un central d'appel. Il n'y a aucune volonté de voir disparaître ce central d'appel, et c'est précisément par ce que nous pensons qu'il s'agit de deux marchés distincts, le marché des taxis à prix régulé avec un rôle parapublic, et d'autre part des VTC, comme le futur droit cantonal le prévoit, que nous menons ces mesures pour sauver les taxis et lutter contre la concurrence déloyale qui était le fait d'Uber Pop.

***Question 5 : La modification de novembre 2017 du règlement intercommunal des taxis, adopté à une majorité du Conseil intercommunal, prévoit notamment la suppression de la vérification de toute connaissance de la région pour l'accès au carnet de conducteur de taxis. S'il est vrai que les outils numériques permettent, dans la plupart des cas, de déterminer le meilleur chemin pour se rendre à une destination donnée, encore faut-il comprendre de quelle destination. Par ailleurs, il est également utile qu'un chauffeur dispose de quelques connaissances de son environnement pour pouvoir donner, sur demande, des renseignements ou des suggestions, sous l'angle notamment de l'accueil des touristes. La Municipalité ne considérerait-elle pas utile que l'autorisation d'exercer soit dans tous les cas subordonnée à la preuve de quelques connaissances générales sur***

***L'environnement régional dans lequel l'activité de chauffeur sera pratiquée ?***

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Encore une fois, ce que nous voulons c'est sauver les taxis A, et la centrale d'appel des taxis A. Et pour ce faire, nous souhaitons qu'il y ait un avantage comparatif pour les taxis A qui justifie le choix pour la population de choisir dans certains cas les VTC et dans d'autres les taxis. Il faut donc à notre sens distinguer deux marchés, le marché des taxis titulaires d'une concession, soit les anciens taxis A, et les futurs VTC, actuellement les chauffeurs titulaires d'une autorisation B ou C.

Il n'est ni contesté ni réfuté que les connaissances topographiques puissent être un atout, qui a une valeur et permet de justifier un prix plus élevé. C'est pourquoi cette exigence est maintenue pour les taxis A de la place. Le comité de direction de l'Association estime qu'il est important, lorsqu'un client prend un taxi identifié comme tel, que ce dernier lui offre un service de qualité, avec un prix prévisible et une signalétique connue. Et qu'il puisse être sûr que la personne qui conduit ce véhicule a les connaissances topographiques et linguistiques, qui sont étroitement liées. Et c'est aussi pour cela que nous ne souhaitons pas maintenant cet examen topographique pour les VTC, où les gens paient moins et n'ont pas les assurances de qualité qu'il pourrait y avoir.

Ensuite, cette volonté de distinguer les marchés ressort également du projet de loi cantonale qui, en l'état, ne prévoit pas d'examen de connaissances topographiques pour bénéficier d'une autorisation. Or, les autorisations délivrées par l'autorité cantonale compétente seront valables pour l'entier du Canton et les Communes ne pourront pas imposer de conditions supplémentaires pour les taxis. Nous sommes donc dans la droite ligne de ce que prévoira le droit cantonal.

***Question 6 : Aujourd'hui, la réglementation du service des taxis est, comme évoqué plus haut, déléguée à une association Intercommunale constituée en 1964 et dont les statuts actuels ont été adoptés en 2002 par le Conseil communal de Lausanne et mis en vigueur en 2003. Demain, et sous réserve d'une modification importante du projet de loi soumis au Grand Conseil, la délivrance de l'autorisation d'exercer deviendra une compétence cantonale. Il ne restera dès lors à l'association intercommunale que la compétence de règlement des autorisations permettant l'usage accru du domaine public. Dans ce contexte nouveau, comment la Municipalité envisage-t-elle de garantir un service de taxis fiables, aux prix transparents et stables, susceptibles d'effectuer des prestations de service public, pour les Lausannois ?***

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Le comité de direction souhaite maintenant un service de taxis A fiable et de qualité afin d'assurer des prestations de service public dont il a été question plus haut : les personnes à mobilité réduite, certains élèves, des personnes avec des difficultés momentanées ou durables. Il n'est pas envisagé de modifier la situation existante actuellement pour les titulaires d'une concession avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale. C'est d'ailleurs dans ce sens que la transformation des autorisations A en concessions a été prévue pour dix ans, on leur a donc garanti pour dix ans qu'ils auraient des concessions qui seront renouvelées immédiatement, ce conformément à l'article 116 qui est maintenant en vigueur et qui n'a pas été contesté en justice.

Ainsi le comité de direction restera tout particulièrement vigilant sur la question de la qualité et de l'emplacement des taxis. La majorité des courses sont liées à la proximité par rapport aux voies de sortie de la gare principalement. Et c'est pour cela que dans le projet de rénovation complète de la gare de Lausanne, il y a une réflexion très claire pour favoriser les taxis A pour qu'ils aient les emplacements les plus favorables pour capter une partie des flux des personnes qui seraient susceptibles de prendre un taxi en sortant, et nous faisons en sorte que les CFF n'offrent pas d'avantages comparatifs aux VTC comme cela peut exister à différents endroits, on pense à l'aéroport de Genève notamment.

Nous constatons aussi qu'il y a un grand nombre de mesures qui ne vont pas dans le sens

des taxis, parfois même c'est la Ville qui le fait. Quand on pense au succès du métro entre la gare et le CHUV, évidemment que c'était une course qui était très favorable pour les taxis et qui a aujourd'hui quasiment disparu, parce que sauf si vous avez des besoins spécifiques, il est plus avantageux de prendre le métro et on ne va pas changer les choses pour favoriser les taxis. Il y a donc un équilibre qui bouge perpétuellement et nous devons nous adapter, c'est le sens des adaptations que le comité de direction a proposé au Conseil intercommunal et nous restons déterminés à sauver les taxis A et la centrale d'appel des taxis A.

**La présidente** : – M. Gaillard, avez-vous encore quelque chose à rajouter avant que je n'ouvre la discussion générale ?

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Volontiers. Je suis un peu emprunté par rapport aux réponses qui viennent d'être données par M. le Président de l'association intercommunale. Cette interpellation a été déposée formellement il y a deux semaines, a été transmise par e-mail il y a quatre semaines, si elle était irrecevable, il aurait été loyal de me le signaler avant. Et si vous alliez, Monsieur le Président de l'association, la considérer comme telle, il aurait été correct de me le faire savoir. Je me suis précisément évertué à poser des questions de compétence municipale qui attendaient de vraies réponses, que vous avez pour partie données, mais enfin j'accepte relativement mal de me faire annoncer que mon interpellation est irrecevable plus de quatre semaines après sa première communication.

Ce point formel étant laissé de côté, je constate que c'est vous qui amenez ici des débats que je n'ai pas souhaité ouvrir dans l'interpellation par respect des compétences des différents organes. Vous avez parlé de la question de la reconnaissance du central néerlandais, il n'y a pas une ligne là-dessus dans mon interpellation, si cela vous amuse tant mieux, ce n'était pas mon objectif d'apporter dans ce Conseil qui n'est pas compétent des débats qui appartiennent au Conseil intercommunal de l'association pour la réglementation du service des taxis.

Mais puisque vous y venez, on va discuter un tout petit peu du fond, sans aller trop loin, simplement pour les membres du Conseil communal qui aimeraient comprendre quel est le différend qui nous oppose, semble-t-il, M. Hildbrand et moi, le conseil de direction et semble-t-il une minorité du conseil intercommunal des taxis. Il s'agit tout simplement d'une différence fondamentale sur l'attitude que l'on doit avoir face à un nouvel acteur qui se comporte illégalement sur un marché, c'est aussi simple que cela. Nous n'avons pas avec Uber Pop un problème de technologie, mais de respect des règles. La technologie est peut-être une nouvelle manière de mieux contourner les règles, mais cela ne change rien au fait que conduire une voiture, cela veut dire avoir une voiture et un certain nombre de documents – ou pas – qui donnent le droit la conduire. Que l'on se fasse transmettre la course par son smartphone, par téléphone, par radio ou par télégramme, c'est absolument égal ; la question est donc celle du respect des règles.

La voie qui a été enclenchée par le comité de direction, et je le reconnais suivie par une majorité du Conseil intercommunal, est celle d'adapter nos réglementations à des comportements illégaux, illicites, répétés. On a fait ce choix de dire on va concéder quelque chose à Uber pour qu'en échange il concède quelque chose. Soit dit en passant M. Hildbrand, au même moment où Uber arrêtaient Uber Pop à Lausanne, par la grâce conjuguée de la loi cantonale en train d'arriver la modification du règlement intercommunal que vous avez diligenté, ils arrêtaient aussi Uber Pop à Zurich où le cadre n'a pas bougé du tout. On dit parfois que corrélation n'est pas causalité, il me semble qu'en l'occurrence on ferait bien d'appliquer ce principe.

Donc le choix qui a été fait est de faire des concessions à Uber, de faire des concessions dans le règlement intercommunal en leur accordant des autorisations à des conditions qui ne sont pas celles auxquelles aujourd'hui les titulaires d'autorisations A ou B ont obtenu leur autorisation d'exercer, c'est le choix politique qui a été fait et nous le contestons, et quand je dis nous ce sont la plupart des représentants de la Gauche dans le Conseil



intercommunal. Je ne veux pas ouvrir ce débat ici, mais enfin M. Hildbrand a mentionné un certain nombre d'éléments qui présupposent que la partie adverse puisse aussi donner sa vision des choses.

Sur les réponses aux questions que j'ai posées dans mon interpellation. Alors j'entends, une lecture littérale a été faite, si ce n'est pas Taxi Services, ce sera donc son frère. Lorsque Uber avec ses pratiques aura mis fin à d'autres types de centraux d'appel, et bien j'entends au moins dans les réponses de M. Hildbrand que l'on ne pourra pas recourir à Uber qui n'est pas un partenaire envisageable pour ce genre de prestation et on en trouvera d'autres. Enfin ce n'est pas ce soir que l'on saura ce qui se passerait si le marché des taxis était tellement fragilisé qu'il ne se trouve plus d'acteurs un peu organisés sur la place lausannoise, pour encore une fois transporter des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes qui n'ont plus de bus dans leur région ou dans leur zone à un moment donné.

Deuxième point sur la question de l'avantage comparatif qu'il est souhaité de donner aux taxis A, j'entends la logique qui est évoquée par M. Hildbrand, je regrette qu'elle fasse un peu abstraction du fait que de plus en plus les touristes arrivant dans notre ville utiliseront, en raison de sa facilité d'utilisation et de son étendue mondiale, utiliseront une plateforme comme Uber et se retrouveront potentiellement en face de gens qui, contrairement à ce qui est prévu à Genève dans la loi dite Maudet, n'auront absolument aucune connaissance de la ville dans laquelle ils opèrent. Et je suis parfaitement conscient que nous devons cet état de fait à la loi cantonale qui prévoit effectivement l'octroi d'autorisations de type VTC sans condition de ce type, sans par exemple d'examen de connaissance de la région, mais enfin que sache, il n'est pas interdit à la Municipalité de Lausanne, que j'ai interpellée de ce positionner sur le fond, et non en pur formalisme, sur une loi qui n'est pas encore adoptée par le Grand Conseil.

J'aurais donc apprécié que le responsable de l'économie à Lausanne, et donc par extension aussi un peu du tourisme, me dise ce qu'il pense du fait que nous validons le fait que, contrairement à ce qui se fait à Genève pour les chauffeurs d'Uber, nous monterons dans les voitures de personnes qui n'ont passé aucune sorte d'examen sur des connaissances ne serait-ce que basiques de la région.

Je prends donc acte que vous me faites déjà une faveur en répondant à cette interpellation irrecevable, je ne vais pas poursuivre outre mesure ce débat.

La discussion est ouverte

**M. Claude Calame (EàG) :** – Cette question de la concurrence déloyale a été reconnue de part et d'autre. J'aimerais aussi insister sur le fait que cette concurrence déloyale met en question les conditions de travail des chauffeurs. Et ceci non seulement du point de vue du dumping salarial qu'induit cette concurrence, mais aussi du point de vue des heures de travail, ce qui est absolument essentiel pour des chauffeurs qui sont appelés à travailler de nuit, du point de vue de la formation sous tous ses aspects et du point de vue des assurances, accident, chômage, etc... Et je pense que dans cette mesure il ne peut pas y avoir de concurrence, déloyale ou pas, dans le domaine de ce qui reste quand même un service public, le service des taxis.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – L'interpellation de notre collègue Galliard nous surprend, et cela à plus d'un titre, puisqu'il est question de sous-enchère sur les prix, de salaires misérables et de contournement des règles régissant l'exercice de la profession, mais d'ailleurs ça a été reconnu aussi bien par l'interpellateur que par le municipal, il nous semble évident que la Commune n'a aucune compétence sur ces points-ci.

En effet, les griefs avancés par l'interpellateur relèvent pour partie du droit fédéral, pour partie du droit cantonal et, cela a été longuement dit, de la compétence du conseil intercommunal des taxis et, probablement d'ici quelques années, du droit communautaire,

donc du droit européen, si d'aventure la Suisse devait signer cet accord-cadre institutionnel avec l'Union européenne dont on parle souvent dans la presse.

L'interpellateur accuse Uber de concurrence déloyale, lorsque l'on lit son texte on a l'impression que c'est plutôt la concurrence tout court qui est sur le banc des accusés ce soir. De toute évidence, l'interpellateur aimerait réguler le prix des prestations, des salaires et des conditions d'exploitation des taxis, c'est-à-dire finalement un programme socialiste assez classique, en contradiction manifeste, de manière assez classique là aussi, avec la liberté économique.

Alors au premier abord cela n'a rien de surprenant sachant que l'interpellateur est socialiste et on peut même lui accorder une constance certaine dans sa doctrine, mais ce qui étonne un peu dans cette prise de position, c'est que son parti soutient également le projet d'accord-cadre que le Conseil fédéral souhaite signer avec l'Union européenne. Et cet accord-cadre, je l'ai dit, soumettra la Suisse, et aussi les taxis lausannois bien entendu, aux règles de concurrence du marché intérieur de l'Union européenne. Qui ne reconnaît pas comme légitime la protection des taxis.

Alors lorsque je reprends la question 6 où l'interpellateur écrit : « demain et sous réserve d'une modification importante du projet de loi soumis au Grand Conseil, la délivrance de l'autorisation d'exercer deviendra une compétence cantonale », et bien je vais un peu plus loin, ces réglementations passeront à la trappe du fait des réglementations européennes qui vont s'appliquer.

Il nous semble clairement que l'interpellateur, et ce Conseil communal a fortiori, doit choisir entre les deux projets : soit la libre concurrence en matière de taxis tel que voulu par l'Union européenne selon les règles applicables à son marché intérieur, soit une réglementation locale des taxis selon le modèle socialiste. Mais l'interpellateur ne s'arrête pas là, il avance aussi que les chauffeurs de taxi seraient menacés, je cite « par la concurrence déloyale d'une multinationale qui se comporte en pirate ». Alors que, les lecteurs attentifs du journal *Le Temps* de ces dernières semaines l'auront relevé, l'économie vaudoise dépend de plus en plus des multinationales qui ont le jeu de la concurrence inscrit dans leurs gènes, il suffit de lire l'article « Nestlé fait trembler le Canton de Vaud » dans le journal *Le Temps* du 7 juin 2018, puisqu'en effet on apprend dans l'article que depuis les années 2000 ces multinationales ont engendré 63 % de la croissance du PIB vaudois, et généré 1,6 poste dans l'économie locale pour chaque poste qui a été créé dans ces multinationales.

D'où cette question, est-ce que nous sommes vraiment en position de critiquer ces multinationales lorsqu'elles se conforment à nos lois et puis est-ce que ce Conseil communal veut s'ériger en juge des pratiques commerciales de ces entreprises ? Nous avons récemment débattu dans cet hémicycle des entreprises européennes qui offrent des trajets de bus longue distance à très bon prix. Là ce sont nos transports publics qui seraient menacés par cette activité commerciale, et la discussion de notre Conseil a bien montré que nous sommes habitués à réglementer ce type d'activité commerciale en Suisse un peu comme bon nous semble. Mais de nouveau il va falloir choisir, la signature de cet accord-cadre avec l'Union européenne mettra fin à cette liberté et nous soumettra aux règles de concurrence du marché intérieur de l'Union européenne.

Et si je donne encore un exemple supplémentaire, la situation est pareille pour les camionneurs suisses, puisque lorsque ce marché sera libéralisé à la manière de l'Union européenne, et bien ce seront des chauffeurs bulgares ou roumains qui conduiront les camions suisses pour un salaire que M. Gaillard qualifiera sans doute de misérable. Donc en anticipant un peu, je pourrais ici insérer cette formule de Bossuet chère à l'interpellateur selon laquelle Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes. Donc au final chacun doit se demander ce qu'il souhaite, la concurrence selon la réglementation européenne ou la réglementation locale selon la manière socialiste.

Je suis aussi un peu étonné quand j'entends M. le Municipal nous dire que le prix pratiqué par les taxis lausannois, qui sont supérieurs à ceux du marché, le serait à cause d'une connaissance accrue des lieux. Mais MM. Hildbrand et Gaillard, lorsque vous prenez le taxi, avez-vous besoin que votre chauffeur vous suggère de visiter la cathédrale ou le musée de l'Hermitage ? Soyons un peu sérieux, je crois que les taxis ne s'adressent pas uniquement aux touristes et lorsque l'on parle de connaître l'environnement en faveur des touristes, il y a des guides touristiques, des smartphones, c'est-à-dire ceux avec lesquels les touristes commandent leur taxi Uber, a priori ils peuvent aussi l'utiliser et s'en servir pour avoir une meilleure connaissance des lieux touristiques à visiter dans la ville. Il y a aussi les points InfoCité et des affiches abondantes en faveur des touristes, etc.

Donc moi cette histoire de connaissance accrue des environnements lausannois, ça me fait un peu penser à cette clause Molière qui s'applique sur les chantiers français au nom de laquelle on exige, paraît-il, pour des raisons de sécurité, que les ouvriers qui y travaillent parlent le français. Evidemment c'est un clin d'œil sur la directive pour les travailleurs détachés avec laquelle certains politiciens français ont des difficultés.

Donc clairement mes chers collègues, au nom de mon groupe PLC, nous sommes d'avis que les tribunaux suisses sont parfaitement en mesure de vérifier eux-mêmes si les pratiques commerciales d'une entreprise, multinationale ou pas, concordent avec nos lois, nous n'avons besoin ni de cette interpellation, ni de l'Union européenne pour indiquer aux entreprises présentes en Suisse comment elles doivent se comporter sur nos marchés. Et sur la question formelle, et je regrette moi aussi que la réponse à cette interpellation ne nous a pas été transmise par écrit, cela commence à être une désagréable habitude de la Municipalité, ou en tout cas de certains de ses membres.

**M. Nicolas Tripet (PLR) :** – Je remercie le municipal pour les réponses à cette interpellation. A la lecture des questions posées par M. Gaillard, j'avoue être un tout petit peu perplexe, il y a il me semble quelques imprécisions, des amalgames et peut-être même des éléments erronés.

M. Gaillard semble s'offusquer de la majoration des courses par une, deux, trois fois il évoque même des courses qui seraient majorées jusqu'à dix fois, il me semble que l'on est plutôt là dans le cadre d'un fantasme. Multiplié par dix si on prend une course Ouchy-La Pontaise, on serait à deux cents francs. A ce prix est-ce que vraiment vous aurez des clients pour cette course-là, peut-être serait-il même plus judicieux d'envisager cette course en ambulance.

Prétendre que les tarifs ne sont pas transparents il me semble, M. Gaillard, que c'est également un peu erroné. Lorsque vous commandez une course et bien vous avez une possibilité d'estimer le tarif, il y a également une validation qui vous est demandée si vous faites cette course avec une majoration. Dire que les pauvres clients ne sont pas au courant, ce n'est pas exact, ils sont libres de choisir.

Maintenant sur le fonds, je ne ferai pas de plaidoyer pro technologie même si je pense que cette dernière a permis un certain nombre d'avancées dans ce cadre, d'évolutions positives pour l'usager et pour les chauffeurs également.

Je salue les actions du municipal Hildbrand, qui est parvenu à trouver un chemin pour supprimer le travail au noir, donc on parle bien ici d'Uber Pop, tout en laissant les gens travailler, dans l'attente d'un cadre légal cantonal clair qui a été évoqué tout à l'heure. Il n'est donc ici pas question de pirates.

Semaine après semaine, les taxis A se plaignent, par la voix de M. Gaillard, ici au Conseil communal ou à l'association de communes. J'avoue ne pas réellement comprendre ce combat, parce qu'il me semble que les véritables victimes, celles préférentielles par le système, ce sont plutôt les taxis B. Pour mémoire, les taxis B sont ceux qui n'ont pas l'autorisation d'utiliser les places de taxis et qui ne peuvent pas prendre les gens tout en étant en circulation. Ils doivent donc rester sur leur place de parc, et un chauffeur me disait

ma place de parc privée est au 2 d'un parking souterrain, j'ai de la peine à voir le signal pour être connecté à une course. Ce chauffeur s'est d'ailleurs inscrit sur la plateforme précitée pour toujours être chauffeur taxi indépendant et en parallèle VTC.

Il y a donc beaucoup de chauffeurs professionnels, n'en déplaise à l'interpellateur, qui sont sur cette plateforme Uber et qui en sont très satisfaits. Il me semble qu'il y a également une autre série de personnes qui peut être qualifiée de préritée, ce sont les employés des concessions A qui sont payés à la tâche. Mais ça, j'imagine que c'est autre combat.

Le transport de personnes évolue, la multimodalité devient la norme, on a parlé de taxi, mais également de transports publics qui sont performants, c'est aussi cela la concurrence et enfin il y a les VTC. Vous brandissez le géant californien et lui attribuez tous les maux, il serait aussi de bon ton de cesser d'agiter cet épouvantail et de parler des gens qui travaillent. Il y en a qui souhaitent le faire entre deux emplois, qui se sont mis indépendant pour éviter de devoir aller au chômage, ou pour ne pas entrer dans la précarité.

Il y a aussi des chauffeurs indépendants qui sont aussi en partie mis sur ce réseau, grâce à Uber on l'a cité, mais il y a d'autres applications qui permettent la même réalité. Et M. Gaillard vous dira que ces autres applications fonctionnent également, Uber est déjà concurrencé pour le bien des chauffeurs et des usagers.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR salue les réponses à ces interpellations et pour ma part, M. Gaillard, si vous me permettez, je vous suggère le titre de votre prochaine interpellation : « pour tous sans privilège pour les propriétaires de concession de taxis A ».

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – A mon sens et de manière personnelle, l'interpellation Gaillard et consorts doit plutôt être comprise comme une demande de positionnement sur la notion de service public et la vision de la mobilité du futur au sens large.

Les taxis lausannois actifs depuis 1909 ont toujours été considérés comme un service de luxe. Lorsque l'on souhaite être transporté de manière individuelle à une destination librement choisie. En revanche, au fil des ans, communes et canton se sont reposés sur les structures existantes et ont délégué certaines tâches d'utilité publique à ces professionnels de la conduite. Pour rappel, à l'origine, le service d'ambulance était assuré par les taxis.

C'est ainsi qu'il demeure encore aujourd'hui certaines missions de service d'utilité publique qui sont dans les mains de taxis, je citerai les courses OMSV, qui est l'organisme médico-social, effectuées sous l'égide de l'AVASAD, pour les personnes à mobilité restreinte. Les courses scolaires, on l'a dit, essentiellement pour les enfants atteints dans leur santé physique ou psychique, les courses taxi-bus qui sont effectuées sur un mandat des TL et sont un complément indispensable aux transports publics. Les courses touristiques, eh oui c'est souvent oublié.

Mais les taxis restent souvent le premier contact pour les personnes qui débarquent dans notre cité. D'ailleurs ne disait-on pas à une époque pas si lointaine que les taxis étaient la carte de visite de la ville. Toujours pour faire un peu d'histoire, cela ne fait jamais de mal de regarder d'où l'on vient pour savoir où l'on va, je rappelle que l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxes, fondée en 1964 sous une dénomination différente, avait vu le jour essentiellement grâce à la fameuse centrale 165, créée et exploitée par la Ville de Lausanne dès 1960. A cette époque déjà les autorités politiques avaient compris qu'il était pertinent que l'organisation des taxis soit confiée à un organisme unique et spécialisé, et c'est bien de cela qu'il s'agit dans le cadre de l'interpellation urgente de Benoît Gaillard et consorts.

L'ancienne centrale 165 s'est vue privatisée et a changé de nom, de Coopérative Taxi Services elle est devenue Taxi Services Sàrl. C'est toujours la même centrale et toujours le même esprit de service public qui l'anime et l'Association de communes a continué de lui permettre d'assurer des tâches d'utilités publiques en lui octroyant une concession et en la renouvelant régulièrement. Il n'est pas question ici de contrer inutilement l'économie de

plateforme, car elle permet d'apporter certaines prestations bienvenues et a permis de réveiller une profession qui était endormie depuis bien trop longtemps.

Mais l'accueil de cette technologie doit être accompagné, guidé, contrôlé, car elle est puissante et potentiellement destructrice. Or, par la dynamique initiée par le président de l'Association de communes, nous avons l'impression d'être face à un enfant qui joue avec des allumettes. Et cet enfant est en passe de bouter le feu à un système existant et fonctionnel, sans s'assurer qu'il dispose des moyens d'extinction requis.

Pourquoi j'en arrive à cette analyse ? Parce qu'aujourd'hui cette association met en péril la survie de la centrale Taxi Services Sàrl. En effet, cette entité doit s'autofinancer, mais a l'interdiction de réaliser un profit. Sa survie dépend des cotisations des exploitants des taxis A, lesquels ont l'obligation de s'affilier à cette centrale. Ces cotisations sont décomposées en deux parties, soit un montant fixe et un montant variable, lié au nombre de courses effectuées. Plus ce nombre est élevé, plus la cotisation de l'exploitant est élevée. Dans la même logique, moins le nombre de courses est élevé, moins la cotisation versée sera élevée.

C'est là où se situe le problème. En favorisant l'entreprise Uber, l'association change les règles du jeu et met en place un système de libre concurrence en défavorisant l'acteur historique. Sans vouloir refaire l'historique de l'entreprise Uber, il est bon de rappeler qu'elle a pour habitude de surfer sur toute sorte de réglementations. Forte de ses milliards de financement, elle a la possibilité d'intenter des actions en justice partout où elle s'implante. Peu importe qu'elle gagne ou pas, son but est de gagner du temps afin de casser le système existant et d'éliminer les acteurs locaux en faveur de ses propres prestataires de service.

Il suffit de regarder la situation actuelle, plus cette entreprise a d'emprise sur le marché, plus ses tarifs augmentent. Si d'aucuns en doutent encore, il suffit de constater qu'Uber a augmenté ses tarifs, comme il a été dit, de dix pour cent au mois de juin 2018. Et ceci en réponse aux différents communiqués de presse de l'Association de communes indiquant que l'activité Uber serait facilitée à l'avenir.

L'ajout de ce nouvel acteur ne va pas sans poser de problèmes. Uber a, on ne peut pas le nier, créé une nouvelle forme de demande. C'est jeune, c'est fun et c'est bon marché. Ainsi, un grand nombre de personnes désireuses de se déplacer vite et à bon marché se sont approprié ce nouveau moyen. Uber aura permis à nos chauffeurs de taxi de constater qu'il y a tout un segment de marché à prendre, qu'ils n'avaient pas vu ou qu'ils avaient simplement négligé. Là il n'y a clairement rien à reprocher à l'économie de plateforme qui a clairement trouvé ou créé ses propres clients. A l'inverse, nous constatons qu'un grand nombre de clients habitués de longue date au service des taxis ont délaissé ce service, et ce à cause des tarifs pratiqués par Uber.

Nous constatons que les prix Uber sont cassés et ont eu un impact dramatique. Les revenus des chauffeurs de taxi ont littéralement chuté. De même, le financement des centrales d'appels concessionnées, soit Taxi Services Sàrl, a drastiquement diminué. Par ailleurs, l'association a récemment décidé unilatéralement de procéder au gel de la délivrance des concessions A. Ainsi, Taxi Services Sàrl va devoir se passer d'un nombre important de contributeurs. Dès lors, nous ne sommes plus au stade de savoir de quelle manière cette centrale va pouvoir se réorganiser si rien n'est entrepris. La centrale ferme ses lignes et toutes les tâches d'utilité publique vont s'arrêter.

Nous le savons, les collectivités publiques n'ont pas à favoriser un type d'entreprise au profit d'un autre. Couramment, les tribunaux rappellent qu'il n'est pas admissible pour les communes d'être protectionnistes. En revanche, ces mêmes tribunaux ont bien déclaré que l'usage accru du domaine public devait faire l'objet d'attribution de concessions et que le titulaire de ces concessions devait assurer un service quasi public.

L'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts n'est pas destinée, à mon sens, pour juger de la pertinence des décisions de l'association, mais elle pose les bases nécessaires à la réflexion des autorités lausannoises et des habitants de Lausanne et environs. Voici la question de fond : une fois que l'Association de communes aura par sa façon d'agir achevé la centrale Taxi Services Sàrl, comment la capitale vaudoise va-t-elle pouvoir assurer des prestations qui seront délaissées. Car l'entreprise Uber n'est ni intéressée, ni compétente pour assurer les courses faisant partie d'un service d'utilité publique mentionné ci-dessus.

**Mme Sara Soto (Les Verts) :** – Pour abonder dans le sens de l'interpellateur, il ne s'agit pas seulement de fixer un cadre réglementaire au sein duquel la concurrence pourra s'exercer de manière loyale, notamment les modalités d'examens et les conditions pour le droit d'exercer, par exemple la connaissance minimum du territoire d'exercice. Il s'agit également de rappeler le caractère d'intérêt général de Taxi Services, on ne peut en effet prendre le risque de voir compromises les prestations de transport offertes aux personnes parmi les plus fragiles de notre société à savoir les personnes à mobilité réduite pour les élèves souffrant de maladies physiques comme psychiques pour lequel ce service est crucial, ainsi que les habitants des espaces dans lesquels les transports publics sont absents ou peu présents.

Les Verts souhaitent ainsi que la Municipalité ait bien pris en considération la volonté de nombreux représentants de cet hémicycle, conscients du dumping créé par Uber, de se rassembler pour soutenir le rôle de Taxi Services et fasse ce qui est en son pouvoir pour aller dans ce sens.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Je ne voudrais pas rebondir à l'extrême sur certains propos qui ont été tenus ce soir et qui sont à mon avis volontairement polémiques, et ici je ne parle pas de l'intervention de M. Gaillard, mais de certaines répliques qui lui ont été faites.

Je ne crois pas que cette interpellation soit une revendication massive qui va à l'encontre de toute situation de concurrence. Je crois qu'ici on parle d'une situation de concurrence qui est bien spéciale, qui met en scène des acteurs locaux, qui bénéficient certes d'un système de concession qu'on peut critiquer ou pas, il y a certes des moyens de moderniser ce système de concession, on ne doit pas passer outre ces possibilités-là, mais y mettre en concurrence des acteurs locaux avec une multinationale en l'occurrence américaine qui s'assied sur certaines règles du cadre actuel, ce n'est pas comme autoriser une situation de concurrence qui ne serait elle acceptable qu'entre des acteurs de mêmes forces sur un marché parfaitement symétrique. On est loin de cette situation et je crois que le procès d'intention qui a été fait à M. Gaillard est parfaitement injustifié.

Ensuite sur les remarques qui ont faites sur l'Union européenne et une prétendue incohérence dans les propos de M. Gaillard ou du Parti socialiste, là à nouveau on confond tout, peut importe ce que je pense de l'accord-cadre que voudrait faire passer M. Cassis, je n'ai pas d'avis défini sur cette question, mais un accord-cadre, ça ne veut pas encore dire une reprise automatique de la moindre directive émanant de l'Union européenne, chose qui serait équivalente à rentrer dans l'Union européenne, et je crois que même les plus europhiles parmi le Parlement national ne pensent pas à une reprise automatique du droit européen, comme l'ont évoqué les propos de M. Christe. Ce n'est évidemment pas la question ce soir et ce qu'a suggéré M. Gaillard.

Je remercie l'interpellateur pour le débat qu'il mène et le questionnement qu'il pose à la Municipalité, ce sont des questions importantes, à quel point la Municipalité ce soir veut faire une prise de position en défense des associations de taxis locales face à une grande multinationale qui s'assied sur une partie de notre droit. Je pense que c'est de ça que l'on discute ce soir et je n'ai pas l'impression que sous cet angle-là les propos de M. Hildbrand ont été vraiment rassurants, bien au contraire.

J'ai une question toute simple, parce que je suis aussi partiellement ignorant sur ce dossier, nous avons désormais ce règlement intercommunal entre les mains qui légalise une

situation qui est sous certains points de vue illégale, ça a été dit par M. Gaillard, j'aimerais savoir si on dispose encore de moyens de recours légaux à l'encontre de ce règlement intercommunal, et ne serait-il pas de bon ton de soumettre une résolution à ce Conseil pour demander à la Municipalité de prendre position pour que ces droits de recours soient enclenchés.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – J'ai cosigné cette interpellation parce que je me trouve à peu près dans la même situation que ces chauffeurs de taxi, c'est-à-dire que je dois être la seule profession des métiers manuels où on a besoin d'une autorisation d'installer pour pratiquer.

Il est vrai que les chauffeurs de taxi ont besoin de leur licence pour pratiquer leur métier et je comprends tout à faire leurs préoccupations, j'ai pu les écouter à la Riponne quand ils ont manifesté il y a une semaine, et c'est vrai que certains se retrouvent dans une situation très délicate parce qu'ils ne savent pas faire autre chose. Il faut quand même se rappeler que c'est des professions qui ont un revenu qui est relativement modeste, mais qui demandent passablement d'heures de travail et de présence sur le domaine public.

Il y a quelques éléments qui m'interpellent, est-ce que ces gens qui roulent avec Uber peuvent rouler avec des plaques d'autres cantons ou étrangères ? Est-ce que leurs véhicules sont assurés comme nos véhicules de Taxi Services dans le canton de Vaud et ne sont pas assurés ailleurs ? Je ne sais pas si Uber a une centrale d'appel, si on oublie quelque chose dans le taxi, est-ce qu'il y a une centrale d'appel qui me dirait quel était le taxi et on va vous retrouver votre natel ?

Par rapport aux conducteurs d'Uber, est-ce qu'ils sont tous obligés d'être Suisses, j'ai entendu mon collègue Valentin Christe, mais est-ce que l'on ne pourrait pas admettre qu'il y a du personnel qui vient pour trois mois travailler en Suisse et qui rentre dans son pays d'origine ? Et là on fausse totalement le marché. Il est vrai qu'on peut saluer la présence d'Uber parce que cela a quand même mis en question le fonctionnement des taxis habituels, ça leur a donné un petit coup de fouet et amélioré le service.

Je dois dire que j'adore travailler avec les taxis habituels, parce que c'est vrai que l'on a toujours une petite histoire à se raconter, quel que soit le trajet, et je sais que la majorité de ces conducteurs de taxis ont quand même passé 60 ans et je ne verrais pas ce qu'ils feraient si on commence à les démunir de leur profession.

Je m'exprimais à titre personnel et pas au nom du PLR.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – J'ai l'impression que l'on accuse Uber de tous les maux ce soir. On l'accuse de casser ses prix puis droit derrière de les majorer et d'être beaucoup trop cher. Je pense que la population est assez intelligente pour réaliser « ah tien Uber a majoré ses prix, on va plutôt prendre un taxi officiel ou les transports publics ». Si vous estimez que la population n'est pas assez intelligente pour faire cela, je n'aimerais pas vivre dans votre tête.

Pour répondre à M. Gaudard, c'est encore mieux qu'une centrale d'appel, si vous oubliez quelque chose dans un taxi Uber, vous avez directement le numéro de natel du chauffeur que vous pouvez rappeler directement.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Je ne vais pas répondre à tout, je crois que cela n'en vaut pas la peine, j'aimerais juste dire à M. Christe en forme de compliment qu'il est mûr pour la politique européenne, pour ce Parlement où on s'amuse beaucoup à peindre le diable sur la muraille, où on pratique allégrement le Cassis de Dijon des arguments, la libre circulation des slogans, au mépris franchement d'absolument toute vérité, tous fondements.

M. Christe nous donne déjà le contenu d'un accord-cadre qui est en négociation, je me gausse M. Christe, parce que si vous vous étiez renseigné vous sauriez que le domaine des transports terrestres n'est précisément pas réglé de manière exhaustive par le droit européen, que les pays ont des réglementations différentes sur ces sujets-là, vous avez sans doute constaté que la France n'a fait que depuis deux ou trois ans le pas de libéraliser le

transport par autobus à longue distance là où d'autres pays le pratiquaient depuis vingt ou trente ans. Par ailleurs, vous irez vérifier, ce n'est pas un des domaines du droit impératif européen, et encore moins celui des taxis. Mais enfin, si vous savez déjà ce que sera la politique européenne dans cinq ou dix ans, alors effectivement c'est dans l'état-major de monsieur Cassis que vous auriez votre place.

M. Tripet, je vous laisse au niveau des slogans s'ils vous amusent, je pense que c'est dommage qu'en tant que membre du Conseil intercommunal vous n'ayez pas répondu sur le fonds, c'est votre municipal dans ce Conseil, et notre président dans le Conseil intercommunal qui a lui-même exprimé à plusieurs reprises dans la presse que nous étions avec Uber en tant que société face à une entreprise multinationale qui commettait des infractions à répétition. On parle de 800 amendes prononcées en trois ans contre des chauffeurs Uber, ce sont des chiffres officiels issus de documents publics, et qui a également admis devant ce Conseil qu'Uber payait même les amendes de ces chauffeurs pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités illégales.

Je comprends parfaitement que vous ayez une vision différente de la façon d'organiser la concurrence, mais je crois que ça ne vaut pas la peine de revenir sur des propos publics qui ont été tenus par M. Hildbrand lui-même, et ça me permettra aussi de répondre à M. Klunge, c'est M. Hildbrand qui a dit qu'il est trop facile d'être moins cher quand on ne respecte pas les règles, une citation d'il y a une année lors d'une conférence de presse avec M. Leuba. C'était le modèle Uber Pop à l'époque, alors permettez moi quand même un certain scepticisme, quand les mêmes vous font Uber Pop où ils sont trop bon marché parce qu'ils ne respectent pas les règles, les mêmes une année plus tard devraient être considérés comme des anges, des gens parfaitement blancs à qui il faut faire confiance ? J'entends que vous le souhaitez, mais acceptez que ce n'est pas déraisonnable de penser le contraire. Et honnêtement ne renvoyez personne dans des slogans, des caricatures, cela ne sert à rien, et ne venez pas vivre dans ma tête, il se déroule bien d'autres choses que vous ne souhaiteriez pas voir.

Pour répondre à M. Dupuis, vous avez raison, mais là je n'ai pas de désaccord avec M. Hildbrand, toutes les voix ont été épuisées par le comité de direction, par les organes compétents, il faut reconnaître qu'au Ministère public vaudois il ne s'est pas trouvé de procureur souhaitant mener une croisade sur cette affaire, je peux comprendre que le Ministère public a d'autres priorités, il y a toujours d'autres affaires plus pressantes que deux courses à 20 francs en deux semaines pas déclarées, on se dit est-ce que c'est vraiment ça le cas sur lequel je dois mobiliser la police judiciaire, je comprendrais que ce ne soit pas fait.

Mais je ne voudrais pas qu'il soit dit ici que je fasse grief à M. Hildbrand ou à aucun organe du Comité de direction de n'avoir pas essayé de mettre à profit l'ensemble des outils juridiques pour s'attaquer à Uber – malheureusement le seul qui fonctionne ce sont les amendes relevant du droit intercommunal qui sont mises aux chauffeurs – mais là également pour citer M. Hildbrand, quand on met 500 francs la première fois et que c'est Uber qui paie, 1000 francs la deuxième et que c'est peut-être à nouveau Uber qui paie, ça n'est pas très dissuasif pour ceux qui se livrent à cette activité et qui, comme nous avons eu l'occasion de le dire dans d'autres débats, sont évidemment de pauvres gens qui cherchent une activité lucrative en l'occurrence mal payée et ce n'est pas contre eux que cette argumentation est dirigée.

Je termine en disant que c'est une opposition de principe. La réglementation. M. Christe, elle n'est pas socialiste, c'est un bel héritage du radicalisme dans le canton de Vaud que de considérer qu'il y a certaines activités économiques qui méritent un cadre. Et M. Gaudard l'a redit, à propos notamment des autorisations OIBT pour les électriciens, et nous pourrions multiplier la liste de ce type de choses. Ça ne fait que depuis quelques décennies au mieux, que pour être de droite et être à la mode il faut être contre ce genre de régulation,



mais enfin ne me faites pas grief de vouloir installer le socialisme parce qu'honnêtement je n'en ai ni la prétention, ni le pouvoir.

La question de principe est comment on se comporte face à des gens qui ne respectent pas, de manière répétée, les règles que vous M. Christe, que vous M. Tripet, vous votez au nom des gens qui vous ont élu dans le Conseil communal, et c'est la même chose aux autres niveaux institutionnels. Je défends l'idée que l'on ne doit pas aider ces gens dans leurs activités et que toutes les innovations technologiques peuvent trouver leur place dans un cadre réglementaire, ou alors que ce cadre réglementaire doit évoluer, mais que le fait qu'il doive évoluer ne justifie pas qu'on s'en contrefoute, si vous me permettez l'expression, sous prétexte que c'est à la mode.

Et je propose encore une résolution. Je suis évidemment un peu gêné face à ce débat, je suis conscient aussi que nous n'avons jamais été saisis d'un préavis sur ces questions-là, donc j'imagine que pour beaucoup de gens, malgré les excellentes explications que je n'ai pas été le seul à donner, ce n'est pas simple de suivre l'ensemble des termes de ce débat. J'aimerais quand même déposer une résolution par principe et vous propose donc le texte suivant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité œuvre en faveur d'une concurrence loyale parmi les acteurs du marché des taxis et s'emploie à préserver l'existence de centrales d'appel à même d'assurer les missions de transports relevant du service public. »

**La présidente** : – Je propose de continuer la discussion sur cette résolution.

**Romain Felli (Soc.)** : – J'avais demandé la parole avant cette résolution, mais je vais bien entendu la soutenir. J'aimerais soulever un argument supplémentaire, ce qu'a dit M. Di Giulio est tout à fait juste, sur le modèle économique du capitalisme de plateforme tel que pratiqué par Uber.

Ce capitalisme de plateforme est basé sur des entreprises qui sont des multinationales, qui ont un pouvoir économique absolument fantastique et qui peuvent se permettre, comme l'a dit M. Di Giulio, de venir dans un marché et d'attendre plusieurs années afin de tuer la concurrence. On casse les prix, et M. Klunge disait ne pas comprendre entre des prix qui baissent et qui augmentent, et bien c'est précisément les deux. Dans un premier temps, elle baisse les prix au-delà des coûts, grâce à sa puissance financière pour pouvoir le faire, et une fois que les revenus ont été siphonnés pour les autres concurrents, la concurrence est morte et c'est ensuite que les prix augmentent.

Donc précisément ce que cherche à faire Uber et ce qu'a fait Uber dans tous les pays où elle a réussi à s'implanter, c'est de tuer la concurrence pour créer de facto un nouveau monopole. Et donc la question n'est pas régulation ou pas de régulation, ce n'est pas concurrence ou pas de concurrence, c'est est-ce que l'on préserve un modèle où l'on régule une quantité d'acteurs économiques différents, ou est ce qu'on laisse, sous prétexte de libéralisme, s'installer un nouveau monopole privé et qui ne serait pas régulé ? Et c'est pour cela qu'il faut soutenir la résolution de M. Gaillard.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je serais le premier à soutenir cette résolution parce qu'en dépit des apparences et des préjugés, en dépit des procès d'intention, nous souhaitons que les chauffeurs de taxi A gagnent correctement leur vie et nous souhaitons également, pour qu'ils puissent effectuer les courses et pour que le public ait certaines garanties, qu'il y ait un central d'appel dédié aux taxis A.

A la suite de dizaines d'années de procédure, nous avons en face de nous une société qui exploite le central taxi A qui est propriété des taxis A, qui eux-mêmes sont les employeurs de taxis B. Les choses sont donc un peu plus compliquées que ce que l'on essaie de nous montrer où il y a des pauvres exploités d'un côté, et de l'autre côté d'évidents exploités monopolistiques en devenir, ce qui n'est fort heureusement pas le cas.

Je me réjouis donc de cette résolution qui permettra de donner un accès clair à la fois à l'Association intercommunale de taxis, au Conseil intercommunal et aux représentants de ce Conseil communal en son sein.

Dire aussi que je ne renie rien de ce que j'ai dit, c'est trop facile d'être moins cher lorsque l'on n'est pas soumis aux mêmes charges, notamment aux charges sociales. Et c'est précisément tout l'objectif des manœuvres de ces derniers mois, parce que la voie judiciaire avait échoué, que d'obtenir une majoration progressive des prix des concurrents déloyaux, l'imposition de certaines règles dans le cadre communal qui nous contraint puisque nous avons perdu devant les tribunaux pour certaines exigences. Je comprends très bien les exigences par rapport au fait que les chauffeurs devraient être Suisses, ce n'est pas possible de l'imposer. Je comprends très bien les règles pour imposer que le central d'appel soit à Lausanne, ça n'est pas possible de l'imposer. Je comprends très bien que les sanctions de 500 francs, respectivement 1000 francs, ne soient pas dissuasives, d'autant plus si elles sont payées par d'autres, ça n'a pas été possible d'aller plus loin dans cette direction.

Maintenant nous voulons un cadre cantonal, qui soit efficace, c'est pourquoi nous soutenons des sanctions de 20 000 à 50 000 francs, là je pense que les choses deviendront un peu plus sérieuses, puis d'autre part il faut protéger ou faire survivre les taxis dans l'intervalle. C'est pour cela que nous n'avons pas distribué dix concessions A, sur plus de 200 il nous semble que cela ne menace pas la survie de Taxi Services, qui repose encore une fois sur plus de 200 actionnaires directs et d'autres personnes derrière. Au contraire, nous l'avons conçu comme une mesure pour que les taxis A aient de meilleurs revenus. C'est cela le but de ne pas avoir distribué ces dix concessions qui étaient en jeu, et pas du tout pour pénaliser la centrale d'appel taxi A, c'était précisément pour aider les chauffeurs de taxi à avoir des revenus plus décents parce que l'on connaît leurs difficultés et les baisses de chiffres d'affaires qu'ils ont connues de façon dramatique ces trois dernières années, mais qui ne sont pas entièrement liées au rôle des taxis B, des transports publics ou des Uber.

Encore une fois, il existe d'autres villes de ce canton où il n'y a pas de centrale d'appel, ce n'est pas du tout souhaitable, ce n'est pas le modèle que nous voulons, mais un certain nombre de prestations pourraient être assurées. Et puis il faut aussi réfléchir si on peut mutualiser un certain nombre de centrales, notamment avec les problèmes qui se posent exactement dans les mêmes termes à Genève. Ce sont des pistes que nous devons explorer pour ces prestations puisque nous voulons maintenant un central d'appel pour les taxis A que nous nous efforçons de protéger malgré ce que l'on peut penser.

Je vous invite donc à soutenir cette résolution, c'est dans ce sens que nous travaillons, peut-être pas aussi bien que d'autres le souhaiteraient, mais nous devons faire avec le droit intercommunal qui n'est pas suffisamment puissant pour imposer certaines règles notamment en matière de politique économique.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Pour répondre à mes collègues Dupuis et Gaillard, évidemment que M. Gaillard pendant la discussion n'a pas suggéré la reprise automatique du droit européen, je vous l'accorde volontiers M. Dupuis, ce n'est pas le débat ici, mais vous avez dans votre intervention révélé votre ignorance du dossier, alors permettez-moi quand même de rappeler que depuis que l'on parle de cet accord-cadre institutionnel, soit depuis le temps de notre ancien ministre des Affaires étrangères, M. Burkhalter, déjà en 2014 mentionnait sa volonté de signer cet accord-cadre, il a toujours été question d'une reprise, qu'elle soit dite dynamique ou automatique, ce ne sont finalement que des cache-misère puisque c'est bien de cela dont il est question.

Il est aussi question d'une instance d'arbitrage donc si les procédures qui sont pendantes devant elle devaient ne pas aboutir, cela pourrait aboutir à des sanctions de l'Union européenne contre son partenaire la Suisse qui ne plierait pas dans ce débat. Donc je crois qu'il faut être un peu sérieux. Bien évidemment qu'en fine c'est cela la question et on nous

dit que les règles en matière de transport laissent une certaine marge de manœuvre aux Etats, mais ici il est aussi question de marché intérieur et de concurrence et dans ce domaine-là le fait que la France ait trainé des pieds pour appliquer des règles n'est pas une preuve que la Suisse pourrait de son côté, comme cela, souverainement si d'aventure elle devait être embarquée dans cet accord-cadre, rester en marge de ces règles.

Je suis un peu intéressé quand M. Gaillard m'accuse de peindre le diable sur la muraille, alors je le prends comme un compliment venant de quelqu'un qui a signé de nombreux accords bilatéraux de la polémique avec d'autres membres de la Gauche de ce Conseil communal. C'est aussi me faire trop d'honneur que de me proposer une place au sein de l'Etat-major de M. Cassis, je crois que dans le débat qui va s'ouvrir sur cet accord-cadre je serais plutôt contre son camp.

Et s'agissant du bel héritage qui ne viendrait pas rapport à ces autorisations administratives, je ne vous fais évidemment pas le grief comme vous l'avez suggéré, M. Gaillard, de vouloir instaurer le socialisme, ça fait déjà bien longtemps qu'il est là avant vous.

En ce qui concerne cette résolution j'ai quand même une question, je n'y suis pas hostile a priori je dois dire. Il est question de préserver l'existence de centrales, au pluriel, d'appel à même d'assurer les missions de transport au nom du service public. Est-ce que cela voudrait dire que l'on ouvrirait à la concurrence les centrales d'appel ? Est-ce que par hypothèse un opérateur comme au hasard Uber, serait dans l'esprit de cette résolution le bienvenu par la Municipalité à concourir dans ce domaine ?

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Dans un esprit d'ouverture, ce qu'a dit M. Hildbrand, je ne voulais pas donner l'impression de défendre l'unique centrale des taxis A qui existe de par le règlement aujourd'hui, mais malheureusement pour vous M. Christe, si vous connaissiez ce dossier, vous sauriez que déjà aujourd'hui il y a plusieurs centrales hors Uber. Mais peut-être que si vous aviez écouté les réponses de M. Hildbrand, déjà rien qu'à ce moment-là vous l'auriez su. Donc de ce point de vue là, vous pouvez prendre ce « s » avec ironie, en réalité il existe déjà une concurrence dans le domaine des centrales d'appels à Lausanne, et ce depuis avant l'arrivée d'Uber.

Enfin comme je constate que vous faites avec des petits bouts de choses grappillés ici et là des vérités ou en tout cas des affirmations, je vous invite à aller réviser le droit européen et non pas ce que vous lisez dans les journaux sur la clause Molière, et bien je suppose que l'on peut traiter votre question là encore comme plutôt rhétorique que sur le fond.

**M. Philippe Stauber (PLC)** : – M. Gaillard vous me titillez sur le droit européen, je vais y venir alors. On a parlé de connaissances locales particulières qui seraient exigées des conducteurs de taxi A, notamment de connaissances linguistiques et de territoire.

Or, ce type d'exigence est probablement contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes, c'est la jurisprudence notamment de la Cour de justice de l'Union européenne, applicable en Suisse parce que l'on reprend déjà de manière dynamique le droit communautaire. Cette jurisprudence est d'ailleurs très restrictive pour ce type d'exigence, si le strictement nécessaire est autorisé, ce n'est pas le cas pour le souhaitable et dans le domaine des taxis, si les clients manifestement sont d'accord de travailler avec des chauffeurs de taxi qui ne connaissent pas aussi bien que vous le souhaitez le territoire local, très probablement la Cour de justice européenne le verra de la même manière.

Donc ce type d'exigence est une illusion, nous sommes beaucoup plus avancés dans la reprise du droit communautaire dans tous ses domaines, et tout simplement on rajoutera un volet aux pertes devant les tribunaux comme M. Hildbrand l'a déjà mentionné, parce que là aussi c'est l'ordre européen qu'on lui a opposé dans la majorité des cas et ça continuera avec votre vision de la concurrence.

De deux choses l'une finalement, ou on a un droit fédéraliste en Suisse où on peut effectivement décider, mais aux tout petits échelons, ce que l'on a envie de faire ou pas, ou

alors ce n'est pas le cas et on subit simplement un cadre plus général qui serait interprété ailleurs et dont nous subirions les conséquences. Pour nous, Parti libéral-conservateur, nous sommes évidemment d'un côté tenté de nous accrocher à cette concurrence très libérale, mais en même temps nous sommes, malheureusement pour nos adversaires, également attachés au fédéralisme et misons beaucoup sur l'autonomie de décision, y compris de ce Conseil communal, c'est pour cela que nous allons sans doute également soutenir cette résolution, mais pas par rapport aux arguments que vous avez avancés.

**Mme Sara Soto (Les Verts) :** – Comme dit précédemment il importe aux Verts non seulement de fixer un cadre réglementaire dans lequel la concurrence pourra s'exercer dans un cadre loyal, et de maintenant les services publics que représente Taxi Services, le groupe des Verts soutiendra donc cette résolution et vous invite à en faire de même.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – La paix sociale et la prospérité de notre pays ont été basées sur deux choses : sur la liberté d'entreprendre, la création de richesses, et sur la taxation du travail via des impôts et des primes d'assurances, et son corollaire la solidarité sociale, car nous avons la faiblesse de croire qu'il ne sert à rien tout seul.

Et ce système fonctionne et nous a assuré un certain nombre de générations de prospérité et de paix sociale. Et voilà qu'arrivent les conquérants modernes qui créent des empires financiers basés sur la seule régulation, qui ne croit en rien, uniquement sur l'accumulation de richesses le plus souvent virtuelles. Potentiellement c'est du poison, alors dans la mesure de nos possibilités nous allons nous opposer et dire que nous croyons à la libre entreprise, nous croyons à la libre concurrence, mais pour autant qu'elles soient soumises à un certain nombre de règles et garde-fous auxquels personne ne se soustrait, autrement c'est l'anarchie.

Nous allons donc, avec résolution, soutenir cette résolution.

**M. Matthieu Carrel (PLR) –** Il n'y a pas de doute, notamment après ce qu'a dit M. Hildbrand, que le groupe PLR va soutenir cette résolution. Je reviens seulement sur ce qu'a dit M. Felli, qui dépeint Uber comme des compagnies de voitures qui ont acheté au XXe siècle les transports publics de Los Angeles avant des couleurs avec cet exemple grandiose de monopolisation.

Cette crainte M. Felli, on l'entend depuis maintenant six ans, depuis Uber et elle s'est toujours avérée fautive. D'abord parce qu'au stade 2 de l'uberisation, on voit précisément que Uber a plutôt une tendance à abandonner ses services les plus contestables et les plus contestés et à rentrer dans les clous, même si ces clous doivent évoluer ou sont en cours d'évolution.

Et par ailleurs on voit qu'Uber au travers de sa réussite a généré toute une série de nouveaux concurrents, sur le même modèle, mais il n'y a pas de risques de monopole, d'autant plus que la compagnie qui allait si bien semble plutôt traverser en ce moment un stade troublé, que ce soit à cause de décisions de justice qui lui sont défavorables ou que ce soit aussi tout simplement parce que son organisation interne n'est pas très consolidée.

On voit aussi que les services de taxis traditionnels se sont aussi considérablement améliorés, ils ont toujours l'avantage de la maraude, à telle enseigne qu'on n'a pas à avoir de crainte d'un monopole d'Uber sur le transport de personnes. Et de façon empirique, on constate plutôt une convergence au niveau des prix entre les services de plateforme et les taxis traditionnels, ce qui mène là aussi à conclure sur le fait qu'il n'y aura pas le risque de monopole que vous craignez.

Cela fait six ans qu'on entend cette critique marxiste sur les grandes plateformes internet, cela fait six ans qu'elle est erronée et pire encore ce caractère erroné s'aggrave. Vous nous faites M. Felli du Evgeny Morozov dans le texte, je pense que vous le connaissez très bien, mais Morozov au moins a compris que le nerf de cette guerre ce n'est pas la protection des taxis locaux que la question de l'accumulation des données, mais ça c'est un tout autre débat.

La discussion est close

**La présidente** : – Nous allons pouvoir voter cette résolution à main levée, celles et ceux qui acceptent la résolution sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec une abstention vous avez accepté la résolution de M. Gaillard et cet objet est ainsi liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de Benoît Gaillard et consorts « Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité œuvre en faveur d'une concurrence loyale parmi les acteurs du marché des taxis et s'emploie à préserver l'existence de centrales d'appel à même d'assurer des missions de transport relevant du service public. »

---

#### **Interpellation urgente de M. Stéphane Wyssa et consorts : « EolJorat-Sud : y'a-t-il assez de vent ? »**

Développement polycopié

Lors d'une conférence de presse du 14 juin dernier, les opposants au parc éolien du Jorat Sud ont amené un certain nombre d'informations suite à des études menées dans le cadre de leur procédure devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Ainsi, les calculs de production réalisés par l'association eoleresponsible sont confirmés par les mesures réalisées sur le mât de mesure posé au Chalet-à-Gobet dans la plaine de Mauvernay. Au final, la production prévue atteindra moins de la moitié des 80 GWH annoncés, car les vents mesurés sont bien plus faibles que prévus.

Des failles dans les domaines de la protection contre le bruit et de la sécurité routière ont également été relevées, notamment aux abords de la route de Berne.

Les recourants ont également souligné qu'il existe des intérêts contradictoires entre le projet de parc éolien EolJorat Sud et la candidature au titre de parc périurbain du Jorat, visant à offrir à la population un écosystème en libre évolution, menés tous les deux sous l'égide de la commune de Lausanne.

En plein débat sur la rentabilité des parcs éoliens, avec les récentes révélations sur le parc du Nufenen et de sa rentabilité potentiellement surévaluée de presque 70%, il est important de s'assurer du réel potentiel de ces projets.

Discussion préalable

**M. Stéphane Wyssa (PLR)** : – Vous avez pu le lire dans l'interpellation qui vous a été distribuée, la question est de savoir ce qu'il en est du futur potentiel parc éolien EolJorat-Sud suite à une conférence et un communiqué de presse des recourants au tribunal, certaines questions ont été soulevées et nous avons souhaité avoir quelques réponses pour savoir dans quelles directions va le projet.

***Question n° 1 : Comment la Municipalité se positionne-t-elle sur les mesures de vent menées sur le mât de mesure au Chalet-à-Gobet ?***

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Un très bref préambule pour vous rappeler que nous sommes actuellement encore dans une discussion, au niveau judiciaire cette fois, qui a à voir avec l'affectation, une problématique dans l'aménagement du territoire et un plan partiel d'affectation que vous avez voté. Lorsque nous passerons à l'étape suivante, celle du permis de construire, c'est bien entendu la société SI-REN qui reprendra la majeure partie des démarches à effectuer, y compris les études qui lui seront demandées.

Cette phase d'affectation a à voir évidemment avec une décision du Conseil communal et, dans ce sens-là, la Municipalité a été attachée à communiquer au Conseil communal tout ce qui était pertinent sur le devenir de ce parc. D'où un certain nombre de communiqués que nous avons transmis, celui sur l'implantation du mât de mesure à Mauverney, celui sur les gabarits sonores pour lesquels nous avons organisé avec des acousticiens toute une campagne sur le site et puis celui de décembre 2017 sur la révision des mesures de vent.

Je réponds donc à cette première question. La Municipalité se positionne de façon tout à fait claire comme elle l'a dit dans le communiqué de décembre, en reconnaissant que les mesures de vent et d'autres décisions amènent à effectivement réviser quelque peu à la baisse les prévisions initiales qui étaient à 80 millions de kilowattheures et à les placer dans une fourchette entre 55 et 70 millions de kilowattheures par an.

La Municipalité souligne que le projet n'en reste pas moins tout à fait intéressant en comparaison avec d'autres projets éoliens, soit déjà construits comme dans le Bas-Valais ou dans le Jura bernois, soit en train d'être élaboré en Pays de Vaud.

***Question n° 2 : La Municipalité estime-elle que le potentiel de vent a été surestimé, comme le dénoncent les recourants dans leur communiqué ?***

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Le communiqué du 15 décembre 2017 fait état de cette révision de mesure de vent, la Municipalité ne pense pas que le potentiel a été auparavant surestimé, sauf sur deux points.

Le premier n'est pas tellement une surestimation, mais un changement des machines qu'il sera possible d'implanter sur le site. Vous vous rappelez peut-être que trois machines avaient été prévues, en partie avec des décisions de tribunal sur le parc de Sainte-Croix, en partie aussi pour des questions de marché, ces machines ne sont plus disponibles. Nous avons révisé la puissance totale de ces machines que nous pourrions installer sur ce parc et donc le plus gros paramètre de diminution du productible est lié au changement des machines que nous avons choisies.

Il y a un autre effet où là effectivement les mesures du vent étaient pour une petite part erronées, il y a eu une erreur commise par un mandataire dans le modèle numérique. Et il y a une dernière part liée au fait que tous les parcs éoliens doivent élaborer un modèle de mesure de vent, à la fois basé sur des mesures concrètes, en général anémométriques ou avec d'autres appareils, mais doit aussi corréliser ses prédictions de productives avec des moyennes annuelles qui portent sur cinq ans de mesure de vent. Et on voit que par exemple il y a des fluctuations, typiquement en Allemagne, depuis à peu près huit ans, il y a eu une baisse générale des moyennes liées au vent, en France ça a été un peu le contraire, il y a eu une augmentation générale et en Suisse, on doit tenir compte du fait qu'un peu dans la continuité de ce qui s'est passé en Allemagne, il y a des moyennes multiannuelles à cinq ans qui font que nous devons, en respect du modèle, revoir légèrement à la baisse les mesures de vent qui sont une corrélation entre les mesures de vent anciennes et un productible prévu en fonction des puissances des machines.

***Question n° 3 : La Ville de Lausanne prévoit-elle, si elle admet que les estimations de vent sont trop basses, de redimensionner le projet ?***

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Je me permettrais une petite remarque malicieuse, si on comprend littéralement la question de M. l'interpellateur, cela voudrait dire que la Municipalité de Lausanne prévoirait de rajouter une ou deux éoliennes pour atteindre le productible qui avait été initialement escompté. Mais non ce n'est pas comme cela, et encore une fois nous sommes dans une procédure PPA, il y a un certain nombre de timbres-poste sur la carte qui ont été acceptés en tant qu'affectation du sol par ce Conseil communal, il y en eut huit, et effectivement ces huit éoliennes sont dans une phase de contestation devant les tribunaux.

Je me permets de souligner que du point de vue de la Municipalité, la Ville de Lausanne ne peut pas admettre actuellement de dire que les estimations de vent sont actuellement trop basses, au contraire le communiqué montre ce que ce parc reste un parc tout à fait intéressant en comparaison avec d'autres parcs actuellement en fonction, ou d'autres parcs dont la construction est planifiée. Les projections productives sont donc plus basses, mais les mesures ne sont pas trop basses, le parc reste éminemment performant.

Encore une fois il s'agit d'une phase PPA, le redimensionnement d'emplacement ne pourrait intervenir qu'au terme d'une procédure judiciaire, éventuellement d'une décision de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

**Question n° 4 :** *S'agissant des mesures de bruit, est-il correct que, pour respecter les normes, les éoliennes devront être bridées ?*

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – La réponse est non, il pourrait y avoir un bridage des éoliennes, mais pour des raisons qui ne sont pas liées au bruit, mais qui sont liées à la protection de l'avifaune et des chiroptères. Dans l'un des très nombreux rapports que nous avons fournis après les discussions avec l'administration cantonale, un bridage éventuel est envisagé pour à peu près grosso modo quelque chose comme un pour cent de la production en termes de protection des chauves-souris, et probablement un tout petit peu plus, soit une dizaine de jours par année, pour la protection des oiseaux. Mais il n'y a pas de bridage qui serait lié aux mesures de bruit, et à vrai dire, même puisque le productible envisagé est un peu plus bas qu'avant, cela veut aussi dire que le bruit sera moins fort. Et dans ce sens-là on est encore mieux dans les limites de l'ordonnance pour la protection contre le bruit que ce n'était le cas auparavant.

Et surtout, j'insiste, le renoncement à ces machines que l'on appelle E126, c'est-à-dire les machines qui ont une très grande puissance, c'est une mesure absolument déterminant pour rester absolument en dessous des limites prévues par l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Deux sites semblaient problématiques avec des éoliennes puissantes, ceux de Mauvernay et Sainte-Catherine, après le jugement de la Cour de droit administratif et public sur le parc de Sainte-Croix, nous avons, par mesure de précaution, renoncé à ces machines et sommes donc tout à fait dans une situation où l'ordonnance sur la protection contre le bruit ne nous imposera pas de brider les éoliennes.

**Question n° 5 :** *La Municipalité envisage-t-elle l'opportunité de mener des études complémentaires sur le respect des normes de bruit, particulièrement des infrasons ?*

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Je rappelle la campagne de gabarits sonores que nous avons organisée sur le site et qui était quelque chose qui n'était pas du tout requis en termes juridiques. C'était une proposition qui avait été faite à l'époque par M. Charles Denis Perrin dans ce Conseil communal, qui m'a toujours paru être une très bonne idée et qui, pour une grande part, a contribué à rassurer les personnes qui sont venues écouter le résultat du travail des acousticiens.

Ceci dit pour répondre très précisément à la question de la M. l'interpellateur, des études complémentaires devront bien entendu être faites, précisément parce que dans le droit vaudois il y a une séparation entre la démarche d'aménagement, la démarche PPA, et puis la démarche permis de construire. A ce moment-là, lorsqu'on fera une proposition d'implanter telle ou telle machine, bien entendu on nous demandera de fournir des études

complémentaires.

Ceci dit, sur la question des infrasons, je pense qu'il y a un arrêt du mois d'avril du Tribunal fédéral, où les juges fédéraux ont été relativement implacables avec cette notion d'infrasons et ont renvoyé avec fermeté l'argument à des études scientifiques tout à fait manquantes pour soutenir le point de vue des opposants, et les études scientifiques dont le Tribunal fédéral a constitué la part de cet arrêt montrent très clairement que les infrasons ne peuvent être infraperçus, en tout cas pas au-delà de 150 mètres autour d'une éolienne.

**Question n° 6 : Dans le cadre de la candidature pour un parc naturel périurbain du Jorat, le parc éolien EolJorat-Sud ne risque-t-il pas de nuire à celle-ci ?**

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Merci pour cette question qui me permet de rappeler que les deux parcs, le parc périurbain et le parc EolJorat, ont d'emblée été conçus ensemble. Il y a dans le parc périurbain une zone de non-intervention qui ne se recoupe en rien avec l'implantation des éoliennes et qui est donc uniquement impactée par le parc. Et puis, il a été prévu d'emblée que le parc EolJorat contribuerait au financement du parc périurbain par deux sortes de mesures, une de financement du parc a été prévue en fonction de la production par les éoliennes, et une mesure plus spécifique de financement au service SPADOM d'un ranger, d'une personne qui serait apte à encadrer les usages du parc puisque l'on voit bien qu'avec la relative réduction de l'accessibilité du Jorat à l'ensemble des usagers lausannois, il faut très probablement faire en sorte d'assurer une bonne cohabitation entre les usages du parc.

Cette mesure d'assurer la bonne cohabitation entre les usagers et les usages serait financée par le parc EolJorat Sud tel que cela avait été prévu initialement. Evidemment, maintenant avec le long retard qu'a pris la mise en place du Parc, il faudra revoir tout le dispositif précis de ces mesures de soutien, mais sur le principe ces mesures qui avaient été présentées dès le préavis restent absolument valables.

La discussion est ouverte

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – D'un côté l'interpellation telle qu'elle a été rédigée m'a gêné un petit peu dans le sens qu'elle est rédigée comme une sorte d'affirmation alors qu'il faudrait plutôt utiliser le conditionnel. J'étais président il y a trois ans de cette commission qui a justement longuement débattu du projet EolJorat Sud, qui a donc suivi les travaux dans le cadre du PPA et qui a eu trois séances de visite sur le terrain et également des auditions des opposants.

Et le type d'arguments repris ici et communiqué lors de la conférence de presse me gêne beaucoup puisqu'il y a des affirmations qui sont volontairement fausses et il faut faire très attention à mon avis avant de les reprendre telles quelles. Et c'est justement l'idée de questionner et voir si le modèle économique est toujours viable, ça c'est une question tout à fait pertinente, je regrette un peu les questions 4-5-6, car ça nous l'avions justement très longuement débattu en commission et au Conseil communal il y a trois ans et je pense que les réponses d'aujourd'hui n'apportent rien de nouveau.

Pour clarifier cela, les réponses de la Municipalité me satisfont également, j'aimerais rappeler ici que le Conseil communal avait donné très largement suite à la proposition de la Municipalité de valider ce PPA, valider politiquement ce projet de parc éolien et je suis un peu triste aujourd'hui de constater qu'avec évidemment tous les moyens juridiques à disposition des opposants, qu'a par les petits jeux juridiques, il faut faire attention de ne pas entrer en matière dans les jeux politiques puisque justement je crois que les arguments utilisés par les opposants sont souvent de très mauvaise foi. La preuve c'est par exemple l'ancien syndic de Cugy, que nous avons à l'époque auditionné, qui avait très clairement dit que tout ce qui gênait sa commune c'était en fait une question de visibilité et de paysage d'une éolienne, et aujourd'hui il revient avec une remise en cause, selon ce qui est écrit dans *24 heures*, qu'aucune étude n'aurait été faite sur l'impact du bruit, ce qui est une affirmation complètement fausse, et ça nous gêne.



Nous avons donc aujourd'hui une situation d'attente et souhaitons comme ce que souhaitait le Conseil communal que ces éoliennes se réalisent rapidement et la Municipalité a tout notre soutien pour le faire.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – J'aurais une question de compréhension sur le débat qui a lieu urgemment ce soir. Notre collègue interpellateur se réfère à une conférence de presse du 14 juin 2018, et qu'elle avancerait, je cite « de nouvelles mesures réalisées récemment par un mandataire neutre », tandis que les réponses apportées par M. le Municipal s'appuient sur les chiffres qui étaient communiqués en décembre 2017.

Y a-t-il du nouveau dans l'instruction de ce dossier ou est-ce que les arguments avancés par les opposants récemment s'appuient sur des valeurs qui étaient déjà connues de longue date ?

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Du point de vue du porteur de projet il n'y pas pas d'autres mesures qui ont été faites à part celles qui sont issues du mâât de mesures de Mauvernay, mâât de mesure qui a été là pendant environ dix-huit mois, et le mandataire qui avait été désigné pour procéder à l'analyse de ces mesures a été choisi sur proposition des opposants devenus recourants.

Alors probablement qu'ils ont fait de nouveaux calculs, mais sur des mesures qui étaient celles qui leur avaient été fournies.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – M. Dubas a bien résumé les termes du débat, je crois que les opposants continuent à épuiser l'arsenal des moyens à leur disposition pour lutter contre ce projet et ma foi c'est leur droit, et c'est aussi légitime quand on a de grands projets éoliens comme cela.

Pour moi la question de fond, et on ne va pas refaire le débat ce soir, c'est est-ce que ce genre de relativement grands projets, qu'il soit de l'éolien ou d'autres énergies renouvelables, ont toujours du sens à l'heure actuelle quand probablement l'avenir réside dans la production décentralisée et ça, c'est le débat de fond, je pense. Parce qu'effectivement en termes d'impact sur l'environnement, la production décentralisée, pour autant qu'elle ait un potentiel similaire, est certainement plus intéressante du point de vue environnemental.

Ici je m'associe également aux propos de M. Dubas, la critique qu'il fait aux interpellateurs, c'est d'être en quelque sorte ce soir un instrument nouveau pour les opposants aux projets, les interpellateurs se sont quelque peu laissés instrumentaliser par les opposants à ce projet en répétant leur discours sans réelle remise en question des propos et en se retrouvant à venir affirmer devant ce Conseil des affirmations qui ne sont ni nouvelles ni véridiques et je crois que c'est problématique en tant que Conseil communal quand on se faire embrigader dans ce genre de processus et le regrette quelque peu.

Je voudrais quand même malgré tout remercier les interpellateurs parce qu'ils nous permettent de remettre ce soir sur la table du Conseil deux projets qui sont importants pour la région, EolJorat, mais également parc périurbain du Jorat, et ça me permet de poser une question sur le désaccord autour de ces deux projets, une question polémique à souhait. J'aimerais savoir de la part de M. Pidoux et Mme Litzistorf lequel de ces deux projets génère le plus d'opposition dans la région.

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Pour répondre brièvement à mes deux collègues, le but de cette interpellation n'était pas du tout de mettre des bâtons dans la roue de ce projet, bien au contraire nous avons depuis longtemps soutenu ce projet avec ma foi quelques réserves toutefois. Nous regrettons également la lenteur de la justice et ne pouvons pas y faire grand-chose, mais au vu de ce qui s'est passé récemment dans la presse au sujet des éoliennes du Nufenen, il était important pour nous d'éviter a contrario le piège du projet porté par l'ensemble de la collectivité et qui finalement se traduit par un « échec » énergétique et en tout cas financier.

Pour nous il était important d'avoir des réponses à ces questions sachant que la réponse était pour nous assez flagrante et M. Pidoux nous a rassurés par rapport à cela.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Pour répondre à M. Dupuis, jusqu'à maintenant, l'éolien a été conçu comme une production décentralisée et si on réfléchit au système global de production électrique en Suisse, c'est clair que l'éolien est de la production décentralisée par rapport aux énormes centrales qu'elles soient nucléaires pour liée aux grands barrages hydroélectriques.

En plus cette production décentralisée éolienne avait l'avantage d'offrir une certaine complémentarité précisément avec la production photovoltaïque. Ceci dit, au fond je remercie M. Wyssa d'avoir ramené le sujet, de permettre effectivement de mettre à distance les calculs qui me paraissent être des surinterprétations de la part des opposants, mais encore une fois ils font leur travail de recourant et je ne saurais leur en tenir rigueur. Cela me permet aussi de souligner le fait qu'il y a de mauvais projets éoliens, et le projet du Nufenen n'est certainement pas le plus heureux, tous les spécialistes de l'éolien vous diront qu'au-dessus de 1200 mètres d'altitude, avec la densité de l'air qui diminue, on est forcément dans une situation où, s'il y a beaucoup de vent, il y a moins de production électrique. Et le côté un peu fanion d'éolienne auprès d'un barrage c'est joli pour la carte postale, mais c'est peut être moins censé du point de vue purement énergétique,

Et pour répondre enfin à M. Dupuis sur les types d'opposition, ce que je peux dire c'est que les opposants au parc éolien sont pour une part la Commune de Cugy, initialement pour des raisons patrimoniales et maintenant pour des raisons qui ressemblent dans leur étendue au type d'arguments invoqués par l'autre grand acteur en termes d'opposition qui est l'association qui s'appelle Eole Responsable, qui est maintenant très liée avec les autres associations d'opposants, Paysage libre en l'occurrence, et EolResponsable est très bien défendus juridiquement, globalement l'ensemble des signataires de l'opposition et du recours sont plutôt des propriétaires de villas et de résidences dans un périmètre qui est de 700 à 2000 mètres autour du parc.

La discussion est close

**La présidente :** – Il n'y a plus de demande de parole, cet objet est ainsi liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de Stéphane Wyssa et consorts « EolJorat-Sud : y'a-t-il assez de vent ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

---

**La présidente :** – Enfin elle est là cette dernière séance, petit retour en arrière. Trois mois avant de débiter le mandat de présidence, vous y pensez continuellement et vous vous réveillez avec un sentiment de crainte, mais aussi de « vivement que j'y sois ». Quand vous présidez, vous composez avec le règlement et quand il vous reste deux séances, vous vous dite « ouf, je vais enfin retrouver une vie normale », mais la question qui vous hante : « est-ce que cela va me manquer ? »

Ce discours a d'ailleurs été plus difficile à composer que celui de mon investiture, car là aussi, « que vais-je bien leur raconter, que vais-je donner pour la postérité, un texte qui

restera dans le Bulletin du Conseil communal et qui sera un jour lu par un historien ou par ma descendance. »

Ce que l'on peut affirmer, une fois le mandat terminé, ce sont de magnifiques rencontres avec des personnes de tous bords politiques et de tous horizons, des personnes qui par un sourire, un bonjour, un accueil chaleureux qui ont fait que ce mandat et ses représentations sont du sens. Garder dans sa mémoire les moments privilégiés d'être sur cette magnifique barque *La Vaudoise*, les soirées avec les Pirates, avec des banquiers neuchâtelois qui ont inversé le rôle du législatif et de l'exécutif, avec le Conseil des Jeunes qui par leurs propos enthousiastes souhaitent déjà intégrer nos rangs, et pour les moments moins sympathiques, on les oublie très rapidement.

Pour ce qui est de présider les séances du Conseil, je suis contente d'y mettre un terme. L'exercice en soi n'est pas difficile, car notre marge de manœuvre est restreinte, mais le mardi debout à 6 heures, il faut durer jusqu'aux alentours de 22h30, et le plus dur c'est d'être confiné sur cette chaise, de devoir écouter tous vos propos parfois et souvent trop longs en vous regardant avec envie baisser la paupière, ou quitter la salle pour une pause clopes ou un café. Et vous, vous regardez l'horloge égrener ses minutes en attendant enfin de clore.

Mais vous voir d'ici m'a également apporté le sentiment d'un grand respect des uns envers les autres, même si parfois vos propositions sont à la limite de la ligne rouge à ne pas franchir.

Pour finir, je remercie les nombreuses personnes qui m'ont accompagnée durant cette année, le Bureau ainsi que son secrétariat, les préparateurs du buffet, le concierge, mais surtout nos deux fidèles huissiers MM. Christian Kiefer et Jean-François Deschnaux, qui à chaque arrivée vous accueillent avec un large sourire et toujours présents pour répondre à toutes mes demandes. Et le principal, celui qui réagit à toute heure du jour et de la nuit, dans la minute qui suit un e-mail ou un SMS, à toi Frédéric Tétaz, toute ma gratitude et mes remerciements pour m'avoir supportée durant cette année. L'inverse est également vrai.

Enfin, ma dernière pensée sera pour toi, mon amie et collègue de parti, Jeanine Resplendino, avec qui j'aurais eu grand plaisir maintenant à aller boire cette bière tant attendue et méritée, pour nous remémorer tous nos bons souvenirs de présidence.

Bonnes vacances et tu verras Valéry, le siège est très confortable.

---

La séance est levée à 23h50

---



**conseil communal**

**L a u s a n n e**

Secrétariat  
Hôtel de Ville  
Pl. de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 21 01/03  
[conseil@lausanne.ch](mailto:conseil@lausanne.ch)

## **LISTE**

# **DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL LÉGISLATURE 2016 – 2021**

**(mise à jour : 22 juin 2018)**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet prévention	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58 38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
AUBERT Aïx	Médecin	Ch. du Devin 79 1012 Lausanne		076 602 05 60		aubert.aix@hotmail.fr	EàG
AUBERT Éliane	Directrice école professionnelle	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne		078 634 12 67		elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur en environnement	Quartier de la Violette 2 1018 Lausanne	021 623 40 42	079 513 94 72		valery.beaud@gmail.com	V
BEAUSIRE Quentin	Avocat	Av. Edouard-Dapples 48 1006 Lausanne	021 321 26 05	078 661 30 62	021 323 26 01	quentin.beausire@centralex.ch	SOC
BEETSCHEN Véronique	Conseillère en communication	Av. Henri-Druey 1 1018 Lausanne		021 648 09 72			V
BERGUERAND Anne	Technicienne en radiologie médicale	Av. d'Ouchy 18 1006 Lausanne	021 323 00 48	076 370 49 84 021 616 57 50		anneberguerand@sunrise.ch	V
BETSCHART-NARBEL Florence	Resp. politique & droit FRC, avocate	Ch. de Champ-Rond 16 1010 Lausanne	021 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BILLARD Aude	Professeure EPFL	Av. de Jurigoz 10 1006 Lausanne	021 693 54 64	021 646 15 53	021 693 78 50	aude.billard@epfl.ch	SOC
BRAYER Vincent	Enseignant au Gymnase de Nyon	Rue du Maupas 15 1004 Lausanne		076 822 45 87		vincent.brayer@gmail.com	SOC
BRIOD Aïx Olivier	Ingénieur génie civil ETS	Ch. des Coumenets 16 1000 Lausanne 26		079 456 97 38 021 784 14 14		a.briod@gmail.com	PLR
CACHIN Jean-François	Sapeur-pompier	Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Claude	Professeur honoraire UNIL	Av. Verdeil 7 1005 Lausanne		021 617 33 96		clau.de.calame@unil.ch	EàG
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29		maurice.calame@bluewin.ch	PLR
CARREL Matthieu	Avocat	Av. Vinet 8 1004 Lausanne		079 768 92 66		ma.carrel@bluewin.ch	PLR
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne		078 647 91 50 021 624 67 85		muriel.mesnier@citycable.ch	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Gruppe
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 129 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55		jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CHRISTE Valentin	Étudiant	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		valchriste@bluewin.ch	PLC
CLERC Georges-André	Informaticien avec brevet fédéral	Ch. de Champ-Rond 39 1010 Lausanne		079 583 18 20 021 653 27 05		gaclerc@romandie.com	PLC
COMPANY Xavier	Avocat	Av. de l'Université 9 1005 Lausanne		079 715 42 10		company.xavier@gmail.com	V
CONSCIENCE Pierre	Etudiant Secrétaire	Av. d'Echallens 77 1004 Lausanne		079 708 24 01		pierre.conscience@gmail.com	EàG
CORBOZ Denis	Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne	021 557 82 00	079 276 30 06		denis-corboz@lausanne-cc.ch	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali		Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne		079 609 53 38 021 601 16 15		magalicrausaz@gmail.com	EàG
DANA Louis	Etudiant Secrétaire juridique	Rue de la Pontaise 19 1018 Lausanne		078 625 38 38		louisdana@yahoo.com	SOC
de HALLER Xavier	Avocat	Rue du Grand-Chêne 5 1003 Lausanne	021 213 24 10	079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNU Anne-Françoise		Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DI GIULIO Nicola	Enquêteur de police	Ch. de la Vuillette 29F 1000 Lausanne 25	021 315 37 45	079 208 51 74 021 691 58 56		nicola.digiulio@lausanne.ch	PLC
DUBAS Daniel	Politologue Urbaniste	Av. du Léman 64 1005 Lausanne		078 772 12 86		daniel@dubas.ch	V
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Ch. du Salève 6 1004 Lausanne	021 315 15 15			ducommun@udc-vaud.ch	UDC
DUPUIS Johann	Chercheur Enseignant	Av. de l'Esplanade 14 1012 Lausanne		077 471 96 01		dupuis.johann@gmail.com johann.dupuis@yahoo.fr	EàG

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupé
FELLI Romain	Chargé de cours	Rue Pré-du-Marché 36 1004 Lausanne		079 376 97 87		romain.felli@gmail.com	SOC
FRACHEBOUD Cédric	Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	PLC
FÜRBRINGER Jean-Marie	Ingénieur physicien	Rue Voltaire 6 1006 Lausanne	021 693 30 51	079 538 87 21		jean.furbringer@gmail.com	CPV
GAILLARD Benoît	Conseiller politique	Rue du Valentin 33 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25 021 320 06 24	021 711 12 12	info@gaudard.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079 417 53 54 021 647 85 97		g.gazzola@bluewin.ch	SOC
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 70	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@csd.ch	PLR
GENOUD Alice	Chargée de projets pour Equiterre	Ch. du Chasseron 3 1004 Lausanne	022 652 06 64	078 801 24 57 021 652 06 64		alicegenoud@hotmail.com	V
GIGON Dominique	Secrétaire politique	Rue Pierre-Viret 3 1003 Lausanne		078 734 21 84		gigon.dominique@gmail.com	SOC
GNONI Sara	Experte-comptable, conseillère en environnement	Av. du Tribunal-Fédéral 25 1005 Lausanne		079 440 53 49		s_gnoni@me.com	V
GOLESTANI DROËL Line	Conseillère en matière d'asile	Av. du Temple 17 1012 Lausanne		078 696 70 84 021 652 67 73		line.golestani@lausanne-cc.ch	SOC
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne		079 345 68 78		claud.grin@gmail.com	V
HEINIGER Latha	Travail social Indépendante	Ch. de Maillefer 113 1018 Lausanne	021 314 18 38	078 772 09 04		latha.heiniger@gmail.com	SOC
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. d'assurances cadre	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HO Ngoc Huy	Chimiste	Place du Nord 6 1005 Lausanne	022 546 56 13	079 247 47 15	022 546 56 96	huyho3@gmail.com	V
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	EàG
JOOSTEN Robert	Mathématicien Webmaster	Pl. Chauderon 34 1003 Lausanne	021 643 16 15	078 810 00 94 021 626 54 73		robertjoosten@bluewin.ch	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupes
KAMENICA Musa	Administration PMU-Lausanne	Route de la Clochette 16C 1018 Lausanne		076 451 03 05 021 550 24 49		musa.kamenica@gmail.com	SOC
KESSLER Sébastien	Chef de projets Entrepreneur	Rue St-Martin 29 1005 Lausanne		076 615 01 11 021 312 74 13		contact@anticiptech.ch	SOC
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Ch. de Pré-Fleuri 6 1006 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01		henri@klunge.ch	PLR
LAVANDEROS Berrios Astrid	Directrice publics presse	Av. de l'Avant-Poste 25 1005 Lausanne	021 619 45 74	079 949 46 96 021 546 61 51		astrid.lavanderos@lausanne-cc.ch	SOC
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grésy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97		francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluemail.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MAILLARD Mathieu	Courtier immobilier	Passage St-François 9 1003 Lausanne	021 510 50 60	079 927 00 10		mathieu.maillard@piri.ch mathieu@maillard-immo.ch	PLR
MANZONI Laura	Neuropsychologue	Rue du Valentin 20 1004 Lausanne	076 541 10 74	079 794 47 62 021 647 05 56		laura.manzoni@lausanne-cc.ch	EàG
MARION Axel	Politologue Historien	Rte du Pavement 16 1018 Lausanne	031 335 07 72	079 458 13 13 021 646 24 64		axel_marion@hotmail.com	CPV
MARLY Gianna	Retraitée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.marly@bluewin.ch	SOC
MARTIN Pedro	Retraité	Av. Warnery 14 1007 Lausanne		079 741 50 71 021 801 95 19		pedro.martin@bluewin.ch	SOC
MARTINHO José	Traducteur agréé	Rue de la Borde 1 1018 Lausanne	079 277 92 14	079 277 92 14		jose.martinho@bluewin.ch jm.traductions@gmail.com	CPV
MESSERE Anita	Architecte prof. Spéc. marketing	Rue Cité-Devant 10 1005 Lausanne		079 561 60 23		anita.messere@bluewin.ch	UDC
MIAUTON Philippe	Secrétaire général PLR Vaud	Rue du Petit-Chêne 21 1003 Lausanne	021 323 72 78	079 277 68 41	021 320 60 85	phm@cvci.ch	PLR
MICHAUD GIGON Sophie	Membre de la direction de Pro Natura	Av. du Grey 3 1004 Lausanne		077 434 64 08		somichaud@gmx.ch	V
MISIEGO Céline	Employée de commerce	Rue de l'Ale 5 1003 Lausanne		078 709 66 25		celine.misiego@popvaud.ch	EàG
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021 316 74 41	079 695 96 71 021 653 78 72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	SOC



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupé
MOSCHENI Fabrice	Ingénieur	Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne		079 658 49 24	021 619 06 71	moscheni@udc-vaud.ch	UDC
MOTTIER Vincent	Maitre socio- professionnel	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	058 300 13 11	021 601 16 15 079 833 73 78		vincentmottier@bluewin.ch	EàG
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 641 35 81	079 448 61 46 021 647 47 35		pierre.oberson@citycable.ch	PLC
PAGÉS Barbara	Femme au foyer	Rue des Echelettes 9 1004 Lausanne		078 654 92 58 021 624 38 28		barbara.pages@yahoo.com	SOC
PAIN Johan	Retraité tl	Case postale 236 1000 Lausanne 10		076 429 19 69		gatuch@sunrise.ch	EàG
PANCHARD Ilias	Chargé de communication	Av. de Tivoli 60 1007 Lausanne		079 922 63 31		ilias.panchard@gmail.com	V
PASCUAS ZABALA Esperanza	Assistante sociale	Rte de Chavannes 107 1007 Lausanne	021 331 03 91	079 420 25 37		esperanza.pascuas@lausanne-cc.ch	SOC
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	ipernet@hotelbellerive.ch	PLR
PERNET Sandra	Femme au foyer	Ch. de la Batelière 10 1007 Lausanne		078 868 41 78 021 616 14 06		sandrapernet@bluewin.ch	CPV
PHILIPPOZ Roland	Cadre infirmier CHUV	Rue du Maupas 83 1004 Lausanne	021 314 11 11	078 603 08 58		rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Retraité Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne		076 434 19 41 021 652 90 22	021 652 90 22	bpicard@bluewin.ch	PLR
PIRON Françoise	Ingénieure EPFL Directrice de Pacte	Av. des Acacias 4 1006 Lausanne	021 601 82 40	079 409 21 53 021 617 54 81		fpiron@ere3.ch	PLR
RAEDLER David	Avocat	Ch. du Mont-Tendre 16 1007 Lausanne	021 310 73 10	079 220 45 23	021 310 73 11	david.raedler@bluewin.ch	V
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	I.-de-Montolieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
RICHARD-DE PAOLIS Paola	Directrice EESP retraitee	Rue de la Barre 11 1005 Lausanne		078 743 50 57 021 729 44 70		pdepaolisrichard@gmail.com	SOC
ROCH Karine	Géologue	% ADER – CP 10 1000 Lausanne 20	021 624 26 51	079 283 32 50			V
ROSSI Vincent	Analyste en environnement	Ch. de Pré-Fleuri 2 1006 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88		vincent.rossi@bluewin.ch	V

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupé
RUDAZ Benjamin	Adjoint direction Unil	Ch. de Bérée 18A 1010 Lausanne		078 906 80 63		benjamin.rudaz@unil.ch	V
SALZMAN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmänn@citycable.ch yvan.salzmänn@me.com	SOC
SANGRA Marie-Thérèse	Chargée d'affaires WWF	Rue de la Barre 14 1005 Lausanne		079 378 48 22		marie.sangra@bluewin.ch	V
SCHALLER Graziella	Secrétaire générale Alumni HEC	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne	021 692 33 86	079 279 96 55 021 616 92 39	021 692 33 85	graziella.schaller@gmail.com	CPV
SCHLIENGER Sandrine	Accueillante en milieu familial AMF	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
SCHNEIDER Gianni-John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne	021 619 45 44	079 449 12 13 021 312 02 52		giannischneider@yahoo.fr	SOC
SOTO Sara	Étudiante en urbanisme	Av. de Rosemont 3 1006 Lausanne		079 307 85 16		sarasotochung@gmail.com	V
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 685 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	PLC
TEUSCHER Joël	Ingénieur chimiste EPF	Av. de Florimont 5 1006 Lausanne		076 520 17 65		joel.teuscher@lausanne-cc.ch	SOC
THAMBIPELLAI Namasivayam	Pharmacien en retraite	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44	079 796 78 50 021 311 53 10	021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TRAN-NHU Thanh-My	Avocate-stagiaire	Ch. des Tonnelles 1 1004 Lausanne		076 503 13 97 021 624 96 80		thanmy.trannhu@gmail.com	SOC
TRIPET Nicolas	Secrétaire patronal	Ch. du Salève 12 1004 Lausanne		079 702 30 15		tripet.nicolas@gmail.com	PLR
VAGNIERES Roger	Entrepreneur	Route du Pavement 11 1018 Lausanne	076 571 45 45	077 467 62 64	021 546 65 58	roger.vagnieres@lausanne-cc.ch	UDC
VONLANTHEN Antonela	Chargée de projet	Rue Orient-ville 12 1005 Lausanne		079 383 47 16		antonela.vonlanthen@gmail.com	SOC
VOUILLAMOZ Vincent	Architecte	Avenue Jomini 30 1018 Lausanne	076 357 03 29	021 320 65 57 078 685 58 00		vincent.vouillamoz@gmail.com	CPV
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		marlene.voutat@gmail.com	EàG
WILD Diane	Biologiste	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
WYSSA Stéphane	Entrepreneur	Caroline 8 1003 Lausanne		079 602 06 06		stephane.wyssa@plrl.ch	PLR

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

### 1. GROUPE SOCIALISTE

(33 membres)

Président : M. Vincent **Brayer** et Co-président : Mme Thanh-My **Tran-Nhu**

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| 1. Caroline <b>Alvarez Henry</b>    | 18. Astrid <b>Lavanderos Berrios</b>                     |
| 2. Quentin <b>Beausire</b>          | 19. André <b>Mach</b>                                    |
| 3. Aude <b>Billard</b>              | 20. Gianna <b>Marly</b>                                  |
| 4. Vincent <b>Brayer</b>            | 21. Pedro <b>Martin</b>                                  |
| 5. Muriel <b>Chenau Mesnier</b>     | 22. Philippe <b>Mivelaz</b>                              |
| 6. Denis <b>Corboz</b>              | 23. Barbara <b>Pagés</b>                                 |
| 7. Louis <b>Dana</b>                | 24. Esperanza <b>Pascuas Zabala</b>                      |
| 8. Anne-Françoise <b>Decollogny</b> | 25. Roland <b>Philippoz</b>                              |
| 9. Line <b>Golestani Droël</b>      | 26. Jacques-Etienne <b>Rastorfer</b>                     |
| 10. Romain <b>Felli</b>             | 27. Paola <b>Richard-de Paolis</b>                       |
| 11. Benoît <b>Gaillard</b>          | 28. Yvan <b>Salzmann</b>                                 |
| 12. Gianfranco <b>Gazzola</b>       | 29. Gianni-John <b>Schneider</b> (démission au 27.06.18) |
| 13. Dominique <b>Gigon</b>          | 30. Joël <b>Teuscher</b>                                 |
| 14. Latha <b>Heiniger</b>           | 31. Namasivayam <b>Thambipillai</b>                      |
| 15. Robert <b>Joosten</b>           | 32. Thanh-My <b>Tran-Nhu</b>                             |
| 16. Musa <b>Kamenica</b>            | 33. Antonela <b>Vonlanthen</b>                           |
| 17. Sébastien <b>Kessler</b>        |  |

### 2. GROUPE PLR

**PLR.Les Libéraux-Radicaux**

(21 membres)

Président : Matthieu **Carrel**

- |                                      |                                |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Eliane <b>Aubert</b>              | 12. Henri <b>Klunge</b>        |
| 2. Florence <b>Bettschart-Narbel</b> | 13. Françoise <b>Longchamp</b> |
| 3. Alix Olivier <b>Briod</b>         | 14. Mathieu <b>Maillard</b>    |
| 4. Jean-François <b>Cachin</b>       | 15. Philippe <b>Miauton</b>    |
| 5. Maurice <b>Calame</b>             | 16. Jacques <b>Pernet</b>      |
| 6. Matthieu <b>Carrel</b>            | 17. Bertrand <b>Picard</b>     |
| 7. Xavier <b>de Haller</b>           | 18. Françoise <b>Piron</b>     |
| 8. Thérèse <b>de Meuron</b>          | 19. Nicolas <b>Tripet</b>      |
| 9. Guy <b>Gaudard</b>                | 20. Diane <b>Wild</b>          |
| 10. Jean-Pascal <b>Gendre</b>        | 21. Stéphane <b>Wyssa</b>      |
| 11. Jean-Daniel <b>Henchoz</b>       |                                |

### **3. GROUPE LES VERTS**

(17 membres)

Présidence : M<sup>me</sup> Alice **Genoud** et M. Daniel **Dubas**

- |                               |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Valéry <b>Beaud</b>        | 10. Sophie <b>Michaud Gigon</b> |
| 2. Véronique <b>Beetschen</b> | 11. Ilias <b>Panchard</b>       |
| 3. Anne <b>Berguerand</b>     | 12. David <b>Raedler</b>        |
| 4. Xavier <b>Company</b>      | 13. Karine <b>Roch</b>          |
| 5. Daniel <b>Dubas</b>        | 14. Vincent <b>Rossi</b>        |
| 6. Alice <b>Genoud</b>        | 15. Benjamin <b>Rudaz</b>       |
| 7. Sara <b>Gnoni</b>          | 16. Marie-Thérèse <b>Sangra</b> |
| 8. Claude Nicole <b>Grin</b>  | 17. Sara <b>Soto</b>            |
| 9. Ngoc Huy <b>HO</b>         |                                 |

### **4. GROUPE ENSEMBLE À GAUCHE (EàG)**

**Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s**

(11 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- |                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| 1. Alix <b>Aubert</b>            | 7. Laura <b>Manzoni</b>   |
| 2. Claude <b>Calame</b>          | 8. Céline <b>Misiego</b>  |
| 3. Pierre <b>Conscience</b>      | 9. Vincent <b>Mottier</b> |
| 4. Magali <b>Crausaz Mottier</b> | 10. Johan <b>Pain</b>     |
| 5. Johann <b>Dupuis</b>          | 11. Marlène <b>Voutat</b> |
| 6. Alain <b>Hubler</b>           |                           |

### **5. GROUPE LIBÉRAL-CONSERVATEUR (PLC)**

(7 membres)

Président : M. Valentin **Christe**

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. Valentin <b>Christe</b>    | 4. Cédric <b>Fracheboud</b> |
| 2. Georges-André <b>Clerc</b> | 5. Pierre <b>Oberson</b>    |
| 3. Nicola <b>di Giulio</b>    | 6. Philipp <b>Stauber</b>   |

### **6. GROUPE LE CENTRE, PDC – VERTS LIBÉRAUX (CPV)**

(6 membres)

Président : M. Axel **Marion**

- |                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| 1. Jean-Marie <b>Fürbringer</b> | 4. Sandra <b>Pernet</b>      |
| 2. Axel <b>Marion</b>           | 5. Graziella <b>Schaller</b> |
| 3. José <b>Martinho</b>         | 6. Vincent <b>Vouillamoz</b> |

**7. GROUPE UDC**  
**Union Démocratique du Centre**  
(5 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Sandrine **Schlienger**

1. Jean-Luc **Chollet**
2. Philippe **Ducommun**
3. Anita **Messere**
4. Fabrice **Moscheni**
5. Sandrine **Schlienger**
6. Roger **Vagnières**

## BUREAU DU CONSEIL

2017-2018

<b>Présidente :</b>	M <sup>me</sup> Marlène <b>Voutat</b> (Ensemble à Gauche)
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Valéry <b>Beaud</b> (Les Verts)
2 <sup>e</sup> vice-présidente :	M <sup>me</sup> Sandrine <b>Schlienger</b> (UDC)
Scrutateur :	M. Jacques-Etienne <b>Rastorfer</b> (Socialiste)
Scrutatrice :	M <sup>me</sup> Graziella <b>Schaller</b> (Le Centre)
Scrutatrices suppléantes :	M <sup>me</sup> Thanh-My <b>Tran-Nhu</b> (Socialiste) M <sup>me</sup> Eliane <b>Aubert</b> (Libéral-radical)

### Secrétariat du Conseil :

Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

#### Secrétaire du Conseil :

M. Frédéric **Tétaz**  
Tél. : 021 315 21 01  
Courriel : frederic.tetaz@lausanne.ch

#### Assistante administrative :

M<sup>me</sup> Valérie **Sandoz**  
Tél. : 021 315 21 03  
Courriel : valerie.sandoz@lausanne.ch

#### Secrétaires (gestion électronique de documents) :

M<sup>me</sup> Brigitte **Paillard**  
Tél. : 021 315 21 06  
Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch

M<sup>me</sup> Corinne **Zoss**  
Tél. : 021 315 21 06  
Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch

#### Rédactrice du Bulletin du Conseil, secrétaire du Conseil suppléante :

M<sup>me</sup> Patricia **Pacheco Delacoste**  
Tél. : 021 315 28 27  
Courriel : patricia.pacheco@lausanne.ch

### Bureau électoral général :

#### Présidente :

M<sup>me</sup> Marlène **Voutat** (Ensemble à Gauche),  
présidente du Conseil

#### Membres :

M. Jacques-Etienne **Rastorfer** (Socialiste), scrutateur  
M<sup>me</sup> Graziella **Schaller** (Le Centre), scrutatrice

#### Secrétaire:

M. Frédéric **Tétaz**, secrétaire du Conseil

#### Vice-président :

M. Valéry **Beaud** (Les Verts),  
1<sup>er</sup> vice-président du Conseil

## COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2016 pour la législature 2016-2021)

### GESTION

- Membres :
1. Maurice **Calame**, libéral-radical
  2. Jean-Luc **Chollet**, UDC
  3. Georges-André **Clerc**, libéral-conservateur, *président*
  4. Pierre **Conscience**, Ensemble à Gauche
  5. Louis **Dana**, socialiste
  6. Jean-Marie **Fürbringer**, Le Centre
  7. Dominique **Gigon**, socialiste
  8. Claude Nicole **Grin**, Les Verts, *vice-présidente*
  9. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical
  10. Henri **Klunge**, libéral-radical
  11. Gianna **Marly**, socialiste
  12. Johan **Pain**, Ensemble à Gauche
  13. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
  14. Karine **Roch**, Les Verts
  15. Yvan **Salzmann**, socialiste

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

### FINANCES

- Membres :
1. Vincent **Brayer**, socialiste, *1<sup>er</sup> vice-président*
  2. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
  3. Valentin **Christe**, libéral-conservateur, *2<sup>e</sup> vice-président*
  4. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
  5. Daniel **Dubas**, Les Verts
  6. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche
  7. Romain **Felli**, socialiste
  8. Benoît **Gaillard**, socialiste
  9. Sara **Gnoni**, Les Verts
  10. Alain **Hubler**, Ensemble à Gauche
  11. Axel **Marion**, le Centre
  12. Philippe **Miauton**, libéral-radical
  13. Fabrice **Moscheni**, UDC
  14. Gianni-John **Schneider**, socialiste (démission au 27.06.18)
  15. Stéphane **Wyssa**, libéral-radical, *président*

Secrétariat : p.a. Service des finances  
Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

## PÉTITIONS

- Membres :
1. Quentin **Beausire**, socialiste
  2. Anne **Berguerand**, Les Verts
  3. Xavier **de Haller**, libéral-radical
  4. Gianfranco **Gazzola**, socialiste
  5. Robert **Joosten**, socialiste
  6. Mathieu **Maillard**, libéral-radical
  7. Laura **Manzoni**, Ensemble à Gauche
  8. Anita **Messere**, UDC
  9. Philippe **Mivelaz**, socialiste, *président*
  10. Pierre **Oberson**, libéral-conservateur, *1<sup>er</sup> vice-président*
  11. Sandra **Pernet**, Le Centre, *2<sup>e</sup> vice-présidente*
  12. Sara **Soto**, Les Verts

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

## RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Anne **Berguerand**, Les Verts
  2. Magali **Crausaz Mottier**, Ensemble à Gauche
  3. Xavier **de Haller**, libéral-radical, *président*
  4. Philippe **Mivelaz**, socialiste
  5. Sandra **Pernet**, Le Centre

- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
  2. Laura **Manzoni**, Ensemble à Gauche
  3. Pedro **Martin**, socialiste
  4. Ilias **Panchard**, Les Verts
  5. Vincent **Vouillamoz**, Le Centre

Secrétariat : p.a. Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

## POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Eliane **Aubert**, libérale-radical
  2. Valéry **Beaud**, Les Verts
  3. Alix Olivier **Briod**, libéral-radical
  4. Muriel **Chenaux Mesnier**, socialiste
  5. Jean-Luc **Chollet**, UDC
  6. Daniel **Dubas**, Les Verts
  7. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche, *président*
  8. Jean-Pascal **Gendre**, libéral-radical
  9. Alice **Genoud**, Les Verts
  10. Line **Golestani Droël**, socialiste
  11. Robert **Joosten**, socialiste, *2<sup>e</sup> vice-président*
  12. Musa **Kamenica**, socialiste
  13. Sébastien **Kessler**, socialiste
  14. Philipp **Stauber**, libéral-conservateur
  15. Vincent **Vouillamoz**, Le Centre

Secrétariat : p.a. Service de l'urbanisme  
Rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1002 Lausanne



## CONSEIL INTERCOMMUNAL ASSOCIATION DES TAXIS

- Membres :
1. David **Payot**, représentant de la Municipalité
  2. Véronique **Beetschen**, Les Verts (démission au 25.06.18)
  3. Benoît **Gaillard**, socialiste
  4. José Martinho, le Centre
  5. Stéphane **Wyssa**, libéral-radical
- Suppléant-e-s :
1. Natacha **Litzistorf**, représentante de la Municipalité
  2. Muriel **Chenaux Mesnier**, socialiste
  3. Alain **Hubler**, EàG
  4. Nicolas **Tripet**, libéral-radical
  5. Vincent **Vouillamoz**, Le Centre
- Secrétariat :
- p.a. Service de la Sécurité et Economie  
Place de la Navigation 10, 1006 Lausanne

## CONSEIL INTERCOMMUNAL ASSOCIATION EPURATION DES EAUX DU TALENT

- Membres :
1. Véronique **Beetschen**, Les Verts
- Suppléant-e-s :
2. Didier **Hoffmann**, libéral-radical
- Secrétariat :
- p.a. M. Urs Lauper  
ch. du Chalet Saboton, 1053 Bretigny-sur-Morrens